This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NOS
MEILLEURS
AMIS
LES
LIVRES
SONT
M.P.THIERRY

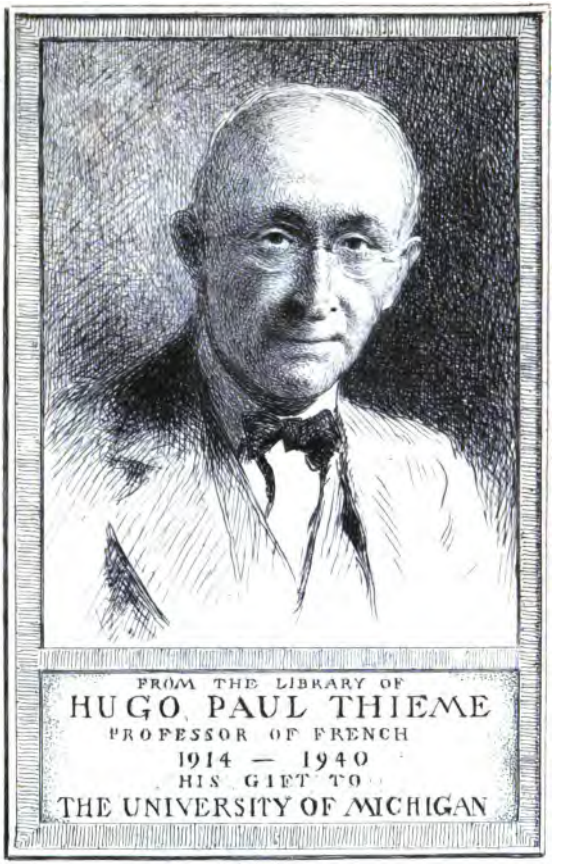

FROM THE LIBRARY OF
HUGO PAUL THIEME
PROFESSOR OF FRENCH
1914 — 1940
HIS GIFT TO
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

C.g.4.(727)

DC
111
.A2
T84

121/.

202

TROIS

REMONSTRANCES FAICTES SVR LA FIN DES DERNIERS Troubles, & recueillies depuis peu de temps.

A PARIS,

Chez PIERRE L'HVILLIER Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy.

M. DCVIII.

Library
of
H. P. Thieme
3-15-41

REMONSTRANCE FAITE EN LA GRANDE EGLISE *de Mante, en Feurier 1593. sur la iuſtice demandee au Roy par la Royne Loyſe douairiere de France, de l'aſſaſſinat du feu Roy.*

SIRE,

Ceſte aſſemblee eſt fort differente de toutes celles que les Roys ont accouſtumé d'honorer de leurs preſences: Car elles ſe tiennent pour la pluſpart, ou en leur ſacre, & couronnement, eſquels, par exquiſes & auguſtes ceremonies, eſt monſtree l'excellence, à laquelle Dieu les a faict naiſtre, & ſa lieutenance qu'il leur donne, eſt declaree par la couronne, dont leur chef eſt orné: Marque ſi ſpeciale de la diuinité, que iadis & és ſiecles les plus anciens, les couronnes eſtoient attribuees au Ciel ſeulement, dont on ne couronnoit que les images des Dieux. Ou bien ces aſſemblees ſont, quand les Roys armez de leurs Maieſtez appellent & conuoquent

les Estats, ou l'on peut veoir la fleur & eslite du Royaume, fleschir le genouil deuant la grandeur Royalle. Ou quand en leur Parlement garny des Pairs ils sont assis dans leur lict de Iustice, qui est la fin de la loy, & la loy leur couure. En toutes telles conuocations n'y a que resiouissance, gratulations, acclamations & voix d'allegresse. Aussi comme le Soleil chasse la tristesse du Ciel, resiouist la terre, & mesmes rasserene les nuees de l'esprit humain: De mesme la presence des Roys, doit estre accompagnee de ioye & de contentement. Raison pour laquelle ils n'ōt accoustumé se trouuer aux obseques de leurs predecesseurs, ny encores le fils à celles du pere, n'estant conuenable à leurs sacrees personnes s'entremettre des mortuaires. Qui donna subiect à l'Empereur Tybere de reprendre Germanicus pour auoir mis le premier gazon au tombeau d'vn Capitaine general & de ses trouppes deffaites, quelques annees auparauant. Mais icy, au lieu de la ioye, la melancholie est emprainćte au visage d'vn chacun; Pour voix d'allegresse s'entr'entendēt sanglots, & gemissemēts, & au triste spectacle ou plustost à la dolente audience, dont l'heur de vostre dignité sembloit vous excuser, le deuoir de vostre charge & vostre

pieté enuers le feu Roy voſtre frere, vous appellent. Voſtre aureille à eſté ouuerte aux plus douloureuſes plainctes, & voſtre ame percee des regrets, les plus lamentables, que la douleur violente par deſſus toutes les paſſions de l'ame, puiſſe produire, ſoit qu'on cõſidere la perſonne qui deplore ſon deſaſtre, ſoit la façon de laquelle il eſt deploré, ſoit ſa rigueur & qualité. Quant à la perſonne, c'eſt vne Princeſſe, hier eſpouſe aimable, & auiourd'huy veufue deplorable de noſtre bon Roy, qui tout à coup s'eſt trouuee accablee ſoubs le faix d'vne eſtrange & non pourpenſee calamité; Calamité d'autant plus grande, que grand eſt le lieu & le degré d'honneur, auquel il auoit pleu à Dieu l'appeller. Car comme il a eſté autrefois bien dict: celuy eſt vrayement miſerable, duquel la nobleſſe annobliſt les miſeres. Et que luy peut eſtre de plus dur que de voir par vn tant ſiniſtre accident, à ſes pieds la couronne rompue en pieces, qu'entiere & toute luiſante de gloire elle portoit ſur ſa teſte? Que peut-il de plus douloureux que ſe ſentir marcher ſur les morceaux du ſceptre duquel ſa main eſtoit paree? La tragedie d'Euripide Poëte excellent, ſur l'embraſement de Troye & les mal'heurs de ſes Princeſſes reſtees veufues ſoubs l'impuiſ-

ſante puiſſance de leurs ennemis, eſtant ioüee deuant Alexandre tyran de Pheres, en barbarie & cruauté l'execration de ſon ſiecle; Neantmoins l'humanité ſe rendant miraculeuſement victorieuſe & maiſtreſſe d'vn naturel peruers, luy attendriſt le cœur felon, & l'amolliſt, ne plus ne moins que le feu dõte le fer: De ſorte qu'il feuſt contrainct de ſe retirer enuoyant dire aux ioueurs qu'il s'en eſtoit allé, non pour eſtre ennuyé & faſché, mais pour auoir honte ſi ſes ſubiects le voyoient pleurer à la repreſentation des calamitez d'Hecube & d'Andromache, luy en l'ame duquel iuſques à l'heure la pitié n'eſtoit entree. Si à homme tant inhumain le recit des afflictions de Roynes eſtrangeres ennemies de ſa nation, paſſees pluſieurs aages auparauant, & par ainſi eſloignees de la compaſſion, & qu'il ſçauoit eſtre augmentees par le nombreux ſtile du Poëte, à peu tirer les larmes: Combien celles de ceſte cy nagueres la noſtre, eſtants en leur plus grande vigueur & aigreur, la terre par maniere de dire encores moitté du ſang de noſtre Roy, les eſprits de ſon corps encores chauds & le pous treſſaillant, nous doiuent eſmouuoir & toucher le cœur? Telle difference certes y a-il qu'entre la paincture, & la choſe paincte: entre l'hi-

ſtoire,& la fable : entre la verité, & la fainɛte. Car pour le regard de la façon dont elle ſe plaint,ſans s'arreſter à ce qui a eſté repreſenté par ſon procureur, il ne faut peſer que la ſimple iuſtice de ſa cauſe, Cauſe pleine de pitié, commune à vous, SIRE, commune à la France,commune à tous les Roys & Princes ſouuerains de la terre. Cauſe ſouſtenue par ſes larmes, deffenduë par ſes regrets, eſleuee par ſes ſouſpirs,& animee par ceſte ſienne pitoyable façon. Qui ſont autant de poinɛtes, autant d'arguments auſſi pregnants & auſsi perſuaſifs,que toutes les raiſons, aſſemblees, des plus excellents orateurs qui ayent oncques eſté. C'eſt auec vne nouuelle ſorte d'eloquence qu'elle s'eſt addreſſee à V. M. auec yeux eſplorez, aureilles ſourdes à la conſolation, & ſilence morne, enfant naturel de la triſteſſe; Silence beaucoup plus diſert,qu'aucunes paroles,quelques elegantes choiſies & bien agencees qu'elles ſoyent. Ce ſexe infirme vous a preſenté ſes pleurs, & fait offre de ſes ſanglots, ſon imbecillité à imploré voſtre puiſſance, & ſon iniure inhumaine,la ſeuerité de voſtre iuſtice. Iniure griefue entre les plus griefues,qui luy a rauy ſon tres-honoré ſeigneur & eſpoux, par la ſplendeur duquel, ainſi que la Lune de celle du Soleil, elle eſtoit

entieremẽt eſclairee. Fureur, horreur, comble, chef d'œuure & outrepaſſe ſans parangon de toute barbare deſloyauté: Vn Prince ſouuerain, ny par l'auctorité des loix, ny par le ſoing de ſes gardes, ny par les murailles de ſon logis (retraicte aſſeuree pour les plus foibles & iadis ſi ſaincte, qu'il n'eſtoit loiſible d'en tirer aucun par force.) n'a peu eſtre garanty des mains ſacrileges d'vn ſien ſubiect; Ains apres pluſieurs hazards & dãgers heureuſement eſchappez & tournez en Couronnes, s'eſt en vn moment, voire en moins, trouué deſpouillé de la vie, des triomphes acquis, & de la Maieſté en laquelle il eſtoit né, par la plus debile main qui ait iamais entrepris ſur autruy. Homere, ſi la fiction Poëtique ſe peut meſler auec la verité trop certaine d'vne luctueuſe hiſtoire, racompte qu'Achilles eſtant ſur le point d'eſtre noyé par le fleuue Xanthus, ne regrettoit tant ſa mort, que la forme de ſa mort, de mourir comme le berger que le torrent engloutiſt, & emporte. Auſsi ce qui eſt plus deplorable en celle du deffunct Roy: c'eſt qu'vn grand Prince riche d'honneur, & ſignalé par pluſieurs victoires, ait eſté malheureuſement attaint d'vne vile & ignoble main. En ſi piteux ſubiect, apres que la veufue a employé & con-

consumé toutes sortes de doleances, en lamentant la mort de son mary; Que puis-ie Procureur general dire pour le Royaume, qui se trouuant malheureusement priué de son Roy, en seroit perpetuellement veuf, si vostre valeur, SIRE, ne l'auoit remarié auec vostre Maiesté? Quelles paroles pourront approcher de la grauité de ce sanglant parricide? En quels termes l'exprimeray-ie? de quelles bornes pourray-ie enfermer ma plaincte, ou plustost la plaincte publique de la France, non de la France seulement, mais aussi de la terre qui lamente, mais aussi des cieux qui sont contristez? Ce n'est point petit ouurage de pourtraire naifuement la figure de quelque chose, & de ce qu'elle contient dans son estendue. Mais peu souuent il reüssit aux plus grands Maistres, de representer la vraye mesure & extremité des corps, & de sçauoir bien au dedans de la paincture faire finir le pourtraict, d'autant qu'il luy faut trouuer ses lignes & ses limites dont il soit comme r'enclos & enuironné, & faire en sorte que les derniers traicts venants à se perdre dans l'espace du tableau, promettent de faire veoir autre chose, & descouurir ce qui est caché au derriere. Et combien que parauenture il m'aduienne de parfournir ce dernier

point, qui eſt de borner mon ouurage, faire paroiſtre au derriere de mon diſcours ce que ie ne ſçaurois aſſez dignement repreſenter, & ſomme mõſtrer en diſant peu, qu'il y a beaucoup à dire: Si eſt-ce que ie ne me promets d'eſtre le peintre d'vn tel & ſi penible pourtraict. car ie n'ay point meſures qui puiſſent ſuffire à obiet de ſi grande eſtenduë, & n'ay la veüe ny la main aſſez certaines pour marquer ſeulement les premiers traicts, ny la voix aſſez forte pour deteſter vne ſi enragee & extraordinaire peſte aſſaſſine des Roys, qui comme elle eſt nouuelle, & n'agueres oriente ſur noſtre horizon, auroit auſſi beſoing de nouuelles paroles. La Grece iadis mere feconde des beaux eſprits, en a porté de ſi excellents, qu'ils ont monſtré les premiers en leurs tableaux ce qui meſmes de ſa nature, ne ſe peut veoir. Mais ceſte imitation eſtant pluſtoſt admirable qu'imitable, notamment à moy, auquel ſi en ceſte douleur commune la meditation & recherche ont dorné quelque aduantage, la meſme douleur, & encores la mienne particuliere me l'oſte & emporte. Il ſeroit peut-eſtre plus à propos de me conformer à l'exemple de ceſt autre, qui en ſubiect non du tout diſſemblable, prudemment voila & cacha le deffaut de ſon art. Toutes-

fois mon deuoir reiettant ce moyen, & ne trouuant d'ailleurs en moy ce qui seroit necessaire pour venir à chef de ceste entrepriſe, me sera-il point loisible d'vſer de la permiſſion que Platon donne en ſes loix, d'aller puiſer de l'eauë chez autruy, apres auoir fouillé & creuſé dans ſon fonds iuſques au tuf, & en ce faiſant emprunter les plaintes des anciennes tragedies? Las! il n'eſt beſoing d'aucune fiction pour rendre la choſe miſerable & digne du Cothurne, ne l'eſtant que trop de ſoy meſme, conſideree nüe en ſon eſſence. D'ailleurs il me faut eſperer que la douleur aucunefois de ſoy ingenieuſe, ſuppleera ce que la nature m'a deſnié, & dont la cognoiſſance n'a daigné me ſecourir, que mon affection me fera franchir les difficultez, & mon zele m'eſleuera par ſus toutes ſortes d'empeſchemens. Ioint que cecy eſtant pluſtoſt de pieté que d'accuſation, de plaincte que d'eloquence, de triſteſſe que d'eſprit; Si ce mien effort ſe trouue autant foible qu'il eſt ſainct, ie ſupplie treſhumblement V. M. ſe ſouuenir qu'en vn grand dueil il eſt permis d'vſer de raiſons meſlees & confuſes, l'obſeruation de l'art n'y eſtant requiſe. Ains depuis la premiere iuſques à la derniere parole, c'eſt comme vn perpetuel gemiſſement: auſſi l'ardeur d'autre co-

ſté me tranſportant, donnez s'il vous plaiſt, SIRE, autant de liberté à mon diſcours, qu'en iugez deuoir eſtre permis à vn courroux tres-iuſte, & à l'extremité d'vne doleance pleine de commiſeration.

SIRE, la France à veu autrefois vne action non diſſemblable de ceſte-cy en la perſonne de Valentine de Milan veufue de Loys Duc d'Orleans frere vnique du Roy Charles VI. laquelle publiquement le ſupplia pour la punition de l'aſſaſſinat de ſon mary. Surquoy il declara que le faict luy touchant de ſi pres comme de frere à frere, il apporteroit entierement ce qui ſeroit en luy, & rechercheroit tous moyens poſſibles pour en tirer la raiſon. Toutesfois la maladie de ce bon Prince l'empeſchant, l'oſtant à luy meſme, & le mettant en la puiſſance d'aultruy, il receut depuis, les excuſes du Duc de Bourgongne, autheur du meurtre, qui euſt bien l'hardieſſe & l'effronterie de l'aduouer, & faire ſouſtenir par vn docteur de Sorbonne, nommé Iean Petit, qu'il eſtoit ſelon Dieu & raiſon commis, pour le ſeruice du Roy & bien du Royaume, eſtant loiſible, voire louable de tuer vn tyran, tel qu'il vouloit faire croire le Duc d'Orleans auoir eſté. Mais la violence du temps ayant ceſſé & quitté la place à la verité & à la Iuſti-

ce: ceſte propoſition de Petit feuſt declaree heretique, & la mort meſme ne le rauiſt du tout au chaſtiment, d'autant que ſon corps feuſt tiré du tombeau & bruſlé. Las! auiourd'huy choſe iamais ny veüe, ny ouie, ny leüe, deuant le Roy comparoiſt la veufue du Roy. implorant ſa Iuſtice, & l'appellant au chaſtiment de la cruelle mort de ſon feu ſeigneur & eſpoux, & à la vengeance d'vn abbregé de perfidie & trahiſon. Il ſe trouua vn docteur de Sorbonne, que l'auarice & l'ambition deſtournerent de ſon deuoir, effacerent en luy le charactere de Chreſtien, & arracherent la marque de l'humanité, tellement que ſa langue venale & impie ſe meiſt à deffendre & recommãder les meurtres & aſſaſsinats, mais pour vn ſeul qui eſtoit lors, pluſieurs maintenant ayants à l'ambition, (qui de ſon feu pernicieux ard & bruſle ce Royaume) vendu leurs conſciences, proſtitué leurs plumes, & loué à prix infame d'argent leurs paroles, non ſeulement ſe ſont precipitez & plongez aux erreurs malicieux, ou pour mieux dire horreurs autrefois par leurs vertueux predeceſſeurs, reprouuez & condamnez; ains paſſants plus outre ont eſté les trompettes de la diuiſion, qui ont ouuert le puis de l'abyſme, la fumee duquel à obſcurci l'air ſerain de la

France, & dont ſont ſorties ſauterelles ſur la terre, c'eſt à dire toutes ſortes de calamitez & miſeres, leſquelles non par cinq mois (ſelon la menace reuelee au bien aymé diſciple du Seigneur,) mais tantoſt par cinq ans continuels nous ont en toute extremité tourmenté & ruiné non les hommes ſeulement, mais auſsi les plantes & fruits de la terre, enſemble les edifices que la main induſtrieuſe auoit eſleué par deſſus elle, pour la parer. Car animants & armants à leur pouuoir les peuples contre l'authorité de leur iuſte & legitime Roy, les incitans d'entreprendre ſur ſa vie, enſanglanter leurs mains, & polluer leurs ames au ſang de l'Oingt du Seigneur, ſ'en eſt enſuiuy le prodigieux parricide, qui quelque horrible & de quelque deshonneur, qu'il comble noſtre ſiecle, quelques ruines & deſaſtres qui l'ayent accompagné & ſuiuy, quelques fleuues de ſang qui en ayent deſcoulé, n'a eſté ſuffiſant d'aſſouuir leur fureur & rage. I'excepte les bons d'autant plus recommendables, que parmy telles ordures du temps, ils ſe ſont conſeruez nets & impollus. Car comme diſoit vn digne perſonnage entre les plus dignes de l'ancienne Rome: De faire bien en vn temps & parmy des gens d'hõneur, c'eſt choſe commune & aiſee.

Mais ne ſe laiſſer deſtremper dans les corruptions du ſiecle, ny couler es paſſions impetueuſes d'vn peuple, ains vouloir le bien, l'auſer, l'entreprendre, & l'effectuer en mauuaiſe ſaiſon, en laquelle le vice eſt honoré des recompenſes de la vertu, c'eſt vne marque certaine d'eſprits merueilleuſement diſpoſez par la nature à toutes choſes bonnes & louables. Ce n'euſt pas eſté beaucoup, de repreſenter en ſes mœurs, l'humilité & manſuetude Chreſtienne, parmy des Polycarpes, Origenes, Irenees, Hieromes, Ambroiſes, Auguſtins, Gregoires & autres telles viues lumieres de l'Egliſe. Car lors l'ardeur de l'imitation, & touſiours quelque meilleur euſt eſchauffé & inuité au deuoir. Mais depuis que la douceur s'eſt changee en cruauté, l'humilité en orgueil, la ſoif alteree de ſang plus execrable, que celle des preſtres Mexiquains (qui arrachoient le cœur des hommes, qu'ils ſacrifioient à leurs Idoles, les eſcorchoient, & ſe veſtoient de leur peau) à prins la place de la charité : c'eſt autant de louange de retenir ces vertus, que de honte, & d'opprobre à ceux qui les ayants deſpouillees, ſe ſont reueſtus des vices leurs contraires. En lieu qu'ils deuoient auoir leur crime en horreur, le lauer de larmes, au ſeul ſouuenir ſe battre

la poitrine, & ronger leur cœur d'vn perpetuel regret, de ce que leurs reſolutions, ſermons & eſcrits auoient donné naiſſance à ce monſtrueux aſſaſinat, ils en ont au contraire en toute reſiouiſſance & exultation rendu graces blaſphemantes à Dieu, loué l'aſſaſin comme liberateur de ſon pays, reueré ſa memoire ainſi que de martyr, voire l'ont prié comme vn des ſaincts & biẽ-heureux. Quels amas d'horribles blaſphemes? Quelles mõjoes de meſchancetez entaſſees les vnes ſur les autres, & extremes en toute extremité? Les ſerpents meſmes confits en venin, & les plus cruels de tous les animaux meurent, à ce que l'on dit, de regret d'auoir bleſſé l'homme, vagants çà & là ſans plus rentrer en leurs trous. Auſſi d'eux frayants & ſ'entortillants les vns parmy les autres, par vn artifice indicible, de l'eſcume de leurs corps & de leurs gorges ſort quelque choſe de bon & vtile. Teſmoing ceſt œuf appellé par les Romains *Anguinum*, & tant eſtimé de nos anciens Druydes, qu'ils le portoyent en leurs enſeignes: & de toutes les aſſemblees de ces bouttefeus ſanguinaires n'eſt ſorty que mal & malencontre. Mal qui n'a que trop bien reuſſy à la ruine de ceſt Eſtat. car ſoit (ſelon la doctrine des Chaldeans) par l'influence des

aſtres,

aſtes, auſquels (meſmement aux trois planetes ſuperieures quand elles ſont couuertes des rais du ſoleil, ou ſuiuent ſon cours) ils attribuent les foudres, abyſmes, tremblements de terre, & pareils accidents, non improprement appellez ſepulchres des villes & prouinces, & ſceleratezzes de la nature: ſoit ſelon que nous deuons eſtimer par le vouloir de Dieu, qui decoche contre nos iniquitez les traits acerez de ſa iuſte vengeance, il s'eſt trouué en ce Royaume ſubiect plantureux auſsi propre, & auſsi prompt à receuoir ces mauuaiſes impreſsions, que la racine de l'herbe appellee par les anciens Aproxis, à prendre feu, ou le Naphthe Babylonien, qui ſans toucher à la flamme, par la ſeule lueur qui ſort du feu, s'enflamme & enflamme l'air voiſin. Car ſi à noſtre dam, nous ne le ſentions, il nous ſeroit malaiſé à croire, combien ſoudainement la pernicieuſe diſcorde s'eſt logee & habituee en France, ne s'eſtant ſeulement arreſtee dans le peuple des villes ia dés long temps charmé & corrompu par les ſeditieux diſcours des factions, ains ayant penetré iuſques à la ſimple populace des champs, forgeant les couſtres des laboureurs en eſpees & leurs faux en lances, combien que d'eux (comme diſoit certain grand Philoſophe po-

litique)le meilleur peuple ſoit compoſé: C
ſideration pour laquelle quelque temps a
parauant vn Roy des Romains voulant a
doucirles cœurs fiers & hautains de ſes ſul
iects nez & nourris aux armes, & dans les a
mes,ordonna qu'ils cultiuaſſent la terre, le
donnant ceſte occupation, comme vn bre
uage pour aimer la paix & le repos, haïr
abominer le trouble & la guerre. Mais pou
(par la ſouuenance de ce ſiecle d'or) ne dete
ſter d'auantage le noſtre de fer, puis que ceu
qui ſont nez dans la tranquillité, & qui n
peuuent viure, qu'au milieu de la tranquilli-
té, ne plus ne moins qu'il ſe trouue par eſ-
crit qu'vne eſpece de mouches, qui vient és
forges & fourneaux de bronze de l'Iſle de
Chypre, appellees Pyraſtes, ou Pyrales vit
dans le feu, mais déz qu'elle ſort de la four-
naiſe,& prẽd l'air vn peu loing,meurt ſoudai-
nement: Puis dis-ie que ces pauures gens ſe
ſont rendus furieuſement eſperdus d'vn in-
ſenſé deſir de troubles, le dire du Prophete
en cas non eſloigné n'eſt que trop veritable,
que la diuiſion s'eſt embraſee comme le feu,
qu'elle a deſtruict les rõces & les eſpines,s'eſt
allumee dans l'eſpeſſeur de la foreſt, & en-
ueloppée cõme ſ'eſleue la fumee. Ce qui n'a
ſuffy à certains miſerables, ſi quant & quant

pour ſe rendre dignes diſciples de leurs enragez docteurs, ils ne ſe feuſſent efforcez d'en faire paroiſtre Dieu l'autheur & le complice, comme ſi c'euſt eſté vn Typhon ayant le gouuernement du monde, & non le Pere tout-puiſſant, des bontez duquel le nombre eſt ſans nombre. Car auec qu'elle impudence ont ils illudé à ſon treſgrand, treſſainct, & treſadmirable Nom? Combien de fois en l'inuoquant, ſ'en ſont-ils mocquez? Quelles imprecations ont ils vomy contre leur Roy? Quelles proceſsions, & prieres publiques ont ils fait pour l'exterminer? Prieres non prieres, mais vrays blaſphemes. Proceſſions pures abominations deuant la face du Seigneur. Auſſi s'ils n'eſtoyent du tout dans la routte tenebreuſe de perdition, leurs actions & deportements le leur repreſenteroyent parlant en ceſte ſorte: *N'offrez plus oblation vaine, l'encenſement m'eſt en abomination. Ie ne puis ſouffrir voſtre nouuelle lune, ny le ſabath, n'appeller voſtre aſſemblee. Mon ame hait vos nouuelles lunes, & vos feſtes ordonnees. Elles me ſont en charge, & ſuis las de les porter: Et quand vous eſtendrez vos mains, ie cacheray mes yeux de vous. Quand vous multiplierez l'oraiſon, ie ne l'oiray point. Car vos mains ſont pleines de ſang.* Las! ce n'eſt point d'vn vil & ignoble ſang, que ces

mains impures se sont souillees, c'est du plus noble, & plus pur François, c'est de celuy de nostre Roy, de celuy de l'Oingt de Dieu, duquel encores, en la façon de l'assassinat, ils ont violé la haute Majesté, s'estans seruis du pretexte & couuerts de l'habit de religion, pour plus aisémẽt surprendre vn Prince religieux, plein de pieté & deuotion.

CERTES la consideration des accidents humains ne peut estre qu'accompagnee de beaucoup d'estonnement, mesmes en ce que au milieu de leur varieté ils se recognoissent souuent semblables les vns aux autres. Et neantmoins ceste rencontre & semblance n'est point estrange ny contraire à la nature, & de laquelle la cause ne se puisse remarquer. Car quoy que difficillemẽt en ce qui est rare, & par consequent admirable, nous deuons toutesfois tenir pour certain que rien ne se peut faire sans cause, & en ce faisant chasser l'erreur, que la nouueauté nous apporte par la raison de la nature. Or de trois causes l'vne: ou des accidents humains le nombre est certain, & determiné par la fatalité que les Philosophes pour ceste raison definissent, tantost vne cause eternelle des choses, pour laquelle ce qui est passé, est faict, ce qui est present, se fait, & le futur se fera: tantost l'esti-

ment vne loy compagne de la nature de l'vniuers, selon laquelle passe tout ce qui se faict: tantost l'appellent la parole de la vierge Lachesis, fille de la necessité. En ce cas il est necessaire que plusieurs aduantures aduiennent conformes les vnes aux autres, attendu qu'elles se font par mesmes causes certaines & arrestees, dans lesquelles elles sont cachees, ainsi que la force des herbes & plantes gist en leurs semences. Ou ce qui est plus vray-semblable, & selon l'opinion la plus commune de l'antiquité, il n'y a point nombre certain ny arresté des euenements, ains dependent tous de la volage fortune. Par ce moyen matiere luy est donnee assez ample, pour produire effects semblables, ou plustost pour le nombre infiny, ne peut que souuent elle ne rencontre. Ou bien, ce que nous auons ja touché comme le plus veritable, les accidens courent dans la carriere de la volonté & prouidence de Dieu, lequel afin que nous admirions & redoutions sa puissance, ordonne ou permet ceste semblance & conformité. Pour preuue dequoy, il n'est besoin de fueilleter les liures ny mendier le secours d'vne Histoire estrangere & esloignee, en ayant, en ce faict lamentable, vne domestique & trop proche. Car ne deuons nous point nous estonner quand

nous penſons que le premier & le dernier de la branche d'Orleans ont eſté tous deux malheureuſement aſſaſſinez? Qu'aux aſſaſſinats, la faction d'vne meſme maiſon, aſçauoir celle de Bourgongne, depuis fonduë en celle d'Eſpagne, a donné cauſe & naiſſance? Que la vie des deux, à eſté calomniee par la boüe & lie du peuple, leur meurtre ſouſtenu & deffendu comme iuſte & louable par perſonnes n'ayants rien de Theologien, que le nom, ny d'homme que la figure, & qu'on a indignement abuſé des armes ſpirituelles contre ceux qui ont pourſuiuy & pourſuyuent la vengeance & iuſtice de leur mort? Eſt-ce pas auſſi choſe eſtrange que ceſt acte ſe trouue ſemblable à vn autre autrefois arriué, tellement qu'en horreur de meſchanceté nous le pouuons appeller ſon frere: Comme en excellence de vertu les Grecs nommerent l'exploict de Pelopidas & de ſes compagnons, pour la recouurance de la liberté de Thebes, frere germain de celuy de Thraſybule en la deliurance de la ville d'Athenes du gouuernement des trente tyrans: vn Empereur de meſme nom ſe trouue auſſi mis à mort par vn Iacobin, qui ſoubs vmbre pareillement de religion en luy baillant la ſaincte Euchariſtie l'empoiſonna. Actes certes pareils & confor-

mes en extreme impieté : mais en ceſtuy-cy il y a dauantage, vne rage & fureur deſordonnee. Car combien qu'il y ait des poiſons, qui agiſſent (ſelon que dient les Medecins) par vne faculté aperte, leſquels, dautant qu'ils ſont ſoudains & prompts, apportent la pluſpart de grandes douleurs & griefs tourmens, ainſi que la deſeſperee Cleopatra en feiſt l'eſſay ſur aucuns criminels detenus és priſons d'Alexandrie: Il y en a auſſi beaucoup d'autres, qui agiſſent par vne faculté occulte, de façon qu'ils entrent au plus profond des entrailles, gaſtent & perdent entierement le corps humain, auant que celuy qui en eſt mortellement offenſé, s'en puiſſe apperceuoir. Par tels moyens cachez, la meſchanceté peut nuire ſans eſtre deſcouuerte, & par conſequent ſans encourir aucun danger ny peine, comme ſon effect eſtant maintefois prins pour accident naturel. Mais auoir mis en œuure le fer, c'eſt par trop faire monſtre & parade de ſon enuenimee malice, c'eſt vne horreur effrenee, c'eſt vne fureur deſeſperee, & encores, comme s'il n'y auoit point d'autres mains parricides au monde, y auoir employé les mains ſacrees d'vn preſtre, c'eſt vn prodige eſtrange entre les plus eſtranges. Le Duc de Bourgõge pour l'execution de l'aſ-

ſaſſinat du Duc d'Orleans ſe ſeruiſt de pendards : En ceſtuy-cy on s'eſt ſeruy d'vn moyne, on a deſguiſé l'audacieuſe & felonne entreprinſe, d'vn habit autresfois religieux, mais rendu, par ce ſeul traict, abominable. Car ſi l'Italie a entierement aboly l'ordre des freres humiliez, pour auoir l'vn d'entreeux, attenté à la perſonne du Cardinal Borromee: que doit la France, qui a veu & ſenty l'attentat executé ſur la perſonne de ſon Roy? l'habit qui a caché le fatal couſteau, y doit-il pas eſtre à iamais deteſtable?

RACE pechereſſe, ſemence aggrauee d'iniquité, mauuais engeance, enfans corrompus, quelle furie vous a piqué, quelle inhumaine perturbation mere de meurtres, origine de perdition & compagne de calamités vous a eſmeus de pourſuiure voſtre Roy iuſques à la mort? Eſtoit-ce vn tyran, extreme & derniere medecine des peuples libres, qui autrefois noſtre concitoyen euſt aſſeruy noſtre liberté, & de ſubiect ſe fuſt rẽdu ſeigneur, de compagnon maiſtre? ou quelque eſtranger qui non par les iuſtes armes, ains par tricherie & mauuaiſe façõ nous euſt aſſubiecty, changeant l'alliance en domination, & le ſecours en oppreſſion? Ceux-là ſeuls meritent ce nom

ce nom: de ceux là seuls les meurtriers ont eu de la sage antiquité recompence & de biens & d'hõneurs, elle leur a dressé des statues, & les a honorez non auec moindre religion presque que les Dieux tutelaires de la patrie. Et non sans cause, & beaucoup de raison. Car quelque voile de Iustice, quelque pretexte de bien, quelque couuerture de pieté & lustre de vertu qu'on puisse mettre au deuãt, il n'est loisible d'opprimer ses esgaux, & de tirer à soy particulierement, ce qui est public & commun à tous: Tellement qu'il semble que celuy definissoit bien la tyrannie, qui l'appelloit tres-parfaicte & tres-accomplie iniustice, laquelle non en cachettes & à la desrobee, ains en plein iour & à force ouuerte rauist ce qui est de l'autruy, & sainct, & prophane, & priué & public. Ceste parfaicte iniustice, tousiours tant haye, (que la souuenance mesme en a esté deteste en l'opinion de la posterité) a trouué neantmoins retraicte si fauorable en vne iuste & hereditaire principauté, que caressee par les vœus des peuples, & honoree par leur submissiõ, elle s'est seruie de leur ignorãce pour s'establir, & de leur simplicité pour esbranler la legitime puissance: Et cõme ceux qui ont descript la nature des animaux, dient qu'il y a vn oiseau appellé Tyran, lequel se

paiſt de vers: auſſi pour repaiſtre ſon inſatiable conuoitiſe, elle s'eſt aydee principalement du commun peuple, que nous pouuons a bon droict nommer, vers de l'eſtat. Car qui luy a donné commencement, que les villes aueuglees de fureur & enyurees de ſang? Qui luy a donné entree dans les villes, & qui leur continue ceſte ſeruitude ou elles ſont plongees, que les ordures & plus vils excremens de chacune auſquels, vos ciuiles diſſenſions (conformement à l'ancien dire des Grecs) ont apporté auctorité & creance? De quels donc autres arboutans ceſte tyrannie, (car pourquoy ne luy donnerons nous le nom qui luy appartient?) eſt eſtayee que des vers de l'eſtat? l'abiecte & indigne humilité en laquelle telles gens viuoient cachez dans la pouſſiere de la terre auparauant ces remuemens, nous permet auſſi de les appeller fourmis de l'eſtat. Mais fourmis veneneux ſemblables à ceux que les anciens nommoient Salpuges, & qui eſtoient ſi dangereux, qu'ils ont autrefois exterminé des nations toutes entieres. Qui nous apprend auec l'experience (dangereuſe maiſtreſſe, ſi aucune autre,) que les grands maux, ne ſe font pas touſiours par les plus grãds, ains le plus ſouuẽt par les petits & plus abiects, maux plus inſupportables, d'au-

tant que ceux-cy n'ont le reſpect, qu'aux autres leur naiſſance donne, & à quoy leur grandeur les oblige: De meſme façon que les anciens Thoſcans tenoient y auoir des fouldres, qui ſortoient de la terre, qu'ils appelloient infernaux, fouldres fort cruels & eſpouuentables, n'eſtans engendrez des ſuperfluitez des aſtres, ains d'vne matiere trouble & confuſe. Car ces peuples bien reglez & policez, viuans doucement, ſous l'obeiſſance des Roys, & crainte des loix: Tout à coup, ainſi que le Lyon excité ſa fureur battant de ſa queuë la terre, puis ſes flancs: auſſi n'ayans rien de ceſt animal, que la felõnie, apres auoir oultragé la France leur mere, de laquelle ils ſont indignes enfans, ſe tourmentants eux-meſmes, ont de plus en plus animé leur rage.

Paris entre-autres n'agueres œil de la France, lumiere de l'eſtat, miracle de l'Europe, & la mignonne de ſon Roy, eſt la premiere qui a leué l'eſtendard de rebellion contre ſa Majeſté. C'eſt elle qui dans ſon ſein a inſtruict le miſerable aſſaſſin, qui par artifice deteſtable a enſorcellé ſon ame ſtupide, la vomy comme vn mortel poiſon contre ſa venerable & auguſte perſonne: & apres auoir entendu la mort lamentable de ce Prince, auquel outre

les obligations generalles & communes elle en auoit d'estroictes & particulieres, en a remercié Dieu, comme si quelque heur luy fust arriué, & non le malheur des malheurs. C'est elle qui en si estranges funerailles du Royaume s'est resiouie, & changé la couleur noire & triste en verte & gaye, honoré la memoide l'assassin auec autant de barbarie, que jadis ce tyran de Pheres, duquel nous auons parlé cõsacra & corõna de festons de fleurs la lance dont il auoit tué son oncle, luy sacrifiant ainsi qu'à vn Dieu. C'est elle qui en fin sur peine de la vie a retenu les larmes & arresté les souspirs de ceux à qui l'horrible trahison estoit en horreur. Tyrannie certes tres-grande, & non encores ouye d'asseruir les passions, d'empescher l'affligé de plorer son afflictiõ, le miserable de faire le miserable, ains le contraindre de contrefaire l'heureux & le content, de luy faire prendre vn autre visage que celuy de sa fortune, & de couurir les nuages de son ame par la serenité forcée de sa face: accroissement merueilleux de douleur que de la reconguer par force dans les tristes yeux, à cause que tant s'en faut que les larmes soient arrestees par le commandement, qu'au contraire il les irrite & accroist, & n'y a cause plus preignãte de pleurer, que n'auoir la liberté de pleurer.

Car comme c'eſt vne eſpee de ſoulas en la calamité, que de la nourrir de larmes & l'entretenir de ſouſpirs: auſſi ny a-il point plus grãde peine que d'eſtre malheureux, & n'auoir le pouuoir de paroiſtre tel. Si les larmes fuſſent eſchappees à quelqu'vn, parmy le ris intemperé de ce furieux peuple, ris vrayement Sadornien & prognoſtic certain de ſa lamentable ruine: Si quelqu'vn dans les prophanes proceſſions, (eſquelles pluſieurs femmes contre la pitié conuenable au ſexe, s'eſleuans & cheminans le col eſtendu, comme dit le Prophete, & les yeux affectez s'eſiouyſſoyent de ceſte piteuſe effuſſion de ſang Royal, & portoient aux aureilles le pourtraict infame du parricide, & les enfans chantoient des chanſons autant en parolles & au chant iubilatiues, qu'en effect funeſtes.) Si quelqu'vn diſie, au milieu de ces exultations importunes euſt eſté apperçeu accompagné de melancholie & d'ennuy, qui doute que ſa perſonne n'euſt eſté deſtinee à la mort, & ſes biens au pillage? Pour ces raiſons ie crains que Dieu iuſte Iuge leur ait endurcy le cœur ainſi qu'autresfois aux Ægyptions, & enuoyé l'opiniaſtreté & la contumace de laquelle par le meſme Prophete il menace le peuple de Iuda. *Va (dit le Seigneur à Iſaye) & dis à ce peuple icy:*

Oyez & n'entẽdes point, voyez & ne cognoiſſez point. Endurcis le cœur de ce peuple, eſtouppe ſes aureilles, & ferme ſes yeux, afin qu'il ne voye de ſes yeux, qu'il n'oye de ſes aureilles, qu'il n'entẽde de ſon cœur, & qu'il ne ſe cõuertiſſe, & que ie ne le gueriſſe: Et le Prophete demãdãt. Iuſques à quãd Seigneur? iuſques (reſpõdit-il) à ce que la Cité ſoit deſolee ſans habitãs & la maiſon ſans homme, & que la terre ſoit delaiſſee deſerte. Las qu'il y à danger que ne voyons ſur ceſte pauure ville, l'effect de ceſte terrible voix du Seigneur! Autrement elle euſt eu recours, SIRE, à voſtre bonté, & recherché l'abry Royal de voſtre miſericorde contre les torrens des miſeres qui l'inundent de tous coſtez. Car bien que la vengeance du parricide vous ſoit en ſinguliere recommandation: ſi eſt-ce que la tenant pour voſtre, ne deſiriez la perdre: Ioinct qu'eſtimiez, que ceſte Iuſtice, qu'auez à cœur, ne ſe pouuoit faire par la violence, & au milieu du ſac d'vne ville, qui ne met diſtinction entre l'innocence, & le crime: & ce ſeul deſir de ſa conſeruation, vous l'a tiree d'entre les mains, & par meſme moyen ruynee. Themiſtocles chaſſé de la Grece, & s'eſtant retiré vers Xerxes Roy de Perſe, lequel l'auoit reçeu & recueilly royallement, diſoit à ſes enfans qu'ils eſtoient perdus s'ils n'euſſent eſté perdus. Au contraire

Paris pour n'auoir eſté prins & emporté d'aſſaut, ſe trouue trop veritablement pris & perdu: car ce fol & eſtourdy peuple, prenant le nom, comme imitant les actions de ces anciens zeles, qui cauſerent la ruine de Hieruſalẽ, & opiniaſtrement refuſerẽt la paix & le repos offerts par Titus chef de l'armee Romaine, pour la concorde a choiſy la diuiſion, au lieu de la Paix a prins la guerre, pour l'opulence & abondance, s'eſt precipité dans la famine & diſette. Grande certes diſſimilitude du bien au mal, & de l'heur au malheur, eſchange diſproportionné de la gloire en opprobre, & de l'honneur en honte & infamie. Miſerable deſcente de richeſſe en pauureté, de liberté en ſeruitude, d'aſſeurance en crainte perpetuelle, & de repos en peine & trauail continuels. Malheureuſe Cité entre les plus malheureuſes, tu t'es renduë ſemblable à l'arbre lors qu'en Automne il perd ſes fueilles, & au iardin qui n'apoint d'eau, & ainſi ne pouuant eſtre arrouſé ne porte aucun fruict, ou bien ſi de quelque fruict ſort, il eſt veneneux pour eſtre trop ſeché de bonnes & Frãçoiſes humeurs, cõme ceux qu'aucũs deſerts produiſent à cauſe de leur grande ſeicheresſe. Cité inſenſee & pleine de ſouſpirs: car tu es heritiere de ce ſurnom jadis donné à la

Royalle de Ninus, En toy la ioye des tabourins eſt finie, en toy le ſon de ceux qui ſe reſiouyſſent eſt ceſſé, en toy la douceur de la harpe ſe taiſt, parmy toy n'y a que douleur, que plaintes & ſolicitude. Tes portes ſont frappees de deſolation, les eſpines croiſſent en tes Palais, l'ortie & le chardon en tes ruës, qui ſont menaces faites par la diuine Iuſtice aux peuples peruers & rebelles à ſes ſaincts commandements, menaces qui en toy s'accompliſſent. Garde dõc qu'elles ne ſoient ſuiuies de l'ancienne prophetie, *Que la Cité garnie ſera deſolee, & le lieu habité delaiſſé & abandonné comme le deſert.* Dequoy ta ſeruy ce ſecours Eſpagnol, lequel encores auiourd'huy on te monſtre en peinture? T'a il deliuré du cercle qui t'enuironne. Certes le grand nombre des eſtrangers ennemis de ceſte couronne t'eſt comme le roſeau rõpu, ſur lequel ſi l'on s'appuye, il entre en la main & la perce. Car pour ſecours c'eſt vn rengregement de maux, en lieu de te deliurer il t'accable, tu eſtois attachée par le pied, il t'a lié par le col, & ce cercle qui t'entourne (i'entends ceſte ville & autres voiſines qui tiennent pour ton Roy) eſt en ton endroit ce qu'aux ſerpens le cercle de Betoine, dans lequel enclos ainſi qu'ils ſe tuent en ſe debattãt, de meſme tes habitans s'entrecourent

courent les vns sur les autres, iusques à auoir sans forme de Iustice mis à mort indigne ceux que tenons pour chefs de la Iustice. C'est le sang de ton Roy qui s'esleue contre toy, c'est le Seigneur des armees qui pour vẽgence de ton parricide te va balayant du balay destruisant. Quoy? quand tu oys sa voix forte & puissante accompagnee d'esclairs & tonnerres, ne frémis tu point d'horreur? Ne crains tu point qu'il te vueille visiter auec tourbillon, tempeste, & flamme de feu deuorant, conuertir la terre en souffre, & ton eau en poix?

MAIS est-ce point la passion, iuste neantmoins, si iamais il y en eust aucune, qui fille les yeux de mõ entendemẽt, me faisant accuser Paris de ceste sorte? Se peut-il faire qu'elle soit si estrangement changee, que de domicile de vertu & de seiour d'honneur, elle soit deuenuë cloaque de honte & offẽce de crimes. Il faudroit par mesme moyen dire que la lumiere se peut tourner en tenebres, la terre voller par dessus l'air, & l'eau passer par dessus le feu. Tant de gẽs honorables qui sont encores enclos & enfermez là dedans, ont ils du tout oublié ce qu'ils estoient? Ont ils estimé la perfection de l'homme consister en l'imparfait changement, comme les medecins ten-

nent entre les eaux ; celle la estre la meilleure qui plustost se change & corrompt. Pour auoir quelques annees crouppi, & comme moisi soubs le ioug estranger, sont-ils si fort desnaturez, qu'ils ayent despouillé ce qui estoit en eux de François? Et tout ainsi que si on laisse moisir & vieillir les cannes de sucre, (plante qui porte le plus doux fruict de tous) trempees puis apres en l'eau, la rendent merueilleusement aigre: de mesme ont-ils peu changer la douceur de leurs mœurs en telle aigreur qu'elle leur ayt faict fouler aux pieds toute sorte de deuoir & de respect? Certes il me souuient auoir leu que l'homme ne doit estre loüé que comme animal muable de sa nature. De sorte qu'il est grandement à craindre, que ceux qui sont les mieux instituez, estans hommes & nez d'hommes ne viennent à monstrer l'imbecillité de leur naturel. Toutesfois il y a grande difference entre monstrer l'imbecillité de son naturel, & perdre entierement son naturel. Tellement que ie ne puis croire que leurs soupirs ne soient encores François. Mais miserables ils sont retenus par aucuns de leurs concitoiens, ce nom venerable peut conuenir à leurs demerites, qui abusans du nom public de la ville, foullent aux pieds leur pusillanime patience. Sçeut-il

dõc raiſonnable que le crime de quelquesvns fuſt eſtendu ſur tous? vault-il pas mieux donner à pluſieurs bons, quelques meſchãs, que pour quelques meſchans, perdre pluſieurs bons, & ſe conformer à l'exemple de la Iuſtice diuine, qui euſt pardonné à la ville, (de laquelle le lieu, ou elle eſtoit aſſiſe, rend encores auiourd'huy preuue de la rigueur de ſa punition) ſi dix iuſtes s'y fuſſent peu rencontrer? Non ie ne deſeſpere point encores que ceſte Cité ſe tirant de la condition eſclaue, en laquelle elle gemiſt, & ſe rendant à la ſubiection legitime, ne recouure vne partie de ſon ancienne ſplendeur, & ne r'acquiere le nom de Capitale, que ſa faute luy a oſté, auec celuy de ville eternelle, duquel Rome a eſté autrefois honoree. Car (pour ne rien deſguiſer) encores ce n'eſt point à ce peuple ny aux autres peuples de la France à qui la premiere & originaire cauſe du mal puiſſe eſtre imputee, le fouldre qui a eſclatté ſi dru & auec tant d'impetuoſité ſur ce Royaume, eſt venu d'enhault, c'eſt à dire des grands. Mais à la verité contre ſa nature il a germé en terre & parmy la populace.

IL ny a rien plus beau n'y plus vtile que la mer, qui nous apporte toutes ſortes de biens & de commoditez, l'or, les pierreries, les eſ-

piceries & herbes medecinales, nous donne communication auec les nations eſtrãgeres, cognoiſſance des peuples eſloignez, conioint enſemble toutes les regions & parties de la terre, & qui par conſequent rend la vie de l'homme, laquelle autrement pourroit deuenir ſauuage, parfaicte & conuenable à ſon naturel, l'adreſſe par aydes & ſecours mutuels & l'vniſt par permutations conciliantes la ſocieté, iuſques là qu'vn ancien a oſé dire, que ſans elle l'homme ſeroit le plus farouche de tous les animaux: auſſi eſt-elle appellee le cinquieſme element, contenant dans ſon creux & large ſein encloſes, mille choſes rares & ſingulieres, tant elle eſt propre à donner nourriture & accroiſſemẽt doux & amiable moyennant l'aide de nature, & les cauſes genitalles qu'elle attire du ciel: de maniere qu'auec raiſon on tient de longue main, de tout ce qui naiſt en aucune partie de la nature, y en auoir en la mer, & outre pluſieurs autres choſes, qui ne ſe peuuent retrouuer, ny ſur la terre, ny en l'air. Il n'y à pas iuſques à ſa ſimple veuë, qu'elle ne ſoit tenuë la plus belle, & la plus aggreable de toutes. Tellement que par les loix Romaines, il n'eſtoit loiſible ny à Conſtantinople, ny ez prouinces faire baſtiment qui l'empeſchaſt, ains comparans le

contreuenant, au rauiſſeur, comme tel le puniſſoient. Son eau meſmes, quoy qu'aſpre & rude, ſert à la gueriſon d'vn nombre de maladies: qui a donné l'inuention aux anciẽs demeurans ez regions mediterranees, la contrefaire par artifice. La nauigation ſeule entr'autres gueriſt les Phtiſiques, & ceux qui rẽdent le ſang par la bouche, qui faiſoit autrefois à Rome entreprẽdre à pluſieurs, le voyage d'Ægypte, non pour affaires qu'ils y euſſent, ains pour le voyage eſtant long, prendre longuement l'air de la marine. Bref vn grand legiſlateur, quoy que moins entendu en la philoſophie naturelle, qu'en la politique, ſemble en vn ſeul mot auoir fort proprement exprimé toutes ſes loüables qualitez, quand il l'appelle tres-iuſte. Mais comme il n'y a rien perfaictement & perpetuellement bon ſous le ciel de la lune, les mouuements de laquelle ſont ſuiuis par la mer (il adiouſte) pourueu que des vents elle ne ſoit agitee ny trauerſee. Car quand ces froids, & coulants halletemẽts de la terre, comme quelques-vns les definiſſoient, ſe viennent à entonner en ceſte grande plaine azuree, il n'y a riẽ plus furieux, plus dangereux, ny plus eſpouuantablẽ, elle ſe change d'vn coſté en montagnes mouuantes d'eau, qui ſemblent eſtre iointes aux nuës, &

d'autre coſté en gouffres d'horrible profondeur qui ont apparãce d'approcher l'abyſme. Et ſi durant ſon calme, on l'a veuë couuerte de vaiſſeaux bien armez, lors on en voit les pieces toutes rompuës flotter ſur l'eau auec les corps d'eſchirez de ceux qui ſe ſont fiez à ſon flatteur viſage, elle nuiſt auſſi à ceux qui ſont ſur la terre, leur enuoyant des exhalatiõs peſtilentes, & ſoufflements nuiſibles, endommage la terre, meſmes couurant ſa fertilité de la ſterilité de ſon ſable, rend ſes coſtes dangereuſes, rompt ſes digues, noye les pays voiſins. Ainſi nous liſons que pres le mareſt Meotide elle a iadis engloutty Pyrrha, & Antiſſa villes renommees, & au golfe de Corinthe, Elicé & Bura, & l'eſpace qui eſt entre l'Italie & la Sicile, pareillement vne infinité d'autres lieux ont eſté ſubmergez par l'impetueuſe violence de ceſte grande partie de l'vniuers. Meſmes ſi nous croyons Platon, c'eſtoit vn grand pays de terre ferme, ou il dict eſtre la mer Atlantique. Ainſi eſt-il du peuple: de ſoy, il n'y a rien plus doux, plus aiſé à manier, plus docile aux commandements, ny qui ſerue d'auantage à la communauté de la vie, parmy luy ſont les arts & meſtiers & la marchandiſe, par ſon moyen nous nauigeons, baſtiſſons les villes, fermons les forteresſes, eſleuons des

tours & palais ſourcilleux, qui ſemblent voiſiner & contrequarrer la haulteur & beauté du Ciel; par luy nous ſemons la terre, & auec intereſt reprenons ce que luy auons preſté: par luy nous l'ouurons, & dans les plus retirees cachettes de ſon large ventre nous recherchons les pierreries, & trouuons les mines d'or, d'argent & d'autres meſtaux: par luy nous eſcriuons & imprimons les liures, qui portent les noms des Roys, Princes & autres perſonnes ſignallees ſur les eſles de la renommee, & dans les bras de l'immortalité. Mais quand l'ambition des grands comme vn vẽt pernicieux vient à y ſouffler, & à s'y meſler, il ſeroit malaiſé à croire combien eſtranges ſont ſes mouuements, farouches & ſauuages ſes deportements, qui de peuple, c'eſt à dire de compagnee & aſſemblee d'hommes le rendẽt vn monſtre hydeux de rebellion, cruauté & barbarie, ſi nous ne l'auiõs nous meſmes reſſenty par tous les plus proches, vifs, & griefs reſſentiments qui puiſſent eſtre.

TOVTESFOIS comme quand les vents commencent à ſe ralentir, la mer s'appaiſe & retourne aiſement à ſon premier & naturel calme. De meſme facilité, le peuple quand les opiniõs deſquelles l'on a pipé ſa niaiſe credulité, viennent par le temps ou autrement à ſe ac-

coiſer, ou pour mieux dire à perdre creance, reuient à ſoy, & deteſte ceux qui l'ayant deſtourné du grand chemin Royal, l'ont tranſporté par des faux fuyants d'erreur, iuſques ſur le precipice de ſa ruine. La preuue n'en doit eſtre recherchee plus loing, qu'au milieu de nous-meſmes, en ce que nous voyons auiourd'huy les vœus des peuples de la France ſoudain deuenus cõtraires aux deſſeins de ceux, qui premierement les ont detraqué de leur deuoir, iuſques là, que s'aſſeurants n'agueres ſur leur ſeule volonté, & l'eſtimants citadelle aſſez forte de leur ſeruitude, il leur faut maintenant pour les y retenir, ou en baſtir de materielles, leſquelles ils cimentent de leur ſang, ou les enclorre de puiſſantes garniſons nourries du pain paiſtry de leur ſueur, & de leurs larmes. Peuples apaſtez de vain eſpoir, de licence imaginaire, voylà les effects de la liberté promiſe, voyez ie vous prie, le change qu'on vous donne: Conſiderez que non plus à couuert par ruſes & tromperies, mais ouuertement auec contumelieuſe inſolence, auſſi aigre que le mal, on vous pouſſe dans l'abyſme de miſerable captiuité. Apprehendez & reſſentez voſtre tourment au-moins à ceſte heure qu'il agiſt ſur voſtre folle perſuaſiõ, pour laquelle il ne ſeroit encores trop aſpre,

pre, ſi vous euſſiez forgé le couſteau qui a percé le corps de voſtre Roy, & mis en œuure ce deteſtable inſtrument de noſtre ruyne & de la voſtre. Non ce n'eſt point vous: l'argument de l'ancien Caſſius autrefois tant eſtimé à Rome, au proffit & aduantage de qui, ne peut eſtre employé contre vous. Las quel aduantage en auez vous tiré, ſinon que pour la pluſpart vous eſtes chaſſez de vos maiſons ſans feu, ſans lieu, ſans retraite, priuez meſmes de ce qu'ont les oyſeaux du Ciel, & les plus vils animaux de la terre! Rien ne vous reſte plus que les larmes, que les cris & doleances. Vos corps coulants de miſere, mattez de peine, & affoiblis de neceſſité, à grand peine pourront ſouſtenir les chaiſnes & les fers qu'on vous prepare. Eſtrange & non ouye calamité, à laquelle demeurans plus lõg temps en ceſt eſtat, ne ſe trouue aucune pareille: d'autant qu'elle ne peut eſtre, comme les autres, aidee ny ſecouruë par l'eſperance. Car ſi aucune s'en approche, qu'elle peut-elle eſtre? que, comme generallement elle a eſté definie, le ſonge de l'homme veillant, ou pluſtoſt le ſonge d'vne vmbre.

SIRE c'eſt vne ancienne hyperbole, & neãtmoins fort propre pour exprimer le peu de reſource qu'il y à en l'affliction de ce peuple

s'il ne se retire de ceste mer fiere & courroucee de rebellions, seditions & diuisions au port heureux & tranquille de vostre clemence, par le leniment de laquelle, vous guerirez les vlceres de ceste maladie syderee, & populaire, en luy donnant quant & quant du cyrot composé de Nepenthes, ceste herbe tant loüee & recommandee par le diuin Homere, pour apporter l'oubliance du mal. Vostre fortune n'a rien plus grand que le pouuoir, ny vostre nature meilleur que vouloir conseruer plusieurs, c'est le dernier acte qui reste à vostre vertu, d'establir ceste estat, & d'esteindre par le salut de la France, l'embrasement de la guerre ciuille. Le bon Medecin, quand il luy faut penser le malade, ne s'amuse pas à regarder si sa faute luy a causé sa maladie, mais seulement il applique son soin, à luy rendre sa santé: de mesme SIRE ne pesez point les excez de vostre peuple, qui luy ont causé l'accez de ceste fiebureuse fureur, mais aduisez seulement à l'en deliurer & purger; c'est là le prix de vos glorieux trauaux; precieux entre les plus precieux: Que nous ne sommes pas venus icy pour retarder, ou destourner par importunes supplications, nostre parole n'estant que contre ceux qui ont participé à la peruerse trahison, ou l'ont

par quelque signe certain & manifeste approuuee. Car pour le regard de ces derniers, on peut dire veritablement que l'ame n'est que trop sanglãte, bien que la main soit pure, & que la malice ne commence pas par l'œuure, mais bien s'ouure & s'exerce: aussi la loy puniſt l'atrocité des crimes nõ en l'effect seulement, mais pareillement en la pensee & en la volonté, mesmes quand ceste volonté a tenté se reduire en effect, telle qu'est celle de ceux qui n'ayans estanché par la mort de leur Roy leur soif execrable de son sang, ont abbayé contre sa memoire, & vomy contre son nom toutes les iniures, que l'aigreur de leur rage felonne a peu conceuoir. Frenaisie merueilleuse, qui descouure son impieté à tous, fureur vrayement extraordinaire, qui donne cognoissance de son iniustice à vn chacun, veu que les plus iniustes contrefont les iustes, & faignẽt la iustice. Que merite donc tant iniuste, si meschante, & si desordonnee volonté, qui se met en euidence, qui s'exalte, & qui triomphe de telle façon? Caius Octauius, & Lentulus Spinther furent proscripts comme meurtriers de Cesar, par ce qu'ils se meslerent parmy eux incontinent apres le meurtre, comme s'ils eussent esté de

la coniuration, si est-ce qu'ils ne iouyrent iamais de la gloire, pour l'ambition de laquelle ils moururent, par ce qu'on ne creut oncques qu'ils eussent coniuré auec les autres. On vengea en eux l'affection, & non l'effect.

SI le meurtre d'vn Prince vsurpateur fust en ceste sorte vangé, & si la douceur dont il faisoit monstre & parade, trempa la vengeance en beaucoup d'aigreur: combien d'auãtage celuy d'vn Prince legitime, que la nature auoit faict, la nourriture institué, & la cousture façonné à la bonté & à la clemẽce, qui reluisoit en son visage mesmes, & en sa façon non hautaine ny desdaigneuse, ains cõsistãte en grauité modeste, accompagnee de grande douceur & affabilité. De maniere que cõme il s'est dit de l'Empereur Traian il y auoit en luy tel concent & accord de toutes telles loüanges, que la seuerité n'ostoit rien de la gayeté, la grauité de la benignité, & la Majesté de l'humanité. Marques exterieures de l'interieur, ainsi que le corps & l'ame, selon la façon de parler des Philosophes, ont entre soy, choses connaturelles. Aussi la siẽne estoit tresmoderee & humaine, qui pardonnoit au sang d'autruy comme au sien propre, il estimoit qu'estant homme il ne luy falloit

abuſer, ny prodigalement vſer des hommes, pluſieurs de ſes actions ayants clairement monſtré qu'il recognoiſſoit eſtre le propre d'vn grand cœur, de ſupporter l'iniure parmy vn grand pouuoir, & qu'il n'y à rien aucunefois de plus loüable, qu'vn Prince offencé impunément. De ſorte que tant s'en faut qu'en luy fuſt ceſte felonne vanité tres-familiaire aux grands Monarques, de faire monſtre de ſa puiſſance par la terreur & la crainte; Au contraire il a preſque touſiours tenu le glaiue engainé, voire comme attaché & lié. Ie touche ceſte corde expres entre pluſieurs autres, qui ont eſté maniees par le Procureur de la Royne, d'autant que la calomnie l'a voulu faire reſonner d'vn faux ton de cruauté. Car ſi vne fois, & non plus le glaiue a eſté tiré hors du fourreau, ce n'eſt pas luy: ains le temps & le triſte cours des affaires qui l'ont deſgainé. Le Lyon vray ſymbole, & hieroglyphique de la generoſité Royale, ne s'eſmeut pas aiſemẽt, ny du premier coup, ains pour le reſſentiment naturel, qu'il a de ſa force, ſemble meſpriſer pluſtoſt que reſſentir les aguets qu'on luy dreſſe. Mais ſi on vient à le poindre iuſques au ſang, la ſeule veuë luy faict perdre patience, & rechercher furieuſemẽt parmy les dards,

parmy les fleſches de Barbarie, & au milieu d'vn grand nombre d'hommes, le premier qui l'a frappé. Les Roys plus ſont plus courageux, plus ont de retenuë loüable en leurs iniures. Mais quand on commence à remuër la couronne qui eſt ſur leur teſte, eſbrãler la dignité du ſceptre qu'ils ont en main, & trauerſer l'obeyſſance qui leur eſt deuë, laquelle eſt le pur ſang du corps monarchique, voire ſon cœur, la ſource, le ſiege & fondement de ſa vie, la prunelle de ſon œil, l'ame qui le meult, qui le viuifie & addreſſe, aux moindres apparences de craintes & ſoupçons en partie ſi noble, laiſſants arriere tous autres reſpects, ils penſent que tous moyens pour retrancher vn mal ſi dãgereux, quoy qu'extraordinaires, ſont iuſtes & legitimes, & ſe permettent toutes les prouiſions & cautions qu'ils eſtiment y pouuoir ſeruir: la Iuſtice leur fait grace de toutes les reigles, formalitez & maximes ordinaires en autres cas, & cõme aux ſouuerains medecins de l'Eſtat, auec la cognoiſſance du mal la liberté des remedes leur eſt delaiſſee, le ſubiect ne leur en peut demander compte, c'eſt à Dieu ſeul auquel ils le doiuent.

CESTE veritable conſideration debuoit retenir tous les ſubiects du feu Roy en la fidelité & affection, qui leur eſtoit hereditaire en-

uers leur Prince, faire tomber les armes des mains de ceux qui les auoient prinſes en leur remettant deuant les yeux, qu'il eſtoit le vray & naturel Roy, couuert, dez qu'il eſtoit venu au monde, du pourpre Royal, que le Soleil auoit veu en meſme temps & homme & Prince; & pourtant Roy non ſeulement donné, comme pluſieurs autres, mais auſſi né: Né du plus illuſtre tige de la terre, frere de Roys, fils & petit fils de Roys, & race de grands Princes, dont les armes ont enuironné ceſt hemiſphere de gloire, & porté iuſques dans le ciel couronné, le nom de la France. Mais paſſant & repaſſant ſur les miſerables accidents par nous amplement diſcourus, c'eſt force, SIRE, force vrayement, puis qu'autre iugement ne s'en peut faire, c'eſt force diſ-ie d'aduouër ce que i'ay jà touché, qu'il y a eu de l'influence maligne, que le ciel s'eſt meſlé parmy les remüements de la terre, & que les corps ſuperieurs ont erré & vagué parmy les rencontres des inferieurs, pour tirer le chaſtiment deu à nos mœurs corrompus & vie deſreiglee. Ie ne penſe debuoir ennuyer V. M. en luy rapportant les opinions de ceux qui ont borné les Empires en leur fin comme corps naturels par certaines reuolutions d'aſtres, & nombres d'annees en conſe-

quence de l'arreſt general de mort prononcé contre le genre humain. Nous eſperons que ſi tant eſt que ceſtuy-cy approche de ſon dernier iour, voſtre vertu luy r'alongera la vie, & que ſous voſtre legitime & heureuſe domination il reprendra vn eſtre tout nouueau, & ſe reduira à ſes premiers principes. Mais qui eſt l'aueugle qui n'apperçoit, & le ſtupide qui ne reſſente l'ouuerture du cours de la Iuſtice diuine, & l'inundation des torrens de la fureur du tout puiſſant? Tout ce que le corps veoit des ſiniſtres euenements, l'eſprit le doit recognoiſtre pour ſymptomes d'vne maladie ſi dangereuſe, de laquelle les remedes ſont autant de rengregements, s'ils ne chaſſent l'humeur peccante, & ne ſont dreſſez droict à la cauſe eſſentielle du mal. Autrement c'eſt eſbrãcher l'arbre, la racine eſtãt entiere, qui n'eſt que l'acheminer à vne creüe demeſuree: Ceſt arbre reſſemblant à celuy que les Grecs ont apellé Oſtryn, cauſé au lieu ou il prend n'aiſſance, de morts miſerables, où bien à celuy de l'Iſle de Leſbos, nommé Euonymos, qui denonce la peſte, par la permiſſion d'enhaut à icy bas germé pour humilier l'œil eſleué de l'homme, courber ſa hauteſſe, contenir ſa langue, & arreſter ſes inuentions, qui ſont contre le Seigneur. Ayant trouué en Fran-

ce

ce la terre meuble, comme l'on dict, ſes racines ſe ſont eſtendues par tout, & ont gaſté les bonnes, ſon vmbre peſtilente nous a oſté la lumiere du vray Soleil, & plongé en tenebres: & en lieu que le propre de l'arbre eſt, par le ſuc de ſon fruict, d'addoucir l'homme, le ſien au contraire nous a aigry & rendu tous ſauuages. De façon que c'euſt eſté quelque ſouſlagement en noſtre mal, ſi ceſt arbre euſt reſſemblé à ceux qu'on dict croiſtre en la mer rouge, qui ne portent poinct de fruict. Car c'eſt de ce fruict amer & veneneux, que les calamitez qui nous affligent, ont eſté eſpraintes: De là les armees des freres, parẽts & compatriotes rangees les vnes contre les autres, les croix blanches contrairement croiſees, la terre couuerte d'armes & d'hommes, & toſt apres de corps morts, & baignee de ſang, au deuant dequoy ſe mettant comme reprochant noſtre fureur, elle a ſouuent piteuſe & indulgente mere, cachẽ nos forfaicts. De là les ruines des villes, deſolations des prouinces, & les noms de pluſieurs nobles & illuſtres familles enterrez dans la poudre. De là tout reſpect de la pudeur & de la Iuſtice mis ſoubs le pied: la ſeule force a eſté appellée au conſeil, & a donné le ſignal pour meſler & renuerſer toutes choſes. De là les

crimes ont eſté declarez francs & libres de l'authorité des loix, & la religion meſmes fatal & funeſte pretexte, qui maintefois entre les armes barbares a protegé le ſuppliant, n'a eu le credit d'empeſcher que du Citoyen les deſpoüilles ſanglantes n'ayent eſté arrachees. Somme le feu & le fer ont la ſouueraine puiſſance, l'vn ne peut eſtre encores rebouché par mille myriades de corps, eſquels il eſt entré, ny l'autre eſtainct par tant de ruiſſeaux de larmes, & fleuues de ſang. De là les empriſonnements & maſſacres des ſouuerains magiſtrats, eſquels eſtoit la marque de la Majeſté Royalle, & de la grandeur de la Couronne: La beſtialité volant entre les branches de ceſt arbre mortuaire, s'eſt attachee meſmes aux choſes inſenſibles, a effacé & trainé les armes de France, arraché & rompu les images du Prince. Ie dis bien beſtialité: s'acharner ſur le pourtraict de celuy que pour le moins par le paſſé on auoit recognu & reueré pour Roy, les payens meſmes (les haines enuenimees deſquels ont eſté addoucies par l'antidot du Chriſtianiſme,) ont eſté long temps ſans penſer leur eſtre permis d'abbatre les ſtatuës de leurs ennemis, comme les eſtimants conſacrees auec quelque religion. Entr'autres celebres par l'antiquité, eſt remarquable

la moderation des Rhodiens, qui assiegez par Mithridates le Roy de Pont, aspre & cruel ennemy, ne voulurent oncques toucher à sa statuë esleuee en la place publique de leur ville. Semblera peut-estre estrange de conseruer l'effigie & semblance de celuy qu'on veut deffaire; Mais en la statuë faut regarder le temps, auquel elle a esté dressee, en l'homme le temps auquel il faict la guerre & est rendu ennemy. Ce sage temperament gardé iadis par les seuls preceptes de la nature à l'endroit d'vn Prince estranger & barbare, en ces iours soubs pretexte des preceptes diuins faulsement interpretez, ne l'a esté enuers vn naturel. Mais comment nous arrestons nous sur ceste plainte, qui de soy estant grieue est renduë legere & presque ridicule par ce qui a suiuy? Comment nous amusons nous à deplorer la rupture d'vn bois couuert de couleurs ou quelque toille paincte deschiree, quand pour comble de l'horreur on est venu du pourtraict à la personne par luy representee? sans que ny ses vertus, ny leur assaisonnement, la clemence, ny la memoire de tant de Roys ses predecesseurs, ny la crainte de la diuinité, de laquelle il estoit l'image viuant, ayēt peu arrester ou destourner la course impetueuse de ceste enragee manie. C'est faute

n'executer les commandements de ſon Roy: crime ſe departir de ſon obeyſſance: preſque parricide, porter les armes contre luy: Qu'eſt-ce que le maſſacrer? il n'y a voix qui puiſſe atteindre à telle horreur, ny parolle qui ſoit ſuffiſante d'exprimer vn tel forfaict extreme.

ICY SIRE ie regrette encores d'auantage & reconnois ma foibleſſe, foibleſſe en mes termes, en ma voix, & en ma contention, ne pouuant par ces moyens (que ſeuls la nature nous a donné pour eſtre entendus) repreſenter vn faict ſi eſtrange & vrayement eſpouuentable. C'eſt vn chef d'œuure pour les plus excellents eſprits, d'emporter, eſtonner & rauir par le torrent de leur eloquence dignement animee, par le tonnerre de leurs raiſons, par les eſclairs brillants d'vne douleur trop iuſtement allumee, les ames de ceux qui les eſcouteront, deteſtants le glaiue & la main parricides, & deplorans auec larmes tirees du plus pur du cœur, la dure & pitoyable fortune de ce Prince, iointes auec celle de la Frãce. Il me ſuffit (n'eſtant de ceux qui peuuent approcher de ceſte perfection) d'offrir en voſtre preſence à la triſte memoire de ce funeſte accident, dernier pour ce Royaume, s'il n'euſt trouué ſa reſſource en voſtre vertu: luy

offrir dis-ie la droicture de mon innocence affligee en toute extremité, pour auoir eſté, ſuyuant le commandement de ce bon Roy voſtre frere, par ie ne ſçay quel enuieux malẽcontre, meſleé en ce deſaſtre auec telle ſuitte, que le couſteau paſſant de ſon corps en mon ame, l'a tellement entamee, & y a faict des playes ſi profondes, & accompagnees de tant de tourmens & d'impatience, que ie ne penſe pas qu'elle puiſſent eſtre iamais conſolidees. Tellement que quand i'aurois reſolu d'entrer plus auant en ce diſcours, elle combattroit ceſte reſolution, & en auroit frayeur, la ſeule penſee en eſtant tres-douloureuſe & luctueuſe à moy ſpecialement qui ne l'ay pas ſeulemẽt ouy, mais qui l'ay veu miſerable. I'ay veu dis-ie le fer ſe plonger & cacher dans le corps de mon Roy, ſans que i'aye eu le moyen de le ſecourir, ny le loiſir de me mettre entre-deux pour le receuoir dans le mien. Pourquoy apres vne telle veuë l'vſage m'en eſt-il demeuré? Pourquoy les yeux me ſont encores comme vn grand Philoſophe les appelloit porte-lumiere? Que deſlors n'eſtoient-ils voilez d'vne nuict perpetuelle? Dequoy me peuuent-ils ſeruir qu'à voir & contempler mon mal-heur, ou pluſtoſt le mal-heur commun de la France, malheur qui à toutes heu-

res, voire à tous moments se represente deuãt eux, sans que le temps puisse meurir ny addoucir son aigreur. Mais qui nous a empeschez d'auoir peu descouurir ses approches, ny le recognoistre qu'en l'effect? La Serpentaire commune sort bien hors de terre, quand au printemps les serpens commencent à sortir, & y rentre quand ils se retirent. Officieux present de la nature pour remarquer le temps du danger. Que n'auions nous aussi quelque pareil signe, que le serpent rampoit à l'entour de nostre Aigle? Las nous en auiõs plusieurs, & assez certains pour nous accompagner de la deffiance, sœur de la prudence. Mais quoy? la fortune aueugle les esprits, quand bastissant quelque chose d'estrange & d'extraordinaire, elle ne veut que sa force soit arrestee. Qui no⁹ mõstre d'ailleurs trop & trop cherẽmẽt, qu'entre les animaux l'hõme est le plus furieux & dãgereux. Les plus farouches portẽt sur eux leur fierté emprainte, qui nous faict tenir sur nos gardes: Mais cõme la rage de l'homme est plus aigre & violente, elle est maintesfois d'autant plus attraiante & flattante. C'est comme les fontaines veneneuses du terrouër, ou estoit iadis Nonacris ville d'Arcadie, desquelles l'eau est belle, claire freſche & de fort bon gouſt. Tellemẽt qu'elle

inuite le passant d'en gouster à la perte de sa vie. On voit venir la tempeste, la fumee aduertist du feu, l'edifice auant que tomber par son cracquement donne aduis & loisir de retraicte: & le mal qui vient de l'homme est soudain & inopiné, plus il approche auec plus de soing il se cache & se tapist: Et ceste face aggreable de l'humanité à laquelle les Philosophes tiennent estre attachez les instruments de la prouidence de l'esprit, ne laisse neantmoins de couurir le plus souuent en soy mil viperes, & mil aspics & tout ce qui peut estre de veneneux, & dangereux, dans les deserts d'Afrique. Ce que la memoire de plusieurs tragicques accidens nous enseigne, & l'experience confirme tous les iours, mesmes en cest assassin qui a veriffié le dire d'vn de ces Philosophes: qu'vn meschant homme peut faire mil & mil fois plus de mal, que la plus saunage & cruelle beste qui soit. Qui eust pensé que personnes simples nees en l'humilité, instruictes en l'obeyssance, & esloignees de tout maniement des armes, eussent faict reuiure la memoire des assasins & Beduins, ou plustost par la comparaison de leur felonnie l'eussent rendu loüable? car les meurtres que ces autres commettoient venoient du commandement du vieil de la Montagne

leur Prince,& pour luy faire ſeruice aggreable librement s'expoſoient à la mort ſous la creance qu'ils auoient que leurs ames en ce faiſant alloient en vn meilleur corps & plus parfaict. Ceſtuy-cy au contraire a lancé ſon funeſte couſteau ſur le corps de ſon Roy, la ouuert d'vne playe mortelle, & couuert de ſang. Que mon aduertiſſement venant (comme ie crois)de quelque eſprit aymant la France,qui me pouſſoit de ne le laiſſer approcher plus pres,& le faire parler hault, n'a ſeruy de quelque choſe ? le mauuais Genie de ce Royaume eſtoit lors trop puiſſant, ou bien ſelon que dict Pindare:

Ny le feu qui touſiours ard
N'y d'airain le dur rempart,
N'empeſche choſe, qu'ordonnee
Ait vne fois la deſtinee.

Iour malencontreux; iour plus malheureux, que tous les noirs des Romains enſemble, iour plain de miſeres & d'ennuy. Que les tenebres & vmbre de la mort te noirciſſent, que la nuee demeure obſcure ſur toy,& la lumiere du Soleil t'eſpouuante ! Que tu ne ſois point entre les iours de l'an, & ne viennes au nombre entre les mois! Comment eſt-ce que l'aurore a peu ce iour-là viſiter la terre, qui eſtoit ſur le poinct d'enfanter vn tel prodige

de

de meſchanceté ? comment ne s'eſt obſcurcy le Soleil, quand il s'eſt leué ? Eſtoit-ce pour nous repreſenter ce laid beauchef d'œuure de perfidie, & d'impieté ? Eſtoit-ce pour nous faire voir le corps de noſtre Roy, percé iuſques aux entrailles, les en apperceuoir ſortir, & ſon ſang ruiſſeler iuſques en terre ? Peu s'en faut que ie ne die que les Lybiens Apharantes auoient raiſon, quand ils outrageoient & diſoient iniures au Soleil leuant, comme à celuy qui offre à noſtre veuë beaucoup de ſortes de maux : Apres en auoir offert vn ſi monſtrueux, qui a trempé la terre du ſang de noſtre Roy, que pouuons nous que la lauer de nos larmes ? C'eſt ce que ſeul proprement la nature nous a enſeigné, c'eſt ce à quoy ſeuls entre tous les animaux, à l'heure de noſtre naiſſance elle nous a ietté nuds ſur la terre nuë. Si iamais il y euſt ſubiect de pratiquer ce ſien premier precepte, c'eſt ceſtuy-cy. Loing donc de nous ceſte prudence exempte de dueil, dure & beſtialle pluſtoſt que magnanime & conſtante, l'atrocité de l'accident ne peut aucunement receuoir telle ſuperbe ſageſſe, voiſine de l'impieté, ny moins vne ame bien nee l'admettre. Car tout ainſi que le cœur de l'homme empoiſonné, ne peut-eſtre conſumé par le feu, ce qui deſcouurit l'em-

poiſonnement d'vn grand Prince Romain, en ce que ſon corps eſtant bruſlé ſelon la couſtumé de leur ſuperſtition, ſon cœur fuſt trouué entier: Auſſi n'y a que les ames infectees de l'air veneneux de quelque peruerſe opinion, qui en faicts ſi pitoyables ne ſoient eſchauffees du feu de pitié, eſprainte ordinaire des pleurs. Si ce n'eſt que ce mal eſtant terrible encores plus que miſerable, ſemble eſtre par deſſus toutes ſortes de larmes. Car comme les ſoings legers ſont accompagnez de diſcours, les grands ſaiſiſſent d'eſtonnement; pareillement y a des calamitez qui meritent le pleur, autres cuiſantes, qui paſſent toutes ſortes de gemiſſements. Le deſaſtreux Pſaumitus Roy d'Ægypte, le ſçeuſt trop bien monſtrer, lequel apres la prinſe de luy, des ſiens & de ſa ville fuſt par ſon cruel victorieux mis en vn faux-bourg, pour là eſtre cõblé de toutes ſortes de cont umelies & de creuecœurs; car là il vit ſa fille auec les filles des autres Princes & Seigneurs Ægyptiens veſtuë en eſclaue, aller puiſer de l'eau, & ſon fils auec deux mil autres Gentils-hommes les mains liees, & la bouche baillonnee, trainé à la mort: Dont tous les priſonniers qui eſtoiẽt auec luy, ſe lamentoient à merueilles pour luy il ne iettoit ny ſouſpirs, ny l'armes, ny ne

monſtroit autre ſigne de douleur, ſinon qu'il baiſſoit la teſte. Mais apres qu'il euſt apperçeu vn de ſes familiers chargé d'ans & accablé de pauureté, qui en extreme miſere alloit par le camp demandant l'aumoſne, lors ſe meiſt à crier & lamenter, à ſe tordre les mains, tirer la barbe, s'arracher les cheueux & faire tous autres ſignes d'homme tres-affligé. De ce ſoubdain changement ſon ennemy eſtonné luy ayant faict demander la raiſon, il reſpondiſt, que les afflictions des ſiens eſtoient trop grandes & trop proches pour eſtre ploreés, celles de ſes amis, cõme moindres & plus eſloignees, dignes de l'armes. De meſme façon nous pouuons dire, le mal, duquel ceſt aſſaſinat nous comble, eſtre trop violent, trop aſpre & trop aigre pour le repaiſtre de pleurs, leſquelles d'ailleurs appartiennent mieux aux femmes qu'aux hommes. Qui a donné comme ie penſe ſubiect à vn ancien Legiſlateur, d'ordonner aux hommes de ſe veſtir lors du dueil de robbes de femmes, & à vn Roy des Romains d'eſtablir certain temps aux femmes pour plorer, & non aux hommes, leſquels en lieu de lamenter ceſte mort, doiuẽt penſer à la venger, en lieu de trauailler les yeux, leur faut mener les mains en laiſſant les larmes pour triſte, mais trop ſeãt parement des

Dames de France, auſquelles dirons nous ce que Dauid apres la mort du Roy Saul, dict à celles d'Iſraël: *Filles d'Iſraël, plorez Saül, qui vous veſtoit d'eſcarlatte en delices, qui vous habilloit d'ornements d'or ſur vos veſtemens.* Ceſt excellent Roy duquel le iugement eſtoit cõduit par l'eſprit diuin, apres auoir regretté la vaillance de ſon predeceſſeur, vient à le plaindre par la recommandation de ſa magnificence & liberalité, conioignant enſemble deux vertus les plus grandes de toutes. Car ſi la vertu eſt vne faculté qui donne & apporte le bien, celles-là ſans doute doiuent eſtre preferees, qui ſont les plus vtiles, telles que ſont la vaillance en la guerre & la liberalité en paix, ceſte-cy, d'autant plus Royale, que plus elle eſt conuenable à la grandeur de telle fortune. Et comme Dieu ne ceſſe de reſpandre ſes biens-faicts ſur les hommes, en ſorte qu'il n'y a pas vn ſi miſerable, ſi abandonné & malencontreux, qui ne ſe reſſente de ceſte immenſe benignité, & ſur lequel ne decoule quelque ruiſſelet de ceſte viue & non tariſſable ſource de beneficẽce: Auſſi eſt-ce le propre des Roys inſtituez & façonnez ſur le patron de la diuinité, d'eſpandre à ſon imitation leurs biens-faicts parmy leurs ſubiects. Et comme au ſexe fœminin, ie ne ſçay quoy de ſpeciale courtoi-

ſie eſt deu, la liberalité de Saül eſt ſignalee en ſa conſideration, de meſme que la ſordide auarice d'vn Roy de Perſe eſt blaſmee, pour n'auoir iamais voulu entrer dans la ville de Babylone, de peur de donner aux Dames le preſent, que les Roys à leur entree en ceſte cité Royale auoient accouſtumé de faire. Qui n'a veu parmy les autres perfections du feu Roy le luſtre de ceſte amiable vertu, d'autant plus eſclattant, qu'elle s'eſt rencontree auec pluſieurs meſcognoiſſants & ingrats? Et toutesfois tant ſon naturel eſtoit benefique, on n'a point apperçeu, que l'infelicité de ſes bienfaicts luy ait oncques deſpleu? Ce n'eſt donc ſans raiſon que nous aduertiſſons nos Dames de plorer la memoire d'vn Prince ſi bening, en la meſme ſorte que celles d'Iſraël furent admonneſtees de deplorer celle de leur Roy. Mais ie crains que ce chant funebre ſoit encores au deſſous de noſtre pitoyable fortune, & que ce cruel deſaſtre ne rende l'admonition du Seigneur plus veritable. *Plorez Dames, plorez ſur vous, plorez ſur vos enfans.* Car certainement ie le dis plein de regret, pouſſé de la verité, & emporté de crainte: ceſte execrable meſchãceté (ſi par ſeuere vẽgeãce n'y eſt pourueu) eſt auãt-courriere de quelque grãd malheur: qui va panchãt ſur nos teſtes, & roüant

à l'entour de nous, outre celuy qui à ceſte occaſion nous a jà englouty vifs & entiers, ne plus ne moins que ceux qui deſcendent en la foſſe.

Car il ne faut douter que Dieu (qui entre tous les forfaicts deteſte principallement celuy qu'on veut deſguiſer de ſon ſainct nom, comme on a faict ceſtuy-cy:) ne ſe rende noſtre guide en la pourſuitte de la punition. Tellement que ne le ſuiure c'eſt luy contrarier, qui n'eſt auec luy, eſtant contre luy: c'eſt à la façon des anciens Geans vouloir combattre contre ſa puiſſance, & luy donnant occaſion neceſſaire de nous mettre au nombre des malfaicteurs, faire eſpancher ſur ces pauures contrees, les ſept phioles de ſon ire. Car ce crime eſt de ceux qui requierent ſolemnelle expiation, à ce que le ſang de noſtre Roy ne demeure ſur nous, ny ſur nos enfans. La punition des crimes enormes ne va pas ſeulement ſur les coulpables, mais ſi elle n'eſt aduancee par les hommes, engloutiſt auſſi les regions & les prouinces. Teſmoin ce qu'endurerent les Corinthiens pour n'auoir chaſtié la mort violente & miſerable d'Acteon fils de Meliſſus. Teſmoin la fortune que coururent les Lacedemoniens pour n'auoir tenu compte du violement & maſſacre des filles de Scepa-

ſus, habitãt du village de Leuctres. Teſmoins encores les calamitez des Delphiens apres le meurtre calomnieux de l'innocent Æſope, qui durerent pluſieurs ſiecles, & ne ceſſerent iuſques en la troiſieſme generatiõ, en laquelle ſe trouua vn Samien, auquel ils en firẽt ſatisfaction, ſuyuant ce qu'ils auoient faict proclamer par toutes les feſtes publiques & aſſemblees generales des Grecs. Mais pour ne demeurer embourbez dans le limon des erreurs Ethniques, & affin de puiſer dans la ſource meſmes de la Iuſtice, il ne ſera peut-eſtre mal à propos de remarquer le iugement certain de la vraye diuinité ſur les expiations. Le Roy Saül auoit fort mal traicté les Gabaonites iuſques a en auoir faict mourir grand nombre, & deſtruict pluſieurs de leurs villes. Dont s'il ne ſentit durant ſa vie le chaſtimẽt, ſa race innocente apres ſa mort le porta. Car lors vint en la Iudee, vne cruelle & eſtrange famine, qui dura l'eſpace de trois ans, tellement qu'il feuſt deliberé entre les Iuifs delaiſſer le pays, que ſelon la promeſſe de Dieu, & ſoubs ſon aſſiſtance, ils auoient cõquis. Dauid toutesfois ayant conſulté les Prophetes, euſt reſponce, que c'eſtoit le crime de Saül qui demandoit expiation, & qu'il falloit contenter les Gabaonites. Suyuãt lequel oracle ſept

de ſes enfans leur eſtans deliurez, furent par eux mis à mort honteuſe, en angoiſſe & tourment: & auſſi-toſt (choſe miraculeuſe) la fertilité & abondance reuint plus grande que iamais. Si de telle façon par le commandement expres de Dieu on a expié la foy violee par vn Roy & Seigneur enuers vne nation ſerue, barbare & meſcreante, foy encores donnee par dol & tromperie: ce qui incita ce miſerable Prince à la vouloir exterminer, pouſſé plus par zele indiſcret, qu'il portoit à ſon peuple, que d'aucune haine ou paſſion particuliere, comme l'hiſtoire ſacree remarque particulierement: quelle expiation peut eſtre ſuffiſante par le violement de la foy deuë par toutes ſortes de droicts & deuoirs, par des ſubiets à leur Roy naturel: violement en toute extremité, cruel & felon, teinct & trampé de ſon ſang, non ſur innocents, ains ſur coulpables, & conſentants?

CESTE expiation conſiſte en la vengeance à vous demandee SIRE, & par vous deuë, comme Lieutenant general du grand Dieu, lequel a orné & armé voſtre main du glaiue de ſa Iuſtice pour la punition des forfaicts, & notamment pour la punition de ceſtuy-cy, qui porte pardeſſus tous les autres, la couronne d'opprobre & d'infamie. Quand nous

parlons

parlons de vengeance, nous parlons Chreſtien deuant vn Roy tres-Chreſtien, nous parlons conformément à noſtre deuoir: car combien que Dieu ſe la ſoit reſerué comme vn honneur qui à luy ſeul appartient: De ſorte que c'eſt entreprendre ſur ſa haute Majeſté, que la faire de ſoy-meſme, ains eſt beſoin de l'appeller & inuoquer, c'eſt vrayement la luy demander, quand on la requiert de ſes principaux, voire pour ceſt effect ſeuls miniſtres, qui ſont les Roys. N'auons nous pas apprins dãs la Geneſe que le ſang d'Abel crie de la terre apres le Seigneur: & dans l'Apocalypſe, que les ames des occis demandent eſtre vengees? Car quelle autre peult eſtre la requeſte du ſang reſpandu, non par la voix, mais par la raiſon beaucoup plus diſerte, & plus forte? Ce n'eſt donc point noſtre bouche, qui profere ce mot de vengeance, c'eſt le ſang reſpandu du Roy, voſtre frere, qui le prononce, qui ſe plainct à vous SIRE, qui crie apres ſes ſubiects & ſeruiteurs, & maintenant les voſtres, à ce qu'ils s'acquittent deſormais de ce qu'ils doiuent à ſa memoire, à V. M. à leur patrie, aux tombeaux de leurs peres, & à la reputation d'eux, & de leurs enfans. La terre meſme ſur laquelle nous ſommes, y eſt obligee: de laquelle les complices de l'aſſaſſinat ſont mauls

dits. Parce qu'ils luy ont faict ouurir la bouche pour receuoir le sang de son Prince. Mais voylà vn merueilleux debat entre sa volonté & son sang, qui semble vouloir violer & enfraindre celle-là. Car en mourant il a deffendu ceste poursuitte, & pardonné aux meurtriers sa mort. Bonté singuliere & mansuetude plus que admirable de ne vouloir mal aux autheurs de son mal, & ne s'aigrir contr'eux au milieu des cuisans ressentimens de sa mortelle douleur. Quoy doncques; ne nous conformerons nous à ceste saincte volonté derniere en nostre Roy auctorisee par ses derniers souspirs, & luy tenant lieu de testament consigné à la fidelité de ceux qui l'assistoient? Enuierons nous au Prince que si cherement nous auons aymé, la grace que derniere il a faicte, pour en receuoir vne autre du Iuge souuerain, luy portant vn pardon pour en obtenir vn autre? Nous doibt-ce pas estre vne espece de consolation, de le voir escheller le ciel par vne action du tout Chrestienne, & y monter par les degrez & langages de la croix, de laquelle il a prins le mot pour s'en faire ouurir la porte? Quelle consolation qui nous faict de plus en plus recognoistre la grandeur de nostre perte? las ceste parole nous faict d'auantage regretter vn tel Roy & vn tel hõme:

& la deffence tant s'en faut qu'elle nous puiſſe retenir, qu'au contraire elle nous doit animer de plus en plus contre les malheureux qui nous l'ont rauy, & oſté. Autant de mots qui en ceſte deſtreſſe ſont ſortis de ſa bouche, ſont d'vn coſté, autant de dards lancez dans leurs cõſciences vlcerees, qui les percerõt & deſchireront perpetuellemẽt: de l'autre, autãt de flambeaux pour eſchauffer nos ames d'vn ſainct deſir de iuſte vẽgeance. A la mienne volõté qu'à ceſte fin, à ceſte heure vn chacun les peuſt ouyr & entẽdre. Mais cõme les naturaliſtes tiennẽt, que le miel viẽt des cieux, ſoit vne ſueur de ces globes admirables, ſoit quelque excremẽt & ſaliue des Aſtres, où le ſuc & l'expreſſion de l'air qui ſe veut purifier: & que s'il pouuoit arriuer à nous pur & net en ſon eſſence, ce ſeroit quelque choſe d'excellent, mais tombant d'vne region ſi haute & eſloignee gaſté des vapeurs de la terre, corrompu par les fueilles des arbres, & par les herbes, enclos dans le petit ventre des abeilles, & meſlé auec les liqueurs des fleurs, eſt fort alteré de ſa premiere nature: Ainſi ie craindrois qu'en façonnant ou pluſtoſt imitant auec ma langue peu diſerte les dernieres paroles du feu Roy: ce changemẽt de ſa bouche en la mienne les eſloignaſt par trop de ce qu'elles ont eſté,

& qu'il m'aduinſt de monſtrer pluſtoſt la foibleſſe de mon eſprit, que de repreſenter leur triſte beauté & grauité. Ce ſera donc aſſez de dire, que parmy tant de ſoins & ſollicitudes, qui pouuoient aſſieger ceſte belle ame, eſtant ſur le point de ſon depart, elle n'oublia l'affection de la Nobleſſe au ſeruice des Roys & bien de l'eſtat, teſmoignant le regret qu'elle auoit de ne pouuoir, auant que finir, ou pluſtoſt commencer vne autre vie plus heureuſe, honorer ſa valeur, & cherir ſa deuotion enuers ceſte auguſte Couronne.

NOBLESSE Françoiſe, pepiniere d'honneur, exemplaire de vertu, principal membre de la Monarchie, & bras dextre de la puiſſance Royale, ces dernieres paroles de voſtre Roy doiuent à iamais eſtre empraintes en vos cœurs, pour, en continuant ce qu'auez ſi bien cõmencé, cõfirmer par bons effects le iugemẽt qu'il a faict de voſtre courage, & pour immoler à ſa ſaincte vmbre ſes meurtriers autant iuſtement, qu'Alexandre iniuſtemẽt, pour paſſer ſon ennuy de la mort de ſon Hepheſtion, extermina toute l'innocente nation des Coſſeiens. Rigueur autãt deſraiſonnable en ce ſubiect là, qu'en ceſtuy-cy elle ſeroit raiſonnable, & neãtmoins, cõme ſi elle euſt participé à la pieté, elle fuſt appellée ſacrifice de

funerailles. Sus race genereuſe, eſuertuez vo⁹ en ſorte, que par la force de vos armes, & ſous la conduite de voſtre Roy, la France qui a eſté ſi oultrageuſement bleſſee par ceſte piteuſe iournee du mois d'Aouſt 1589. puiſſe eſtre guerie par quelque autre autant ſa mere, cõme celle-là a eſté ſa maraſtre. Mais quelle ſera ceſte gueriſon quand le mal ne ſe peut oſter? veu qu'il eſt denié meſme à la diuinité de faire que ce qui eſt faict, ne ſoit point: ayant elle-meſme limité ſon pouuoir dans les choſes preſentes, & futures, & ne l'ayãt eſtẽdu ſur les paſſees? Sera-ce cõme des parfũs de Galbanũ & autres, deſquels les anciens pẽſoient ceux qui tomboient du hault mal, qui bien les faiſoient reuenir, mais pour ce ne chaſſoient la maladie. Semblablement nous pouuons bien reuenir de ce dangereux ſymptome: mais pourtant ne ſerõs nous deliurez du mal qu'il a reſpãdu ſur nous: il pourra neantmoins eſtre aucunement allegé, quand on cognoiſtra que ſi ce Royaume l'a porté, il ne l'a ſupporté. Comme donc le flambeau de feu conſume l'eſteulle, & la flamme reduit à neant la paille: auſſi la iuſte punition fortifiee par la vigueur de vos dextres, extermine les parricides. De façon qu'il n'y ait que la ſeule ſouuenance de ſa rigueur auec le triſte regret de leur perfi-

die, qui puiſſe faire paroiſtre, qu'ils ayent iamais eſté, leur racine deuiẽne cõme pourriture, leur germe ſoit cõme pouſſiere & reſſẽble à l'eau qui coule en terre ſans pouuoir eſtre raſſemblee. Que ſi aucũs ont eſté par la mort ſoubſtraits à la peine meritee, pour ce ne ſoit leur crime eſteinct, ains l'ignominie & l'opprobre les ſuruiuãts, leurs os ou bien les vers ſortis de leurs corps, autrefois domiciles malheureux d'ames meſchantes & perfides, ne ſoient laiſſez en repos, ains tirez & arrachez du tombeau, bruſlez & reduits en cendre, qui ſoit jettee au vent hors les limites du Royaume, qu'ils ont ſi mortellement offencé. Renuerſez & bouluerſez les lieux ou vne telle fureur a eſté conceuë, nee; nourrie, & accreuë. Et combien qu'il ſemble que ce ſoit choſe indigne de voſtre valeur de vous attacher aux choſes muettes, ſourdes, & priuees de ſentiment & d'ame, ne craignez toutesfois d'encourir pour ce regard, aucun blaſme, ny de donner priſe ſur voſtre generoſité à la calomnie: que ſon effronterie puiſſe dire que c'eſt faire comme le chien qui court apres la pierre, & laiſſe celuy qui l'en a frappé. Car pour ce vous ne deſmordtez nullement des pierres viuantes & mouuantes, qui en cheant ſur le feu Roy ont accablé, & comme eſcraſé ceſt

eſtat. Mais ſi ce grand conducteur du peuple Iſraëlitique, & exterminateur de l'Amorrëan, non ſeulement ruyna & raſa la ville de Ierricho, ains inſtruict & guidé de l'eſprit de Dieu, mauldict, deuant ſa ſaincte Majeſté, celuy qui la reſtaureroit, à ce que les fondemens fuſſent poſez ſur ſon fils aiſné, & les portes colloquees ſur ſon puiſné, malediction accomplie ſur Hiel de Bethel, qui ſoubs le regne d'Achab la rebaſtiſt: ſi par les loix Grecques, la pierre, le bois, le fer, & autres choſes ſemblables, qui en tombant auoit offencé ou faict tomber mort quelqu'vn, eſtoient appellez en Iuſtice: ſi les iugemens Romains en crime de leze-Majeſté, ont raſé & deſmoly les maiſons des coulpables. Si en attentat approchant de ceſtuy-cy, non toutesfois executé, les maiſons d'vn nommé Iean Hardy, qui à la ſuſcitation du Duc de Bourgongne auoit entreprins d'empoiſonner le Roy Loys XI. furent abatues meſme celle en laquelle il naſquiſt, deſmolie iuſques aux fondements auec deffence de la rebaſtir, & l'arreſt graué en vne table d'airain attachee à vne croix plantee dans les ruynes de la maiſon: Quelle marque aſſez griefue, peut-on apporter pour l'execution malheureuſe de la deteſtable entrepriſe? deuons nous point craindre qu'en ces murail-

les, dans la pierre & parmy le bois il n'y reside encores quelque nouuelle trahison, & quelque nouueau parricide? Vous ne sçauriez Messieurs croire qu'en l'esprouuant, combiẽ vous trouuerez chose douce, selon le dire Grec, de donner ces rafraichissements & contentements à vos cœurs boüillants d'ire iuste, & enflammez de despit raisonnable, veu mesmes que ce contentement passe en termes d'obligatiõ tres-estroicte, qui non seulement vous lie tous, à qui Dieu a faict ceste grace singuliere, d'assister vostre Roy, iusques à sa fin: mais encores d'aduantage, ceux que l'enuie du destin, la contagion fatalle du tẽps, ou bien ainsi que se plaind dans Homere, le Prince de l'armee Grequẽ, la pernicieuse Deesse Acté fille de Iupiter auec ses pieds legers auoient retiré d'auec luy: car l'assassinat estant party d'entr'eux, d'autant plus sont tenus à rechercher & esuenter l'endroict d'ou particulierement il est sorty, & tenir la main à ceste recherche, afin que si les parricides se sont tenus cachez sous leurs armes, il soit attribué plustost à la complexion de la guerre ciuile, qu'à leur volonté, donnant à cognoistre qu'ils ne les aduouent aucunement, ains les tiennẽt pour personnes execrables, qu'ils n'ont de vœux ny de consentement fauorisé vne si lasche

che felonnie, qu'ils se sont arrestez dans les bornes de la simple diuision, sans que iamais en leurs ames vne si furieuse pensee ait prins place.

MAIS ce sacrifice funeral, auquel tend ce discours, semblera possible, rude, & approcher des cruels & barbares, que la Grece quelquefois en grands dangers & affaires desesperees faisoit à Bacchus surnommé Omestes, c'est à dire mangeant chair creuë: ou aux façons de nos anciens Gaulois, lesquels d'hosties humaines souilloiẽt les temples de leurs Dieux. Toutefois qui considerera nostre qualité, laquelle doibt perpetuelle guerre aux crimes, & poursuitte continuelle aux fautes: qui pesera par combien & quels respects ie suis tenu de pourchasser la punition du parricide: Il trouuera que ce que ie dis deppend du deuoir de nostre charge, & à bon droict m'estimeroit on indigne de respirer cest air commun, marcher sur la terre, & estre veu du ciel, si en ce fait malheureux vne iuste ardeur saincterment ne me transportoit. Reppelentons nous l'effect que les meurtriers cuidoient qu'il produisit, la ruine du plus noble estat qui soit au monde, la France ensseuelie dãs ses cendres, noyee dãs le sang de ses enfants. De sorte que l'homme vrayement François, c'est à dire celuy qui n'eust

voulu despouiller son naturel, eust esté, cõme parle l'escripture, plus pretieux que la masse d'or d'Ophir. Car non seulement nous qui sommes demeurez soubs l'auctorité legitime, mais aussi ceux lesquels emportez par passion, esblouis de pretexte, & deceus par leur opinion, s'en sont distraits & separez, eussent en fin couru ceste fortune. Leurs armes portees soubs ou auec les drappeaux rouges, les en eussent gardé: & comme dict le Prophete, *leur alliance auec la mort, eust esté abolie leur paction auec l'enfer n'eust sorty effect, ains n'eussent laissé d'estre foulez du fleau courant.* Et ceux là d'autant plus, lesquels par la noblesse, grandeur & dignité se feussent trouues esleués par dessus le commun. Car outre la maxime necessaire & solemnelle de tous vsurpateurs, d'abbatre suiuant le conseil d'vn d'entr'eux, les plus hauts espics, il faut peler le naturel de la nation, qui par ce moyen lamentable, se promettoit nous asseruir, nation superbe, telle en la Chrestienté, qu'anciennement estoit en la Grece celle des Ætoliens, ennemie de toutes les autres, & particulierem̃et si enuenimee de haine contre le nom Frãçois, que ses souhaits & ses conseils ne tendent qu'à l'effacer & arracher de la face de la terre, comme le seul empeschement de sa grandeur & obstacle certain

à ſes tyranniques deſſeins ſur la Chreſtienté. Ainſi ceux deſquels la paſsion euſt ſeruy à l'aduancement de ces entreprinſes pernicieuſes, pour toute recompenſe euſſent eu celle, que dans Homere le Cyclops promettoit à Vlyſſes, aſſçauoir que pour tout preſent d'hoſpitalité, il le mangeroit le dernier de ſes compagnons: Auſsi apres nous auoir veu deffaire par ces nouueaux hoſtes, ils euſſent en fin receu le preſent de ceſte inhoſpitable hoſpitalité. Car que peut on attẽdre autre choſe d'vn Prince tellement emporté d'vn inſatiable deſir d'vſurpation & tyrannie, que ſans conſiderer combien il eſt luy meſme tenu d'auancer le chaſtiment de ce forfaict, tant par l'obligation eſtroicte & particuliere de Roy à Roy, & de Royaume à Royaume ſoubs ſacrez ſermens & execrables maledictions, que par la generale & commune de tous les Princes comme nous dirons tantoſt: Neantmoins ioinct auec ceſte fureur ſes armes offenſantes & violantes Dieu premier que les hommes, il s'eſt reſioui d'entendre couler le ſang de ſon beaufrere. Et tãt s'en faut qu'il ayt tenu compte d'vn ſi piteux accident en la perſonne de ſon ſemblable, qu'au contraire à iuſtifié en ce qu'il à peu ce treſ-iniuſte acte, deſniant à la memoire du Roy ſon voiſin, ſon parent &

proche allié, l'honneur des obſeques en ſes Royaumes & pais de ſon obeiſſance, que l'honneſte ciuilité accorde aux plus aſpres ennemis. Donc ceſte ambition reuerdiſſante & raieuniſſante en ce corps ſuranné, comme c'eſt vn dire trop veritable, que le feu de ceſte paſſion ne s'amortiſt aucunement par la froideur de la vieilleſſe, ceſte ambition diſ-ie cruelle luy ayant faict fouler aux pieds, tous reſpects, & traicter auec tant d'indignité la dignité Royale en laquelle il a part: Eſtimons nous que pour s'aſſouuir, il ſe feuſt ſoucié de meſler, comme l'on dict, la terre auec le feu, & que ſi il euſt eu le deſſus de nous, ſa main euſt eſpargné les vns, plus que les autres? Recompenſe miſerable de ſuruiure à ſa patrie, la veoir vn funeſte tombeau de ſes freres, parents, amis, & citoyens, pour y eſtre, apres vne veue ſi effrayable, enfermée. Heureux vrayemẽt & trois & quatre fois heureux ceux, qui auant qu'auoir les yeux troublez de ſi piteux ſpectacles, auant que ſentir les briſeures de ſi lentes machoires, euſſent les armes au poing, race non degenerante de la valeur de leurs braues ayeulx, mourans mordu la terre moitte de leur ſang.

Nous auons donc les vns & les autres plus à craindre d'eſtre par moderation de pei-

ne cruels enuers ceſte noſtre patrie, que par ſeuerité de chaſtiment trop vehements contre treſ-cruels ennemis. Ie demanderois volontiers, ſi vn pere de famille eſtant tumbé en ce deſaſtre, qu'vn ſien ſeruiteur euſt tué ſes enfants, violé & puis faict mourir ſa femme, ainſi qu'on dict eſtre arriué autrefois à vn Cheualier de Maiorque par le deſeſpoir d'vn eſclaue Maure: Si ce maiſtre, diſ-ie, puniſſoit treſ-rigoureuſement telle perfidie & felonnie, & luy faiſoit porter l'horreur des plus aſpres & cuiſans tourmens, s'il le faudroit tenir pour clement & pitoyable, ou pour cruel & inhumain. Il ſemble qu'il auroit vn cœur vrayement de fer, ſi par le tourment & la douleur du coulpable il ne taſchoit d'addoucir ſon tourment & ſa douleur: Auſſi nous, ſi en la punition de ceux qui en aſſaſsinant le feu Roy, ont proiecté de faire mourir tout d'vn coup nous, nos femmes, & nos enfants, effacer la memoire de l'eſtat, & eſtablir la nation Eſpagnolle dans les cendres du Royaume, nous nous monſtrons aſpres & rudes, iuſtement ſerons nous tenuz pour pitoyables: Si lents, pareſſeux, & mols, nous ne ſçaurions euiter le blaſme de cruauté en la ruine de noſtre patrie, & au parricide de ſon pere noſtre Roy. De maniere que ſi la reuolution des accidens hu-

mains rend quelquefois tolerable le dire des Stoiques, Qu'vn homme de bien ne doit auoir aucune pitié ny compaſſion, en ceſtuy cy: il n'eſt que trop veritable. Arriere donc douceur, arriere moderation, quoy que filles de la miſericorde & compagnes de la iuſtice. L'effect que produiriez icy, ſeroit iniuſte, impitoyable & contraire à ſa cauſe. En voſtre lieu & place viennent pluſtoſt furies, qui ſelon le dire du Philoſophe Heraclitus, ſeruent & ſecondent la iuſtice. Pour le moins penſoient les parricides, que leur coup ſeroit de ce Royaume, ce que la mort d'Alexandre feiſt de ſon Empire, lequel vn Capitaine Athenien cõparoit lors au Cyclope aueuglé. Car ainſi que ce furieux & redoutable geant, apres que ſon œil luy euſt eſté oſté alloit choppant & iectãt ſes bras d'vn coſté & d'autre, ſans iamais rencontrer, attaindre, ny toucher ce qu'il vouloit: De meſme aueuglement & eſtourdiſſement, ceſte grande & admirable puiſſance auec efforts vains & inutils ſe deſrompoit & desfaiſoit. Ils eſtimoient que comme les Abeilles quand leur Roy ſe porte bien, s'accordantes les vnes auec les autres, font par la conduicte de nature vne forme policeee de Royaume: mais eſtant mort ſe ſeparent, rompent leurs eſſains & gaſtent le miel: auſſi que la per-

re de nostre Roy diuiseroit l'armee, troubleroit les prouinces, & rempliroit les restes & nauffrages de l'estat de confusion, & qu'il se pourroit dire de nous ce que dict le Poete des Abeilles.

Tandis que le Roy vit, ils ont mesme pensee,
Mais si tost qu'il est mort, leur foy est violee.

Mais à ce mal d'ailleurs irremediable vostre vertu SIRE & vostre bon-heur ont remedié. Car comme les fleurs & plantes, abbatuës durant la nuict par la violence du vent, & foullees par la force de la pluye, le soleil venant à espandre ses rayons, se redressent & releuent: aussi la France ayant esté sur le poinct d'estre engloutie, par la mort de son Roy, d'vne perpetuelle nuict de troubles d'horreurs & de malheurs qui l'eussent si non du tout abbatu, pour le moings à iamais combattu: De mesme que le Philosophe, que ie viens de nommer, disoit, que le Soleil osté, n'onobstant les autres estoiles nous aurions vne nuict continuelle: Au leuer de son nouueau Soleil, qui reluist & esclatte en V. M. elle s'est redressee & releuee, & entre en esperãce certaine de reestablir encores vn coup son estre & sa grandeur soubs vostre valeureuse conduicte, comme estant en vous le vray antidot du poison de discorde, qui la va minant: Prouidence

& bonté diuine, qui n'enuoye le mal, que quant & quant elle ne donne les moyens d'y resister: De maniere qu'il est difficile de dire enquoy nature sa fille aisnee a esté plus prodigue, ou en maux ou en remedes. Le remede du nostre sera pareillement, en nous representant à toutes heures la cruelle mort de nostre Roy, iettans à tous coups les yeux de l'ame sur son lamentable cercueil, comme il se trouue escript que iadis en Afrique contre la morsure d'vn certain serpent, on se seruoit de la pierre du tumbeau d'vn ancien Roy.

GRAND donc est l'interest de la France, de ne laisser l'assassinat impuny, grand le vostre, SIRE, grand celuy de tous les Roys: non le cousteau funeste n'est point demeuré dans le corps du feu Roy, il a passé dans celuy de chacun des autres, & ce coup seul s'il n'est vengé, confond la grandeur & dignité Royalle auec l'imbecillité & bassesse du peuple. *Pleurez sapins, car le cedre est cheut.* Vous Roys, vous Princes, vous puissances establies pour gouuerner & iuger la terre, auez grand suiect d'estonnement & de deffiance, puis que le Roy de France qui a esté nommé second Soleil sur ce ferme fondement de l'vniuers, & qu'on a dict en son Royaume estre pour le regard de son peuple, comme vn Dieu corporel,

rel a eſté meſchamment tué par ſes ſubiects, & par ceux qui s'appellent François, qui eſtoit autrefois autant à dire que deuoüez ſeruiteurs de leurs Roys: fault il que ce nom ſignifie doreſ-en-auant choſe du tout contraire? Sera-il dict que la France apprenne aux Roys legitimes le ſoing & la vigilance, de laquelle vſoient anciennement les tyrans pour la ſeureté de leurs perſonnes, & leur apprenne de ramener la façon auec laquelle on entroit chez eux, quitter les armes, & pour monſtrer qu'on n'en a point de cachees, ſecoüer la robbe? Non ceſt exemple ſans exẽple de cruauté, perfidie & felonnie eſtant eſgalé, s'il le peut iamais eſtre, ou pour le moins approché d'vn exemple de ſeue rité, iuſtice & vengeance, ſera pour l'aduenir vne garde plus aſſeuree des Princes ſouuerains: auſſi ſagemẽt ils ont touſiours iugé l'iniure faicte à l'vn d'entr'eux, eſtre commune à tous, ayants rigoureuſement chaſtié tant celle de l'ennemy, que de l'amy, ne tenans pas ſeulement la perſonne, mais auſſi la dignité violee. Prudence cõmune, ou pluſtoſt droict cõmun d'entr'eux, d'ẽtreuãger ſans eſtre deſtournez par l'inimitié, leurs iniures: droict pour leur ſpecial, preſque pareil à celuy que pour l'vniuerſel des hõmes nous appellõs le droict des gẽs. Prudẽce

à mon aduis insinuee de par le Seigneur Dieu leur pere protecteur & vengeur, qui rẽd leur Majestez plus inuiolables, quand on pẽse que la temeraire impieté, qui attente sur elles, ne peut demeurer exempte de peines: Prudence particulierement affectee au successeur: car si entre les particuliers ceux qui ne poursuiuent la Iustice de la mort violente de ceux ausquels ils succedent, sont declarez indignes de la succession, combien d'aduantage les Princes sont tenus à la punition d'vn outrage commun à tout l'estat, veu qu'ils ne se doiuent pas la Iustice à eux-mesmes seulement: mais encores plus au public? Pour ces raisons, comme a esté remarqué au long par le Procureur de la Royne vostre sœur, est arresté par quelques Conciles, que le Roy successeur de celuy qui auroit esté tué par ses subiects: afin de purger luy & son Royaume d'vn crime si execrable, ait à vẽger ceste mort, auec autant d'ardeur & d'animosité, que si c'estoit celle de son propre pere.

MAIS SIRE, ou est-ce que nous transporte la violence de la douleur? Comment sommes nous entrez en ce discours auquel allants plus auant nous ne pourrions trouuer issue, comme si on auoit ou pouuoit auoir doute que V. M. ne fust deliberee & disposee

de pourſuiure iuſques au bout, la vengeance du parricide. L'excellente bonté de voſtre naturel, voſtre vertu, le regret dont la cruelle mort du feu Roy voſtre frere à comblé voſtre ame, l'honneur qu'auez à ſa memoire, & pluſieurs autres arguments font mourir tous tels ſoupçons auſſi-toſt qu'ils ſont nez: car dez le moment de voſtre aduenement à ceſte Couronne, heureux parmy l'extreme malheur, vous ne vous eſtes pas contenté, que voſtre volonté vous obligeaſt à ceſte ſaincte & pitoyable pourſuitte, ains vous-vous y eſtes voulu lier d'aduantage par vn ſolemnel ſerment, tel & ſi ſacré, qu'il faict partie de celuy de fidelité, que deuez à voſtre Royaume. Et ne vous a eſté aſſez d'y conuier les Princes, Seigneurs & Gentils-hommes, qui lors eſtoient en voſtre armee, ains en ce ſerment auſſi, les auez voulu conioindre auec vous, & vous conioindre auec eux. Belle conionction du chef auec ſes membres, eſtroitte alliance du Roy auec ſes ſubiects, ſaincte liaiſon du pere auec ſes enfans. Nous eſperons tous que les effects qu'elle produira ſeront iuſtes, & ſemblables à la cauſe, de laquelle ils auront prins leur origine. Que dis-ie, produira? comme ſi pluſieurs n'eſtoient jà ſuiuis: car les batailles, combats & ſieges de villes eſquels

SIRE, l'Europe à recognu les parties, (lesquelles à grande peine separees se trouuent en diuers grãds Capitaines,) toutes rassẽblees en V. M. ne peuuẽt rendre preuue de vostre valeur, que par mesme moyen elles ne tesmoignent vostre pieté enuers le feu Roy vostre frere. Si ie n'en parlois, ce sacré temple, auquel nous sommes, le disant à haute voix, condamneroit ce mien silence importun, temple orné des despoüilles ennemies, & tendu des drappeaux rapportez des plaines d'Iury. Et comme il se trouue qu'autrefois aux funerailles de quelques grands hommes, on a immolé des prisonniers, aussi il semble que la prouidence a porté ceste action en ce lieu, à fin d'vne façõ plus humaine, & plus conuenable à nostre temps, & à nostre religion, consacrer & comme immoler à la memoire du feu Roy, ces enseignes captiues.

Dõc la demãde & suplicatiõ de vos seruiteurs se doit en ceſt endroict plustost rapporter au cõmandement qu'vn Empereur Romain faisoit à ses soldats. A sçauoir tẽperamment vser de la vaillãce, à ce qu'ayant par vostre hardiesse faict paroistre possibles les promesses de ces anciens preux dont les histoires sont honorees, & que nous tenions cy-deuant actreues par la plume de ceux qui les ont des-

crites, doreſnauant, puis que tant eſt, que le deſtin enuieux de voſtre repos, & ialouſemẽt curieux de voſtre gloire, vous donne encores la guerre pour matiere & ſubiect de reputation, ne faſſiez pour employer voſtre magnanimité, courir fortune à vos autres vertus, & en fin, ſi voſtre inuincible courage me permet de le dire, vous imitiez pluſtoſt ce Capitaine qui diſoit auoir honte, dequoy au ſiege de certaine ville vn traict tiré de deſſus les murailles eſtoit venu tomber pres de luy, que celuy qui monſtroit ſes armes faulſees, percees & rompues, & ſur ſon corps les cicatrices de pluſieurs bleſſures. Penſez s'il vous plaiſt SIRE, que vous n'eſtes pas ſeulement Capitaine, mais Roy, mais grand Roy: mais Roy du premier Royaume de la Chreſtienté. Conſiderez que ny ceſte Princeſſe eſploree, ny la France ne ſe promettent apres Dieu guairiſon ou amendement en leur mal, que de voſtre main Royalle, elle voyant ſans vous la memoire de ſon feu Seigneur & eſpoux, ſubiecte aux trauerſes de la langue & de la plume des meſchants, & la France ſe ſentant marquee ſur le front d'vn honteux opprobre, qui ne luy peut eſtre leué que par vous ſeul, d'ailleurs n'eſt ſouſtenue que par voſtre vigueur, n'a aucun mouuement que

celuy de voſtre vertu, & en vn mot, tant de milliers d'ames ſont encloſes & enſerrees dãs la voſtre ſeule. Qui faict que chacun a double ſoin de voſtre conſeruation, & pour vous qui eſtes noſtre Roy, & pour l'eſtat, & lors qu'encourez quelque peril, nous eſtimõs tous nous eſtre loüable de ſouſpirer, & d'aduantage permis d'en faire retentir le ſon iuſques dans vos aureilles. Ce ſeroit en autre ſubiect, vne ſorte de ſouſpirs trop haultaine, & vne maniere d'affection importune, que d'entrer au iugement de vos actions, & vouloir poſer borne à leur excellence: Qu'Eſpagne l'orgueilleuſe comme arrachee de ſon ſiege, ſe iette toute entiere ſur nous, Quelle foule la terre d'armes & d'hommes, & couure la mer de vaiſſeaux, Qu'elle employe tout l'or qu'impitoyable maiſtreſſe iournellement elle preſſure des os, & de la mouëlle de ſes miſerables ſubiects: Pour ce nous ne craindrons aucunement ſes efforts, & voſtre ſeule proueſſe nous rendra inuincibles. Mais qui nous peut garantir, que ceſt aſtre luiſant du Royaume le doiue longuement eſclairer dans ceſte nuee d'angoiſſes & tribulations, quand ſi ſouuent vous vous offrez aux dangers, auſquels la trefue meſme, qui auoit mis vos ſubiects en quelque eſpece, ou ſemblance de repos, n'a

donné relaſche? L'aſſaſſin ſe trouue encores à la porte de voſtre chãbre, & ne cuidez vous qu'il ſe puiſſe rencontrer dans les foreſts, leſquelles, non Royallement aucunefois accõpagné, vous frequentez? Ce proche & lamentable exemple pour lequel V. M. eſt icy, n'eſt-il plus pour vous, deuant vos yeux? Auez-vous oublié SIRE, que s'il redoubloit, outre que ce ſeroit la fin de tout ce qui nous peut eſtre de cher & venerable, ſeroit auſſi la cheute de la gloire de vos faicts? car encores qu'elle ſoit jà celebree par les lãgues diuerſes de tous les peuples, auſquels s'eſtẽd la conoiſſance du nom François, neantmoins elle n'eſt encores aſſez grande pour l'accompliſſement des promeſſes, que voſtre vertu nous a faictes. D'autant que laiſſant ceſt eſtat comme il eſt, ce ne ſeroit point l'affranchir de la ſeruitude des maux qui le captiuent. Ainſi voſtre valeur auroit plus d'admiration que de gloire, & voſtre nom vagueroit à la verité fort loing: mais il ſeroit ſans ſiege, ſtable & certain domicille, perdãt celuy de la France, qui par ceſte extremité de malheur ne ſe trouueroit plus en la France meſme. Pardonnez SIRE à l'indiſcretion de mon zele: Car il eſt accompagné de pieté. Ne trouuez s'il vous plaiſt mauuaiſe la hardieſſe, qu'il a emprainćte

en moy, pour entasmer ce propos en la presence d'vn si grand nõbre de vos seruiteurs & sujets, Prenez que ce sont leurs vœux & prieres, que ie pretente à V. M. & que c'est la Frãce, de laquelle ie suis aussi Procureur General, qui, d'vne voix cõmune, se plainct à vous de vous mesmes & de vostre vertu, de ce qu'elle ne se veut assez plaindre ny espargner, vertu que deuez estimer n'estre poinct chose, qui vous soit particuliere, & dont puissiez disposer: C'est vne grace de Dieu transmise en vostre personne, pour la restauration de l'estat, que nous n'attendons que d'elle, de sorte qu'il la faut mesnager sans l'exposer ainsi librement au peril. Car ce n'est poinct pour la rendre oisiue, mais pour la reseruer aux fortunes dignes & sortables de sa grandeur. Et comme iadis en Athenes les Galeres appellees, la Salaminiẽne & la Paralos, n'estoient tirees en mer indifferemment pour toutes occasions, ains seulement pour grandes & neccessaires. Aussi vous plaise ne l'employer qu'aux grands & principaux coups, laissant les autres à la fidelle suffisance de vos bons seruiteurs, à l'imitation de Dieu qu'icy bas representez, lequel si ce que les anciens tenoient est veritable, met la main aux seules choses de poix & de grand gouuernement, commettant le surplus au gouuernement

uernement de la fortune.

AINSI le discours, duquel nous auons accompagné ce qui a esté proposé de la part de la Royne vostre sœur, n'est poinct pour vous inciter d'auantage à ceste vengeance, ne l'estant que trop de vous mesmes, (si le trop peut auoir lieu en ce, ou l'exces est vertu, & la moderation vice.) Car mesmes ce que nous faisons icy, n'est que soubs l'auctorité de vostre commandement, & lors qu'a Estampes sa requeste vous feust presentee, V. M. me la meist aussi tost entre les mains, auec charge tres-expresse d'en faire tres-instãte poursuitte. Mais la demande de iustice au nom de la Royne, comme femme du feu Roy Henry de Valois, estant bonne en la bouche des siens: En ce que par l'assassinat du Roy, la Majesté Royalle a esté violee, toute sorte de dignité interessee, le sainct & respectueux lien de la societé humaine entierement rõpu, & particulieremẽt la Couronne de France ternie, & ses fleurons arrachez, telle plainte estoit necessaire en la bouche de celuy en l'office duquel resident les actions publiques, qui en ceste cy porté de mon affection, & esleué de mon zele, ne pense auoir oublié aucun poinct de mon deuoir. Toutefois afin de vous en rendre compte en ceste grande & illustre compagnie, il ne m'a

eſté poſsible apres la trop prompte mort de l'aſſaſsin, faire punir autre, que ſon Prieur, vn des principaux mouuemens de ſa rage. Mais afin d'vſer des parolles de noſtre tragicque,

Donc Cæſar eſt vengé, doncques ſi peu de morts
Seruiront de victime à ſon funebre corps.

Si vil ſang & creatures tant ignobles, ſeront elles expiations ſuffiſantes de ce prodige? Quoy le Soleil, qui ſelon l'opinion de l'antiquité, oyt & veoit toutes choſes, teſmoing de ceſte felonnie, aura il tantoſt par cinq fois temperé l'an touſiours renaiſſant ſelon l'vſage de la nature, ſans rien apperceuoir de ceſte vengeance deüe au ciel, ſouhaittee par la terre, & demandee par la France? Mais les tenebres des troubles y ont eſté tellement eſpandus, qu'il a eſté aiſé aux meurtriers de s'y fourrer & cacher. Toutefois à ceſte heure le maſque eſtãt du tout leué, & la hõte de ce zele fainct de ſaincte religion deſcouuerte, il y a eſperance, que pluſieurs villes a l'imitation de Meaux la Françoiſe & de ſon genereux gouuerneur, aimeront mieux reuerer les commandemens legitimes, que ployer ſoubs la reprochable & cruelle ſeruitude qui autrement leur eſt preparee. Ce qui, moyennant l'aſsiſtance d'enhaut, diſsipera ou diminuera grandement les eſpais nuages, eſclairçira les difficultez in-

illustrieuſes,& reſoudra les doubtes impertinents. Et partant il faut par meſme moyen attendre, que l'œil de la iuſtice, lequel voit tout ce qui ſe faict,& ſa lampe ardante,qui eſclaire & deſcouure ce que la meſchanceté veut couurir & cacher,enſemble le temps pere de la verité manifeſteront les autheurs & complices de ceſte trahiſon. La verité eſt trop puiſſante pour ne ſe pouuoir deffendre contre les eſprits couuerts & diſſimulez des hommes, & paroiſtre au trauers de l'vmbre de leurs fineſſes,cautcles,ruſes & tromperies. SIRE c'eſt à vous d'auancer ce ſecours de la verité,c'eſt à vous à luy donner confort & aide,à ce qu'elle ſe puiſſe tirer de la foſſe ou viue neantmoins elle eſt enterree. C'eſt ce que requierent de V.M. l'amitié que le feu Roy voſtre frere vous portoit,l'hõneur de ſa memoire,la gloire du nõ Frãçois, & voſtre reputatiõ propre: c'eſt à quoy vous conuie voſtre dextre victorieuſe,& en fin (qui eſtoit autrefois le plus eſtroit & inuiolable ſerment d'aucunes natiõs guerrieres,) à quoy vos armes inuincibles vous obligent: Nous, aſſeurez par voſtre auctorité,fortiffiez de voſtre puiſſance, conduits par noſtre deuoir,pouſſez de noſtre deſir, y apporterons entierement tout ce que peuuent le ſoing & la diligence. Pour à quoy

paruenir, & à fin que ce crime tant extraordinaire, soit neantmoins puny suiuãt les voyes legitimes & ordinaires, comme il appartient soubs vn bon Prince; il vous plaira conformement à ce qu'auez ja ordonné, en renuoyer la cognoissance à vostre Cour de Parlement, comme estant la Cour des Cours, le Parlement des Pairs, le vray lict de la Iustice Royalle, & la premiere compagnie de la France, de laquelle les iugemens ne sont pas mesmes limitez par les frontieres, ains ont passé iusques aux nations estranges par la submission volontaire des plus grands Princes de la Chrestienté, & partant à plus forte raison est fondee en iurisdiction de cognoistre seule, des affaires qui touchent l'vniuersel du Royaume.

PROCEZ VERBAL DE L'EXECVTION D'VN ARREST de la Cour, du Mercredy dixneufieſme Iuillet mil cinq cens quatre-vints quinze, faicte au College de Sorbonne, contenant la ſeconde & troiſieſme remonſtrance.

L'An mil cinq cens quatre vingts & quinze le mercredy dixneufieſme Iuillet, Nous Iean Forget Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat & priué, Preſident en ſa Cour de Parlement, Eſtienne de Fleury, Hieroſme Angenouſt, Hieroſme Anroux, & Proſper Bauyn, Conſeillers du Roy en ladite Cour, Iuges commis & deputez par icelle, pour l'execution de l'arreſt duquel la teneur enſuyt.

VEV par la Cour, les grand Chambre & Tournelle aſſemblees, les poſitions, imprimees dreſſees par frere Florentin Iacob, preſtre religieux

de l'ordre de ſainct Auguſtin, Bachelier en Theologie, pour icelles ſouſtenir & deffendre publiquement, le dixieſme iour de May dernier, en la diſpute du grand ordinaire en la Sorbonne, ſoubs maiſtre Thomas Blanzy, Docteur en Theologie, Principal du College de Caluy. Dont le cinquieſme article contenoit ce qui enſuit, *Huic porro ſedi ſucceſſor, in qua ſedet etiam nunc Clemens huius nominis octauus, omnium Pontificum maximus & ſupremus. Qui cum in terris vices Dei gerat, ab eodem eſſe ſpiritualia & temporalia non eſt ambigendum; ſpiritualem enim & temporalem in omnes habet poteſtatem; Eique vniuerſi Cardinales, Epiſcopi, & omnes omnis generis homines parere & obedire, & veluti membra capiti adhærere perpetuò tenentur.* Et le neufieſme. *Domus eccleſiaſtica cum duplicis gladij habeat poteſtatem, Temporalis vſum ad bonorum defenſionem & malorum exterminium Regibus & magiſtratibus concedit.* Les interrogatoires faicts par l'vn des Conſeillers de ladite Cour à ce commis, auſdits Iacob & Blanzy priſonniers és priſons de la conciergerie du Palais: Concluſions du Procureur General du Roy; Oys & interrogez en ladite Cour leſdits Iacob & Blanzy ſur leſdites poſitions: Oy auſſi le Syndic de la faculté de Theologie: pource mandé en icelle. Et tout cõſideré,

Il ſera dict, que ladite Cour a declaré & declare leſdits cinq & neufieſme articles deſdites poſitions faux, ſchiſmatiques, contraires à la parolle de Dieu, ſaincts decrets, conſtitutiõs canoniques & loix du Royaume, tendans à rebellion, & perturbation du repos public. Condamne ledit Iacob, pour les auoir compoſé, faict imprimer, & preſenté pour les ſouſtenir en ſon acte de grand ordinaire, eſtre conduict des priſons de la Conciergerie en la grand ſalle de Sorbonne, en laquelle les Doyen, Syndic, Docteurs, Licenciez, & Bacheliers, ſeront aſſemblez au ſon de la cloche, & illec eſtant teſte nuë & à genoux, aſſiſtant ledit Blanzy teſte nuë & debout, dire & declarer, Que temerairemẽt & indiſcrettement il a compoſé & publié leſdites poſitions, pour eſtre diſputees, & par luy ſouſtenues en ſondit acte de grand ordinaire, dont il ſe repent & en demande pardon à Dieu, au Roy & à Iuſtice. Ce faict, ſeront leſdites poſitions rompues & lacerees. Faict ladite Cour inhibitions & deffences à tous Bacheliers d'en compoſer & preſenter de ſemblables, ou autres, contre la puiſſance du Roy, & obeiſſance à luy deuë par tous ſes ſubiects, eſtabliſſement de l'eſtat Royal, & droicts de l'Egliſe Gallicane. Et aux Doyen, Syndic, & Docteurs de la faculté, de

les receuoir, ny permettre qu'elles soient imprimees ne disputees, sur peine d'estre declarez criminels de leze Majesté, & indignes de iouir des priuileges octroyez à la faculté de Theologie, par les Rois predecesseurs du Roy regnant, & confirmez par luy. Ordonne que ce present arrest sera escript és Registres d'icelle faculté, & leu par chacun an à la premiere assemblee de la Sorbonne par le Bedeau de ladite faculté. Et enioint au Syndic de certifier ladite Cour de la lecture, dedans trois iours apres qu'elle aura esté faicte, sur peine de desobeissance aux arrests. Et sera le present arrest executé par l'vn des Presidents & quatre Conseillers de ladite Cour, en la presence du Procureur General du Roy. Faict en Parlement le mercredy dixneufiesme iour de Iuillet mil cinq cens quatre vingts quinze.

APPELEZ auec nous ledit Procureur General, maistre Rauand Asse premier Clerc du greffe criminel, & maistre Estienne Dorron premier Huissier en ladite Cour: Nous sommes transportez du Palais en la grand salle de Sorbonne, heure de neuf heures du matin. Auquel lieu apres que les Doyen, Docteurs & Bacheliers de la faculté de Theologie qui ensuyuent; Scauoir, maistres Denis Camus, Doyen, Iacques le Febure, Henry le Boult

Boult, Iean Poiteuin, Iacques Lango, Robert Liot, François Iourdain, Iean Tousmeroche, Nicolas Rocquemault, Loys Gaudefert, Natal Foulon, Adrian d'Amboise, Iean Hanet, Denis Contesse, Gerard Fournier, Claude Lalement, Iacques Iulien, Iean le Fouré, Guillaume Ysabel, Raoul Gas, Henry Lamys, Pierre Gillet, Iean Gincestre, François Dauid, André du Val, Iean Mormilliers, frere Iean Hardiet, Iean Balin, Pierre Ragot, Guy le Roux, Adam de la Fontaine, Iean Moulart, Toussaints Boulart, Loys Dumont, Simon Filheul, Guillaume Renoust, Adrian Bodin, & autres Docteurs en ladite faculté, maistre Pierre Leolerc, François Haihelin, Guy Housier, Pierre Cagnier, Rolland Hebert, Philippes Gamache, Raoul Nepueu, Charles Seneschal, Charles de la Saussaye, frere Estienne Tuchon, Estienne Vamdot, René Coenard, François Potret, Hugues Duiardin, Oliuier de Cucilly, Guillaume Rousset, Firmin Dalemagne, Iean Goguet, Pierre Guilhon, Mathurin Lhomme, Gerard Roussel, Henry Guerin, Didier Richard, & autres Bacheliers de ladite Faculté. Tous representans la plus grande partie d'icelle, ont esté deuement assemblez au son de la cloche suyuant l'ordonnance verballe faicte auxdits Doyen,

& Docteurs de ladite Faculté, *A esté dict* par Messire Iacques de la Guesle, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat & sondict Procureur general:

Que l'auctorité des Rois est sacrosaincte, ordonnee de la diuinité, principal ouurage de sa prouidence, chef-d'œuure de ses mains, image de sa sublime Majesté, & proportionnee auec son immense grandeur, entant que peut porter la comparaison de la creature auec le Createur, comme chasque Royaume, & estat auec l'vniuers, l'admirable harmonie duquel, est representee par l'ordre cy-bas estably: car comme Dieu est par nature le premier Roy & Prince, le Roy l'est par creation, & imitation; Dieu en tout, cestuy-cy en la terre, Dieu consistant en luy seul, & de luy seul: le Roy dependant de Dieu seul, qui l'a façonné sur le patron de sa toute-puissance: Qui veut esbrecher & raualer ceste seconde souueraineté du monde, non seulement est grandement coupable enuers elle: mais encores enuers la premiere: coulpable enuers le Ciel duquel elle est police; & nõ de la terre, & pour dire plus clairemẽt, coulpable enuers Dieu, à l'ordonnance duquel il resiste: resistãce si pernicieuse, qu'elle passe en pure rebellion, & en mespris & contumace de ses saincts

commandements, Et pourtant comme l'Apoſtre nous enſeigne, eſt indubitablement ſuiuie de la damnation. C'eſt vrayement eſbrecher & raualler ceſte auctorité, de tenir qu'elle depende d'vne autre terrienne, que le glaiue temporel que Dieu ſeul, à elle ſeule à mis entre les mains pour la conſeruation des bons & punition des meſchans, ne doit eſtre manié à ſa diſcretion, ains à l'appetit, & comme au ſignal d'autruy: Et en fin la ſonger autant infirme que ſont les lignes, & ſuperficies des Geometriens. Qui comme elles ne ſe meuuent point par elles, ains par les mouuemens des corps, auſſi que ceſte puiſſance n'ait aucun mouuement propre à ſoy, ains ſoit emportee par quelque ſuperieur mouuemẽt, ne plus ne moins que celuy de chaſque ciel inferieur par celuy du premier mobile. Opinion du tout trempée en erreur, qui tant s'en faut qu'elle reçoiue excuſe, pour ceſte detraction, & diminution de la dignité Royalle, tourner à l'aduantage & accroiſſement de celle de l'Egliſe, qu'au contraire ceſte conſideration la rend plus pernicieuſe: car outre que c'eſt vne faulte inexpiable, de vouloir couurir le faux, ſous le nom de la verité eternelle, & vſer ou pluſtoſt abuſer de ce glaiue à deux tranchans, qui eſt la parole de Dieu,

pour effiler & eſpointer le materiel precieux depoſt mis par ſa main puiſſante en celle des Roys. La conſequence peut eſtre accompagnee de grands inconueniens, ſeparer l'Eſtat d'auec l'Egliſe, la diuiſer en ſoy-meſme, & mettre comme en cõpromis ſa dignité. Ainſi quand on viẽt à toucher non ſeulement ceſte corde, mais auſſi tout ce qui concerne ſon honneur & authorité: ce ne doit eſtre iamais legerement, ains auec poids & conſideration. *Cum enim in omnibus rebus temeritas, in aſſentiendo, errórque turpis eſt; tum in eo loco maximè, in quo iudicandum eſt quantum auſpiciis rebúſque diuinis, religioníque tribuamus: eſt enim periculum, ne aut neglectis iis impia fraude, aut ſuſceptis anili ſuperſtitione obligemur.* Le deſir qui porte les hommes quãd telles queſtions ſont remuees à ſe diſtraire, & reculer de l'impieté, les faict le plus ſouuent tomber en la ſuperſtition, qui eſt en la religion ce que la maille ou taye en l'œil. Car tout ainſi qu'elle oſte à l'œil ſa fonction, auſſi ceſte imagination paſſionnee, & inconſideree crainte de la diuinité, comme teſmoigne le nom, dont les Grecs l'appellent δεισιδαιμονίαν, oſte ce qui eſt de principal en la religion, aſſauoir la pureté de la verité.

Il eſt donc beſoin de prendre ſoigneuſe-

ment garde qu'elle n'opprime les esprits, ny occupe l'infirmité des hommes, non qu'en arrachant la superstition, il soit besoing toucher à la religion, ains au contraire comme la religiõ doit estre exhaussée, il faut entieremẽt coupper toutes racines de superstition: Et d'autant plus de ceste superstition qui non seulemẽt preiudicie l'Eglise, mais aussi l'estat, & tend à rabbaisser les grandeurs terriennes, troubler les Royaumes, & trauerser l'obeyssance deuë aux Roys. Car comme entre les desboittemens des membres mis hors de leurs lieux, ceux qui se font auec blessure sanglante, sont les plus dangereux: aussi les distortiõs de la verité en la religion, qui nuisẽt à l'Eglise & à l'estat, tout ensemble, dans lequel est l'Eglise, selon le dire de ce bon Euesque *Mileuitain*, sont les plus pernicieuses, qui ne peuuent estre sans playe sanglante, c'est à dire sans ruyne des estats, calamitez & miseres des peuples. Telle est celle qui sur les Roys veut establir vn autre Roy, leur oste le maniement du glaiue à eux baillé, & asseruit la puissance ciuile à l'Eccleſiastique. Puissance Eccleſiastique, laquelle estant conferee par le Seigneur à ses Apostres, & disciples, & à leurs successeurs selon les loix Euangeliques, iusques à la fin du siecle à l'edification de l'Eglise

militante, & pour la precieuſe acquiſition du droict de citoiens en la triomphante, n'a rien que veoir ſur le temporel.

En ceſte retenuë conſiſte vne des principalles loix Euangeliques auctoriſee, & par les parolles, & par les actions du Seigneur, lequel tant qu'il a bien-heuré ce bas hemiſphere de ſa preſence, & diuine & humaine ; n'a iamais voullu entreprẽdre ſur le temporel des Roys, ains au contraire a recommandé l'obeyſſance deuë pour ce regard à eux ſeuls: Sa toute-prouidence voyant que laiſſant ſon Egliſe au monde, elle ſeroit aſſaillie des conuoitiſes mondaines, meſmes de la plus ſpecieuſe, & qui ordinairement ſe meſle parmy les bonnes œuures, Aſſauoir la gloire, & par conſequent l'ambition, entre autres choſes a principalement deteſté ceſte effrenee paſſion en ſes diſciples, & à permis que le dæmon luy offriſt les Royaumes du monde, leur gloire & leurs pompes, affin qu'en les reffuſant il enſeignaſt aux miniſtres de ſon Egliſe, de ne chercher ny deſirer aucune auctorité temporelle, & ſe garder bien de transformer ſon regne ſpirituel en corporel. Auſſi Sainct Pierre ſon principal diſciple, inſtruict de ceſte ſalutaire doctrine, parmy les marques de l'orgueil cõtraire à la manſuetude de ſon bon maiſtre,

met ceſte cy comme vne des plus expreſſes, *Effertur ſuper omnem qui dicitur Deus.* Ce qui ne doit pas ſeulement eſtre entendu de Dieu, mais auſſi des magiſtrats, Princes, Roys & autres, ayants charges des peuples, leſquels eſtablis par luy à ſon exemple ſont honorez en l'eſcriture de ce nom. Sainct Paul tout de meſme ne preſche rien d'auantage que l'obeyſſance entiere aux Roys, & Princes. Et comment leur pourroit elle eſtre rendue entiere par ceux qui la ſongent dependre d'autruy? Elle ſeroit ſans doute müable, inconſtante & n'auroit non plus de duree, que la fantaiſie de celuy qui ſeroit eſtably ſur eux.

Le ſage Plutarque admoneſte les magiſtrats Grecs de ſon temps de ne prendre pas trop de cœur pour ſe voir vne Couronne ſur la teſte, regardans des ſouliers cornus, marques des Seigneurs Romains, encores au deſſus. Ce ſeroit auſſi fort peu de la grandeur du throne Royal, ſi meſmes en ce qui concerne le temporel, il n'eſtoit que le marchepied de la chaire pontificalle. Et miſerable ſeroit la condition des Rois, ſi en lieu d'auoir le Ciel pour aſpect, & la terre pour fondement, il falloit que leurs ſceptres & Couronnes fuſſent aſſubiecties aux perturbations que la corruption de la nature iecte dans les eſprits des

hommes. Ceſte qualité qu'ils prennent de regnants par la grace de Dieu, ſeroit ſans doute faulſe, ſi comme les ioueurs de tragedies eſcoutent leurs protocolles, ils eſtoient neceſſitez d'ouir autruy pour entendre les bornes & meſures de leur puiſſance. Ce ſeroit eſtablir vn autre Royaume dans leur Royaume, qui apporteroit autant preſque de mal, que deux Soleils reluiſans au Ciel, encombreroient l'vniuers.

LA crainte de tel deſordre, auquel vn zele immoderé de reſpect enuers l'Egliſe, ou ſes miniſtres pouuoit donner naiſſance, a faict que tous les anciens peres, comme à l'enuy les vns des autres, ſe ſont efforcez d'extoller la grandeur Royalle, la mettre la premiere apres la diuine, & aſſubiectir à elle toutes autres grandeurs humaines. Oyons ce qu'en eſcript Tertullian. *Colimus Imperatorem ſic quomodo & nobis licet & nobis expedit vt hominem à Deo ſecundum, & quicquid eſt à Deo conſecutum ſolo Deo minorem.* Peſez ſes paroles, *ſolo Deo minorem*, qui eſgallent la Majeſté Royalle auec la gloire des vertus & puiſſances du Ciel, & la mettent au deſſus de tout ce qui eſt de plus excellent en la terre. Sainct Iean Chryſoſtome expliquãt ce lieu de l'Apoſtre, *Omnis anima ſublimioribus poteſtatibus ſubdita ſit*, monſtre com-

bien

bien impudemment est faulse l'interpretation des Sophistes de nostre temps, lesquels portent ce mot d'ames, contre sa naïue signification, aux charnels seulement, & non aux spirituels, duquel nom ils appellent les Ecclesiastiques, comme de l'autre, les laics. Car il soustient que ceste loy est aussi faicte pour les Ecclesiastiques, de laquelle ny l'Apostre ny l'Euangeliste ne sont exempts, καὶ δεκνὺς, dit il, ὅτι πᾶσι ταῦτα διατάττεται, καὶ ἱερεῦσι, καὶ μοναχοῖς οὐχὶ βιωτικοῖς μόνον, ἐκ προοιμίου αὐτὸ δῆλον ἐποίησεν οὕτως λέγων, πᾶσα ψυχὴ ἐξουσίαις ὑπερεχούσαις ὑποτανέσθω, κἂν ἀπόστολος ἦς, κἂν εὐαγγελιστὴς, κἂν ὁστισοῦν.

Si l'Apostre est subiect à l'auctorité Royalle, l'Apostre dis-ie appellé immediatement par le Seigneur, illuminé certainement par ceste vocation de son sainct Esprit, comment est ce que leurs successeurs appellez par les hommes, & non pourtant certainement assistez de ce sainct Esprit, autant inferieurs à leurs premiers predecesseurs, que parmy l'antien peuple d'Israel les prestres l'estoient aux Prophetes, n'y seront pas pareillement assubiettis? S'ils sõt assubiettis à ceste auctorité, comment peuuent ils eniamber dessus elle, & soustenir qu'elle deppende de la leur? Mais tant s'en faut que la vanité de telles preten-

tions ayt remué l'antiquité venerable de l'Egliſe: qu'au contraire ceſte ſubiection legitime a eſté recognuë par les premiers Papes principaux ſucceſſeurs des Apoſtres: & ce qui eſt à notter, en temps ou leur volonté ne pouuoit plus eſtre contrainćte par la force, ains auſquels par la diminution de la puiſſance Imperiale en Italie, il leur eſtoit loiſible de s'en departir librement, & ſans courir fortune. Depuis ſainct Pierre, qui a eſté plus grand, plus ſainct, qui auec plus de ſoing & de vigilance a regi l'Egliſe, qui auec plus de doctrine l'a inſtruićte, plus conſtamment conſeruć ſes droicts, que ſainct Gregoire? Liſez ſes epiſtres, vous trouuerez qu'il appelle l'Empereur Maurice, ſon Seigneur, luy eſcript comme à ſon ſuperieur, proteſte de demeurer touſiours obeyſſant à ſes commandemens, parle de luy & de ſes enfans auec tant d'humilité & de reuerence, que nous n'en vſons pas de plus expreſſe enuers nos Rois. *Ego verò*, eſcript il, *hæc dominis meis loquens, quid ſum niſi puluis & vermis*? Et apres. *Ad hæc ecce per me ſeruum vltimũ ſuum, & veſtrum reſpondebit Chriſtus dicẽs.* Et ce qui ſ'enſuit ſur le ſubiect d'vne loy, qui cõtenoit deffẽces de receuoir les ſoldats en religion, laquelle biẽ que treſ-inique & impie, & introduićte premierémẽt par Julian l'Apoſtat, toutefois

tant s'en faut qu'il vienne à l'anathéme, antimoine de ces dernieres tempestes: qu'au contraire il apporte toutes les plus respectueuses remonstrances qui se pouuoient imaginer, & ne laisse pas neantmoins deuant qu'attendre responce, de prester l'obeyssance entiere, & d'enuoier la loy par les Prouinces, selon le commandement auquel il se recognoist subiect. *Ego quidem iussioni subiectus eandem legem per diuersas terrarum partes transmitti feci, & quia lex ipsa omnipotenti Deo minimè concordat, ecce per suggestionis meæ paginam Serenissimis Dominis nũtiaui: vtrobique ergo quæ debui exolui, qui & Imperatori obedientiam præbui, & pro Deo quod sensi minimè tacui.* Nous qui ne recommandons rien tant que l'obeissance à nostre Roy, toutefois la nostre mesme n'est accompagnee de tant d'humilité. Nous faisons difficulté de verifier ses Edicts: Nous arrestons de luy faire des remonstrances, & cependant nous nous gardons bien de les publier. Et icy dés le premier commandement ce bon Pape publie vne loy si contraire à l'Eglise, le nom du premier auteur de laquelle la luy deuoit faire abhorrer. Mais encores ne luy fist il bailler publiquement sa lettre, ains prie Theodore le Medecin de la luy presenter secrettement en temps opportun: & en la lettre du Medecin

en laquelle la plainte contre la loy, pouuoit estre accompagnee de plus de liberté, il ne touche neantmoins que ces deux mots. *Valdè autem mihi durum videtur, vt ab eius seruitio milites suos prohibeat, qui ei omnia tribuit, & dominari eum non solum militibus, sed etiam sacerdotibus concesit.* Mots qui expriment vne tres-respectueuse recognoissance du pouuoir Imperial sur le sacerdoce: Recognoissance continuee par la plus part de ses successeurs: Ce qui nous seroit aisé de iustifier par le menu, si le temps que nous auons pour estre icy nous le permettoit: il suffira de rapporter en cest endroict le respect rendu à vn Empereur & Roy de France, veu mesmes qu'il est remarqué, & comme on dict communement, canonisé dans le grand decret, c'est à Louys le Debonnaire, auquel le Pape Leon quatriesme escriuant, declare que s'il a commis quelque faute il entend qu'elle soit corrigee par luy, & par ses Lieutenans. Ces bons & saincts Papes n'auoient garde d'entreprendre sur la iurisdictiõ des Princes, ny s'attribuer la proprieté du glaiue temporel par dessus eux, ny conteſter qu'ils n'en auoient l'vsage, que par leur concession; Et pource le tenoient comme en foy & hommage de leur puissance.

Auſſi auoient ils bien d'autres choſes auſ-

quelles leur ſoing s'adonnoit, & ſur leſquelles leurs penſees ſ'arreſtoient: ils eſtoient veritablement hommes du tout ſpirituels, entierement addonnez à ce qui concernoit le repos des eſprits & ſalut des ames, & occupez du tout en l'adminiſtration des ſacrements, par leſquels ce ſalut eſt moyenné, enſemble és remonſtrances & ſainctes predications qui enſeignent le chemin à ce repos. En la robbe de Aaron ſur le pectoral de iugemẽt, eſtoient repreſentees la doctrine & verité, & eſtoit ceſte robbe bordee par le bas de ſonnettes d'or, leſquelles ſonnoient ſoit qu'il entraſt au ſainct lieu deuãt le Seigneur, ſoit qu'il en ſortiſt, luy eſtant enioinct de ſe faire ouir ſur peine de la vie. Exterieur veſtement du corps ſacerdotal, qui mõſtre quel doit eſtre l'interieur veſtemẽt de l'ame paré de doctrine & verité, & non bigarré des affaires mõdaines, qui eſt vn aduertiſſemẽt aux Prelats de l'Egliſe, que ſi le ſõ ne ſort d'eux, c'eſt à dire s'ils ne ſe font entendre & ouyr en ce qui cõcerne l'honneur de Dieu, ils prouoquent le courroux de ſa iuſtice. Ces grands Papes & autres venerables Eueſques, ayants vrayement reueſtu la robbe d'Aaron ſe tenoient auſſi obligez à l'accompliſſement de tout ce qu'elle ſignifioit, & deſignoit: leur marcher, leur mouuement, voire tout ce

qui eſtoit en eux auoit voix, leur pẽſee conceuoit la verité, leur parolle l'enfantoit, leur habit la reſonnoit. Tout ce qu'ils faiſoient, ce qu'ils diſoiẽt eſtoit inſtructiõ des peuples, ouuerture auec les clefs, du Royaume celeſte, deliurãce des priſõs de l'ignorãce humaine, mõſtre & deſcouuerte de ceſt admirable threſor de la grace diuine, & diſpenſatiõ de la celeſte ſemẽce, n'eſtimãt à l'exẽple d'Aarõ & de Moyſe leur eſtre loiſible de ſe departir du Tabernacle & perdre de veuë l'Arche d'Alliãce, ainscõme les barres qui la portoiẽt eſtoiẽt faictes de bois de Setin, le meilleur, le plus fort, & le moins corruptible qu'on trouuaſt, couuertes d'or qui ſignifie la ſapience, & perpetuellement attachees à l'Archeſans en eſtre iamais ſeparees, auſſi penſoient ils eſtre obligez à perſeuerer continuellement en la doctrine, en ſon incorruptible pureté, & en tous ſes laborieux exercices, ſans s'en pouuoir diſtraire pour quelque occaſion que ce fuſt. Ce ſont les clefs miniſterialles de la parole & des Sacremens, deſquelles Dieu a donné la garde & le maniement à Sainct Pierre, & à ſes ſucceſſeurs. C'eſt la charge que ce Prince des Apoſtres laiſſa vn peu auparauant ſa mort à celuy qu'il auoit deſigné ſon ſucceſſeur Sainct Clement, auctoriſee par ſes dernieres

paroles, consignee à sa fidelité, pour luy tenir lieu de testament, & seruir de loy à tous ceux qui s'assieroient dans sa sacree chere. Voicy ces mots rapportez au Pontifical de Damasus. *Tu minimè curis seculi deditus reperiaris, sed solum modò orationi, & prædicationi apud populum vacare studè.* C'est par maniere de dire la procuration, pour resigner, de Sainct Pierre. C'est la condition auec laquelle il a entendu qu'elle sortist effect, *Non aliter nec aliàs quouis modo*; Semblable à celle auec laquelle il auoit reçeu ceste charge de son maistre.

Aussi est-ce chose difficile & presque incompatible, de penser entierement à Dieu, & auoir soing du monde. Si Platon tient que le Philosophe qu'il appelle parfaict, ne sçait que c'est de Marché, ny de Iugement, ny de Palais, en ignore mesme le chemin, de sorte que les ordonnances de la Cité luy sont inconneues, mais son esprit esleué par dessus tout ce que vulgairement on estime de plus grãd, est porté par tout, mesurant ce qui est sus & au dessous de la terre, penetrant mesmes dans le Ciel, & recherchant curieusement la nature des choses que ce grand vniuers tient encloses; Combien le vray Philosophe qui non entouré des tenebres d'erreur, ne recherche la verité à tastons, ains en est vrayement illumi-

né, qui ne heurte de la teſte contre la diuinité ſans la reconnoiſtre, mais la veoit des yeux de l'ame, & baiſſe la teſte pour la reuerer, qui ne s'amuſe à contempler les creatures, ains s'arreſte du tout au Createur, medite ſes ſainctes loix, & publie ſes ordonnances ſacrees, doit eſtre eſloigné de tout ſoing terreſtre & adminiſtration mondaine, & la laiſſer à ceux auſquels elle eſt commiſe, ſans enuier leur charge, ains ſe contenter de celle que ce grand pere de famille luy a donné en ſa maiſon? Charge telle & ſi grande en ceſte maiſon diuine, que là elle reluiſt autant pardeſſus la ſplendeur du Diademe Royal, que celle de l'aur eſclatte parangonnee auec le plomb. Car peut il eſtre rien de plus grand parmy les creatures, que d'eſtre interprete du Createur, mediateur entre Dieu, & les hommes, porteur de ſa parole, teſmoin de ſa volonté, & en vn mot, auoir la commiſſion des Anges? C'eſt le nom dont l'eſcriture honore les Preſtres, c'eſt ce que dict le Prophete Malachie, que les leures du Preſtre doiuent garder la ſcience, & que la loy doit eſtre demandee de ſa bouche; parce, adiouſte-il, qu'il eſt l'Ange du Seigneur des armees.

Auſſi Sainct Iean Chryſoſtome comme en ce qui cõcerne la terre, il abaiſſe le Preſtre

au

au dessous de ses puissances, aussi il l'esleue iusques au firmament, en ce qui concerne le ciel : car outre qu'il interprete des Prestres ce lieu du Psalme cent trente-septiesme, *In conspectu Angelorum psallam tibi*, il maintiet Dieu leur auoir donné vne puissance singuliere, & qu'il n'a mesmes communicquee ny aux Anges ny Archanges, Assauoir d'ordonner de la terre ou ils sont, dãs le ciel. Car c'est à eux seuls à qui il a dict : Tout ce que vous lierez en la terre, sera lié au ciel, & tout ce que vous delierez en la terre, sera delié au ciel. Le lien des corps depẽd des Roys, & des Princes, mais la puissance de ce liẽ dõnée aux Prelats de l'Eglise, touche l'ame, & la pousse iusques au ciel. De sorte que ce qu'ils font icy bas, Dieu le ratifie là hault: Et maistre qu'il est de tous, il confirme la sentence & iugement d'vne partie de ses seruiteurs. Est-ce pas vrayement vn pouuoir sur les choses celestes, pouuoir donné par le pere au fils, & par le fils communiqué à ses Apostres, & à leurs successeurs, comme s'ils estoient jà transportez au ciel, & esleuez pardessus la nature humaine? Combien en vn Royaume celuy est estimé puissant, qui a la puissance du Roy de faire empriſonner & relascher tous ceux que bon luy semble, & celuy qui l'a de Dieu sur les

ames libres de leur nature & condition, non sur la terre, mais dans le ciel mesmes, ne se contentera de telle preeminence & dignité, n'employra tout son esprit, & comme on dict, ses cinq sens de nature pour s'acquitter dignement de ce qu'elle luy enioinct? Arriere. conclud ceſt excellent Eueſque Grec, vne telle folie de meſpriſer ſi excellente principauté, ſans laquelle nous ne pouuons eſtre rendus iouyſſans des biens promis: ce n'eſt pas vn ſimple meſpris, ains meſpris accompagné d'iniuſtice, de ne ſe contanter d'vn tel hõneur, ains vouloir entreprendre ſur celuy qui de meſme lieu eſt donné aux Roys ſur la terre. C'eſt ce que porte le prouerbe commun entre nous, trop embraſſer, & peu eſtraindre. Auſſi tant que les Paſteurs de l'Egliſe ont auec ſoin, donné à leurs ouailles la paſture ſpirituelle, cultiué le champ du Seigneur, pour luy en rendre les fruicts auec vſure, ils n'ont regardé à la terre, ny viſé à ſes puiſſances: Mais quand aucuns ont commencé à bailler ce champ precieux à ferme ſans plus le tenir entre leurs mains, quand ils ont commis ceſte paſture à d'autres reſemblans, comme eſcrit le Pape Damaſus, aux courtiſanes, leſquelles, affin de n'eſtre deſtournees de leur infame plaiſir, n'allaittent leurs enfans, ains les aban-

donnent à qui les veut nourrir: alors engourdis d'oisiueté, ils s'en sont voulu reueiller par vn nouueau soin des choses seculieres & terrestres, lequel sans doute ne les eust agité, si celuy des celestes eust tenu perpetuellement (comme il estoit requis) leurs ames occupees: ainsi que le lieu vuide des corps composez, se rempliſt d'air ou de vent, aussi leurs esprits vuides d'opinions & pensees conuenables à leur vocation, se sont esgarees dans la vanité des grandeurs humaines. Tellement qu'ils ont introduit en l'Egliſe, *Fumoſum ſeculi typum.* C'est vn mot dont vsent les peres au sixiesme Concile de Carthage, en beaucoup moindre entrepriſe; lequel il me sera permis de repeter en cest endroict, puis que ils ne se sont contentez d'en auoir leur part, mais l'ont voulu tirer tout entier à eux, n'esgallans pas seullement leur puiſſance à celle des Roys, ains l'esleuans beaucoup au dessus, dont le premier coup d'essay s'est faict contre les Empereurs d'Allemagne. Essay certes fort pernicieux, qui a vrayement desboitté l'vn des principaux membres de la Republique Chrestiene de son lieu, non sans bleſſeure sanglante, tant vehementes & longues ont esté ces funestes tempestes, lesquelles comme en vn grand orage on voit le feu & l'eau ensemble, aussi

ont embrasé l'Allemagne & l'Italie des feux de diuision, & quant & quant les ont trempé & inundé de pluies de sang. Et ainsi que Pline escrit qu'en aucunes montagnes de Lycie, & au cap de Nympheum en Italie, il y a certains feux, qui s'enflamment par l'eau, aussi ces pluies sanglantes, n'ont point amorty, ains de plus en plus allumé ce feu de diuision, de sorte que n'embrasant seulement les Prouinces & les villes, il s'est coulé iusques dans les chambres les plus secrettes, & cabinets plus retirez des familles, séparant le mary d'auec la femme, le pere d'auec les enfans, & bandant le frere contre le frere, tesmoins les noms malencontreux de Guelfes & Gibelins: mais qui plus est la Sacrosaincte Chaire de Sainct Pierre, quoy que fondee sur la pierre ferme & angulaire, en a esté esbranlee. Ie laisse apart comme les Papes ont esté par plusieurs fois contraincts d'abandonner Rome, & quitter l'Italie. De maniere que si la France, qui est par leur tesmoignage l'admirable carquois ceinct au costé de Dieu, duquel il tire les fleches, choisies pour les descocher auec l'arc de son bras puissant, contre l'infidelité: Si ce Royaume dis-je, plein de deuotion enuers l'Eglise, & enuers ses principaux ministres, ne leur eust donné retraicte, leur gran-

deur, mesmes la spirituelle qui les consacre en nos esprits, & les rend diuins en l'opinion des peuples, se fust trouuee grandement alteree, & preiudiciee.

Quoy que s'en soit les entreprinses contre les Empereurs l'ont rendu en Allemagne si enuiee, & ont tellement detraqué les esprits du premier respect, qu'en fin en nostre temps la premiere rupture de la robbe inconsutile du Seigneur y a esté faicte. Et suyuant la prophetie de l'Abbé Ioachin, *Islebium* a leué l'estendard d'orgueil, de separation, & de mespris contre l'Egliſe & son premier siege, en faisant naistre Martin Luther, à la mort & ruine de l'vnion qui par plusieurs siecles auoit calmé la Chrestienté. Mal qui passant le Rhein est venu iusques à nous, & entré dans la France: mais pour le moins à elle est aduantage, qu'il n'a esté conçeu en ses entrailles. Aussi instruicte par la parole & plume de ses Prelats & Docteurs, deffenduë par la constance de ses Roys, & aduertie par le danger de ses voisins, pour ne vouloir souffrir telles entrepriſes, s'estoit longuement garentie de tels desordres, leurs effects, & entretenu par ce moyen la vraye & ancienne deuotion enuers l'Egliſe, iusques à ce que par occulte ordonnance du Ciel, pour la punition de nos

forfaicts, ces confusions s'estants respanduës par les Estats Chrestiens, elle s'en est senty comme les autres. Encores en ceste nuict le lustre de sa dignité ne laisse de reluire comme aussi il estoit difficile qu'il en aduinst autrement, pour auoir touſiours esté sa dignité si exactement conseruee, qu'il ne s'est trouué par le passé qu'vn seul Boniface huictiesme qui l'ait voulu esbrecher. Bresche plustost tentee que ouuerte, comme ayant esté desaduouee par son successeur, & n'ont laissé pour luy les Docteurs de l'Egliſe Gallicane de tenir ceste maxime pour certaine & indubitable, Que les Royaumes dependoient de Dieu seul : Que comme le Pape, & les Eueſques pour le ſpirituel estoient ſes Vicaires, les Roys l'estoient pour le temporel. Que comme à eux le glaiue ſpirituel estoit accordé, auſſi priuatiuement par deſſus eux tous, aux Roys appartenoit le corporel. Ceste eſchole meſmes de Sorbonne floriſſante en doctrine, a courageuſement deffendu ceſte maxime, dõt nous en auons de belles remarques dans les eſcrits de Gerſon : & dans le liure *de poteſtate regia & papali*, compoſé par *Ioannes de Pariſijs*, Docteur en ceſte faculté, & en mil autres endroicts, monuments de l'affection de vos predeceſſeurs vrayemẽt Frãçoiſe & Chreſtienne.

Mais parce qu'il ſemble qu'on vueille tirer des eſcripts de ſainct Bernard, Docteur François, ceſte faulſe propoſition priſe par le ſeul Boniface à ſon aduantage, & naguieres renouuellee, ou pluſtoſt de nouueau introduicte en Frãce, qu'au Pape appartient le glaiue materiel ſur tous les Chreſtiens ſans aucune exception, mais que pour eſtre totalement occupé aux affaires ſpirituelles, il en laiſſe volontairement l'vſage & l'execution aux Princes: I'eſtime eſtre de noſtre deuoir afin de ne laiſſer aucun ſcrupule dans les eſprits, d'expliquer particulierement ce que ſainct Bernard a touché de ce poinct. Et combien qu'on puiſſe dire que ce ſoit quitter la prerogatiue que noſtre charge nous donne, qui eſt de commander ou de requerir le commandement, toutesfois tenans ſelon le dire d'Euripide, que la vraye medecine des ames malades, eſt la raiſon, laquelle d'ailleurs doit auoir plus de poids qu'aucune autre choſe enuers ceux leſquels font profeſſion de contempler Dieu, qui eſt la vraye ſource de toute raiſon: Nous iugeons ne faire rien mal à propos, ſi entant qu'en nous eſt, nous transformons pour ce regard, l'ordonnance en perſuaſion, Voicy donc ce que dict ſainct Bernard, eſcriuant au Pape Eugene. *Quid tibi denuo gladium vſurpare tentas? quem ſemel miſ-*

ſus es reponere in vaginam? quem tamen qui tuum negat, non ſatis videtur attendere verbum Domini dicentis, conuerte gladium tuum in vaginam: tuus eſt ergo, & forſitan ipſe tuo nutu, & ſi non tua manu, euaginandus. Et vn peu apres encores plus ouuertement ce ſemble, *Vterque Eccleſiæ eſt & temporalis & ſpiritualis, ſed is quidem pro Eccleſia & ab Eccleſia exercendus, iſte militis manu ſed ſanè ad nutum ſacerdotis & iuſſum Imperatoris.* Ces paroles prinſes cruement & trunquees du reſte de l'œuure, pourroient faire acroire aux ſimples, que ce Prelat Frãçois s'eſt eſloigné de la maxime tenue pour certaine en l'Egliſe vniuerſelle, & ſpecialemẽt en la Gallicane, mais ioinctes auec le rẽſte deſõ diſcours & rapportees à ſõ intentiõ, iuſtifiẽt le cõtraire.

Son intention & la fin de tout ſon diſcours eſtoient de perſuader au Pape Eugene, de ne ſe meſler point de la temporalité, & de ſe contenter du glaiue ſpirituel. *Accingere*, luy dit-il, *gladio tuo; ſcilicet ſpiritus quod eſt verbum Dei.* Et luy remonſtrer qu'en ce conſiſtoit ſa vraye grandeur. *Sic enim*, continuë il, *domabis lupos, & non dominaberis ouibus.* Non point à vſurper le glaiue temporel, c'eſt le mot dont il vſe, ny pretendre vne eſpece de domination laquelle il tient prohibee par l'ordonnance diuine, & aux Apoſtres & à leurs ſucceſſeurs. Car il tran-

tranche le mot. *Esto vt alia quacumque ratione hoc tibi vindices, non tamen Apostolico iure, nec illud tibi dare quod non habuit Petrus potuit, argentum (inquit) non est mihi: quod habuit, hoc dedit, scilicet sollicitudinem super Ecclesias, non dominationem.* Si ce grand personnage reluisant en pieté & en doctrine, n'estime pas que le successeur de sainct Pierre ait mesme la domination sur les Eglises, comment la pourra-il estendre sur les Royaumes? C'est ce qu'en vn autre endroit generalement il conclud, *Apostolis seu viris Apostolicis interdicitur dominatus*, voire il semble qu'à l'exemple des Apostres, il retranche à leurs successeurs toute iurisdiction, quand il dict n'auoir leu qu'ils se soient iamais assis pour iuger, mais bien qu'ils ont esté debout pour estre iugez. *Non monstrabitur vbi aliquando quispiam Apostolorum sederit iudex hominum, aut diuersorum terminorum, aut distributor terrarum; stetisse denique lego Apostolos iudicandos; sedisse iudicantes, non lego.* Aussi pour monstrer que la iurisdiction Ecclesiastique n'est pas vrayement iurisdiction, c'est qu'anciennemẽt elle estoit appellee audiance, connoissance & de tout autre nom plustost que de celuy de iurisdiction: Tesmoin le titre de nostre Code *de Episcopali audientia.*

Mais pour retourner à sainct Bernard, il

prononcepour le regard du glaiue, marque & signe de la domination, contre les vſurpateurs vne graue propherie, laquelle ie crains grandement qu'en fin elle ne ſe trouue trop vraye, *Vtrumque gladium habere vis, vtrumque amittes.* Vſant ſainct Bernard de ces parolles preciſes & expreſſes, il en entreiette quelques vnes agreables à l'oreille du Pape Eugene, affin de plus aiſement guerir ſon eſprit malade, & le ramener doucement à la raiſon. Comme les bons medecins en vne meſme maladie vſent de remedes violents & de lenitifs, ſelon la diuerſité des humeurs qui cauſent la fiebure, obeiſſent aux appetits dereglez du malade, pour les renger puis apres à leur ordonnance: C'eſt la vraye façon de laquelle nous deuons reprendre autruy, meſler l'aigre auec le doux, & couurir ce qui eſt deſ-agreable, de paroles aucunement agreables. Meſmes quand il eſt beſoing d'amollir la dure violence d'vne paſſion, laquelle ſourde & inſenſee n'admet le conſeil, ſ'il ne donne quelque choſe à ſon contentement. Car heurter du front contre elle, c'eſt mettre de l'huille au feu: il la faut donc aduſer, la flatter, & affin que le conſeil ait de la vacance, & par conſequent de l'authorité, feindre par fois qu'on l'approuue, puis faire tout bellement les approches en diuerſes for-

tes,& peu à peu destourner sa vehemence. Si les admonitions contre toutes passions doiuent estre attrempees de ces douces liqueurs, elles sont encores plus necessaires contre les vehementes, comme sont l'ambition, & le desir de gloire,& d'honneur, lesquelles fortifiees de pretextes honnestes, & assises en esprits grands & genereux, ne peuuent estre persuadees, qu'en leur accordant partie de ce à quoy elles sont poinctees, notamment quād on a affaire auec ceux que la dignité esleue par dessus les peuples, enuers lesquels comme disoit ceste Royne de Perse, des Roys, il faut vser de paroles de soye. Tant y a qu'en telles affaires il est besoin de se conformer à la regle ancienne,& commune entre les Theologiens, qui dict que, *In reprehendendo, multo magis opus est mansuetudine, quàm fiducia.*

L'vne & l'autre ayans esté fort dignement apportees par sainct Bernard, il n'en faut pas tirer ou plustost trunquer des argumens contraires à son dessein. Encores ce qu'il dict l'vn&l'autre glaiue appartenir à l'Eglise, se doit entendre de façon que le spirituel soit exercé par l'Eglise, & le corporel pour l'Eglise : & pour le regard du commandement de l'Empereur, soubs lequel nous tous les Roys Chrestiens sont entendus, & le consentement du

preſtre; c'eſt pour entretenir touſiours vne eſtroicte coniunction entre l'Egliſe & l'Eſtat, affin que ces deux corps deſquels la Cité de Dieu eſt compoſee, ſe ſecourent mutuellement, & que gardans entr'eux la dilection & charité Chreſtienne, ils facent vn meſme corps en Ieſus-Chriſt ſon fils, compoſé de diuers membres ayans graces & functions differentes. Ce qui ne pourroit eſtre ſi l'vn vouloit entreprendre la function de l'autre, car ſi l'œil eſt le tout: que deuiendra la main? & ſi la main eſt le tout: ou ſera l'œil? Tellement que ceux qui veulent attribuer à l'vn de ces deux membres la puiſſance entiere, quoy qu'ils le tiennent pour principal, ſont ennemis de ceſte charité & dilection, & perturbateurs du repos de l'Egliſe, laquelle cuidans exaucer ils mettent en danger d'eſtre abaiſſee, ſuiuant la prophetique admonition de ſainct Bernard. Car l'auctorité Eccleſiaſtique d'autant plus qu'elle ſe contient en ſes bornes, d'autant plus eſt elle puiſſante & perdurable. Comme ce Roy de Sparte, qui par l'introduction des Ephores ſembloit auoir relaſché de la dignité Royalle, diſoit qu'elle eſtoit plus grande en ce qu'elle eſtoit plus aſſeuree: & au contraire paſſant ſes bornes, outre qu'elle reſſembleroit ceſte monarchie vague & non arreſtee d'aucuns

limites, de laquelle parle Platon, au troiſieſme de ſes loix, & la dict eſtre, treſ-certaine & preſente peſte de tous eſtats, elle ſeroit touſiours fluctuãte dependãte des mouuemẽs incõſtans de la volage fortune, & roulãt continuellemẽt ſur le precipice de ſa ruyne. Car il eſt certain que ceſte auctorité depend du reſpect qu'õ luy porte, lequel cõſiſtant en la volõté, eſt maintenu par la creance; Creance qui ſe perd à l'endroit des Roys & Princes, ſi toſt qu'ils recognoiſſent que les Prelats de l'Egliſe deſpouillans la qualité venerable de peres ſpirituels, prennent celle d'ennemis, ils les tiennent pour tels, quand ils entreprennent ſur leur puiſſance, de laquelle, voire iuſques en ſes moindres parties, on ſçait combien auec raiſon ils ſont ialoux. Donc autant que nous auons en recommandation l'honneur de l'Egliſe, ne donnons point à ſes miniſtres plus grand aduantage que celuy que ſon cher eſpoux, ſes Apoſtres & Diſciples & les anciẽs peres qui l'õt gouuerné, ont dõné a elle meſme, *Ne tranſgrediamur*, conformement au conſeil du ſage Salomon, *terminos antiquos quos poſuerunt patres noſtri*. Ne rompons ceſte haye plantee entre elle & les Empires & Royaumes, tenons le dire du meſme ſage veritable. *Qui diſſipat ſepem, mordebit eum coluber.*

Il ne s'eſtoit point trouué François, ie dis naturel François, (car des deſnaturez, nous ne deuons nous amuſer à remarquer les peruerſes opinions,) qui n'euſt trauaillé à cultiuer ceſte ſaincte & ſalutaire haye, & ceſte maxime par nous diſcourue eſtoit tenuë pour indubitable, iuſques à ce que la diuiſion s'eſtant coulee dans ce Royaume, & de ſon air veneneux infecté les eſprits les plus raſſis, vne propoſition contraire feuſt ſouſtenuë, il y a quelques annees en ceſte eſchole, il y en a encores parmy vous, leſquels ſe peuuent ſouuenir du ſcandale qui en aduint, & de l'arreſt de la Cour, lequel fut pluſtoſt aduertiſſement à toute la compagnie, que chaſtiment de la faute du particulier: Mais ceſt aduertiſſement n'a eu la force qu'il meritoit enuers ames præoccupees de ſiniſtres opinions, eſquelles telle propoſition s'eſt tenuë enfermee, non de telle ſorte que ce qui a depuis ſuiuy, n'en ait donné des ſignes & arguments trop certains. Car en eſtimant qu'en ce Royaume, il y auoit vne autre puiſſance ſuperieure à la legitime du Roy, ç'a eſté premierement la violer en la rendant de ſouueraine, inferieure: mais qui a eſté pis, ainſi que Ariſtote eſcrit que l'erreur de ceux qui s'eſloignent de la verité, quelque legere qu'elle ſoit au commencement, par la

progrez croiſt à l'infiny. τὸ μικρὸν παραβῆναι τῆς ἀληθείας ἀφισταμένοις γίγνεται πόρρω μεγιστάλαιον. Et comme les lignes qui proches l'vne de l'autre ſont tirees d'vn meſme centre, quand elles ſont à la circonferẽce, ſe trouuent fort diſtantes: Auſſi en aſſubiectiſſant en vos propoſitions, la ſouueraineté Royalle à l'Eccleſiaſtique, bien que du commencement il ſemblaſt que ne fuſſiez beaucoup eſloignez de la verité: Toutesfois vous-vous eſtes depuis trouué emportez ſi auãt, que l'auez perdu de veue, ſans que la cognoiſſance des ſainctes lettres vous ait peu retenir, ne plus ne moins que ceux qui perdent la veue du pole, & deſcouurent l'antartique, ne ſe peuuent plus ſeruir de leur eſguille marine. Car de ceſt erreur on eſt tombé en vn autre pire, & puis de degré en degré on eſt deualé iuſques au fond des erreurs.

On a commencé à ſouſtenir que l'obeiſſance ne ſe deuoit rendre au Roy, que ſous le bõ plaiſir de celuy qu'on eſtabliſſoit ſon ſuperieur. De là on a paſſé plus auant, que l'obeyſſance ne luy eſtoit deuë. En fin vn abyſme ouurant vn autre abyſme, que le peuple François non ſeullement eſtoit deliuré du ſerment de fidelité à luy preſté: mais auſſi qu'en ſeure conſcience il ſe pouuoit armer contre luy.

Quò vobis mentes, rectæ quæ ſtare ſolebant
Antehac, dementi ſeſe flexere ruinâ?

Nous pouuons auec plus de raiſon rapporter ces vers ſur ce ſubiect, que n'eſtoit celuy pour lequel ils ont eſté premierement eſcrits: il eſtoit lors queſtiõ de quelques legers points de la reputation & dignité Romaine, & parce qui a eſté faict icy la France s'eſt trouuee entierement decheuede ſon ancienne reputatiõ, reduict aux termes de perdre ſon nom, & ſon eſtre: car il eſt difficile d'exprimer de combien de maux ceſte propoſition a eſté ou la cauſe, ou l'occaſion, ou le commencement. Comment eſt-il poſſible qu'en ce lieu le commandement diuin ſe ſoit du tout oublié? *Gardez vous de toucher à mes oingts.* Eſtoit ce pas les toucher rudement, que de conſeiller les armes contre eux? L'exemple de Dauid ſi remarquable ſur ce propos, s'eſt il peu eſchapper de la memoire? Il eſtoit luy meſme l'oingt du Seigneur, eſleu & appellé par luy au Royaume d'Iſraël, & ſacré par les mains du grand Preſtre Samüel: Toutesfois ayant le Roy Saül en ſa puiſſance, bien que ce feuſt vn cruel Prince eſtrangement alteré de ſon ſang, & qui commettoit iournellement pluſieurs meſchancetez, tant s'en faut qu'il le vouluſt offencer, qu'au contraire il empeſcha qu'on luy

luy mesfist, aimant mieux estre banny de son pais, priué de la veuë des siens, camper çà & là en perpetuelle crainte, hanter les deserts en continuel danger d'estre surprins par les embusches Royalles, & finallement contrainct de mandier la faueur des ennemis de sa natiõ, & viure soubs leur impitoyable misericorde, qu'entreprendre aucunement sur sa personne, accompagnant ceste vertueuse action d'vn mot tres-notable. *Qui estendra sa main sur l'oingt du Seigneur, & sera innocent?* Ceux desquels la rage estendoit la main sur nostre oingt, auoiẽt ils iamais receu de luy aucun desplaisir, lequel approchast de la moindre persecution, dont continuellement Dauid estoit trauaillé? Il retient le glaiue que sa iuste deffence luy met dans le poing, & on s'efforce d'armer contre lui le glaiue de ceux qui ne le deuoient estendre que pour le seruir, quand mesmes il eust manqué à son deuoir.

Vn pere de l'Eglise par nous desnommé dés le commencement, discourant de ceste action dict, que la crainte que Dauid portoit, ou plustost le respect qu'il rendist à l'huile, de laquelle Saül estoit oingt, sauua son ennemy, & que Dieu punist la deffence & protection de son huile, d'autant que si le peché est de l'homme, que l'huile toutesfois est de la diui-

nité, laquelle crie a haute voix qu'on ne touche à ſes oingts, afin que frappant ſur le peché de l'homme, l'huile qui eſt ſienne ne ſoit offencee. Il paſſe plus auant, & ſouſtient que Dieu meſmes par ſon exemple a donné la loy & preſcript la neceſſité d'en vſer en la ſorte, s'eſtant lié les mains pour vn temps, & contenu vne longue patience ſur les fautes de ceux qu'il auoit appellé à la Royauté, & ce principalement pour inſtruire & obliger les hommes a patience & retenuë de leur part. Ce qu'il iuſtiffie par les paroles ſorties de la propre bouche de Dieu, quand il dict qu'il ſe repentoit d'auoir oingt Saül pour Roy: paroles qui n'euſſent eſté neceſſaires, comme ſont toutes celles que ceſte bouche ineffable prononce, & tellement neceſſaires que pluſtoſt le ciel & la terre paſſeront, que le moindre mot demeure non accomply, Si ceſte admirable ſageſſe euſt iugé deuoir oſter l'huile qu'elle auoit donné, mais voulant enſeigner qu'elle ne doit eſtre aucunement touchee, *Etiam in peccatore.* Mot fort notable, meſmes en vn mauuais Roy. Celuy qui vrayement l'auoit donné a faict profeſſion de ſa repentance. Donc pour concluſion du diſcours *Deus ſi, vt te doceret, quod dedit auferre non potuit, tu quis es, qui auferas quod non dediſti?* Ie ne puis

repeter ceſt interrogatoire ſans regret, quand il me ſouuient de ce nouueau Salmonee, lequel dans vn char triomphant deuant lequel il s'imaginoit mener la Royauté captiue, non ſeulement s'esforçoit de contrefaire, mais auſſi de ſurmonter la toute-puiſſance du grãd Dieu, & ſuis encores plus touché au vif, quãt ie me repreſente qu'au Sacroſainct Oracle dans le milieu des temples les plus venerables, contre l'expreſſe parole de Dieu (Exẽple qu'il a prins pœne de nous dõner,) & contre la doctrine de ſon Egliſe, l'on a malheureuſement attenté d'effacer de deſſus vn bon Roy ceſte huille diuine, & arracher de ſa perſonne ſacree, Ce charactere vrayement indeleble. Ce qui receuoit quelque excuſe en ce qu'on diſoit que la Pythias Philippiſoit: mais que pouuons nous dire que ſes propres ſubjects ont d'eux-meſmes commencé & promeu vn tel attentat? Que d'exemples treſparfaicts de fidelité, ſont ſortis rejettons de perfidie & felonnie, dementans l'excellẽce & bonté de la racine: c'eſt par là, que la terre au lieu d'eſpics a eſté couuerte de corps morts de nos concitoiens: par là nous auons veu maintes villes, & bourgades flamber rouges de ſang, tant fumer de maiſons, tant de Chaſteaux renuerſez iuſques aux fondemens. En

fin ç'a eſté la pierre ſur laquelle s'eſt eguiſé le funeſte couſteau, qui a percé le corps de noſtre Roy. Car s'il eſtoit loiſible de s'armer cõtre luy, auſſi par conſequent, d'employer les armes. Somme c'eſt ce qui a tellement transformé, ou pluſtoſt difformé la France, qu'en ces dernieres annees elle n'a pas eſté recognoiſſable.

La vieille octuagenaire abbatue par le long cours des ans, & combatue des maladies ordinaires en ceſt aage, bien que ſon viſage ja terreſtre & labouré de rides, ne retienne rien des cinnabres & lis dont ſon taincт eſclattoit en la prime fleur de ſa ieuneſſe, que ces iumelles lumieres qui de douces forces & eſlancemens aggreables penetroient iuſques dans les cœurs des regardans, couuertes de chaſſie, & bordez de l'humeur diſtillante d'vn catherre perpetuel, ſemblent ja endormies en la nuict eternelle, que la taille allegre & diſpoſte, & tout le reſte du corps bien formé & proportionné, ſoit tranſmué en vne difformité courbee: ſi eſt-ce qu'elle n'eſt point tellement changee qu'elle ne ſoit recognue pour femme, & qu'on ne puiſſe croire auoir eſté autrefois toute autre que ſes dernieres annees ne monſtrent: mais la France venue à ce declin de ſon aage, s'eſt trouuee ſi changee, que

ceux qui l'ont contemplee, & conſideré ſes eſgaremens, à peine peuuent croire qu'elle ayt oncques eſté ceſte Royne des nations, qui deuant toutes a porté l'enſeigne de fidelité & deuotion enuers la Majeſté Royalle, tant ſes derniers deſbordemens donnent ſubject de deffiance, que les recommandations des hiſtoires en ſa faueur ſont flatteries, & diſſimulations de leur plume venale ou timide.

Elles publient qu'elle prenoit pour ſa principale louange, la gloire d'obeiſſance aux commandemens de ſes Roys: & maintenant il ſemble qu'elle aye tenu à honneur de leur deſobeyr. Ses armes ne ſe remuoiẽt que pour la conſeruation & deffence de leur dignité, & nagueres on les à veues ioinctes & dreſſees contre leur auctorité: elles n'eſtoient employees que contre les eſtrangers, & nous les auons ſeuls poinctees contre ſes propres entrailles, mouſſes & rebouchees contre les autres: mais contre ſoy trop acerees & affilees, voire cõme le lieure, l'animal le plus timide de tous, n'a nulle force ny courage que contre ceux de ſon eſpece: Auſſi la principale vigueur de ſes enfans, n'a eſté que contre eux meſmes: & comme ceſt animal eſt né pour la proye des autres: de meſme elle s'eſt rẽdue la

proye de tous ſes voiſins, vraye boutique de guerre, ainſi qu'autresfois la ville d'Epheſe, & luctueux theatre de Mars ſanglant: comme a eſté ſurnommee la Theſſalie. Elle accouroit à ſes Roys comme à vn aſtre luiſant & gracieux, elle s'en eſt à ce coup eſloignee, & à eu le nom Royal en horreur: elle imprimoit en ſes enfans vn deſir de receuoir mille & mille playes, ſe rompre à toutes ſortes de peines pour aſſeurer leur grandeur, & les preparoit à ſe preſenter pour eux aux eſpees de leurs ennemis, s'oppoſer à toutes ſortes de dangers auec reſolution meſmes de leur faire vn pont de leurs corps, ſi pour leur conſeruation il euſt eſté beſoin qu'ils euſſent marché par deſſus leurs mẽbres taillez en pieces; Et en ce ſiecle tant s'en faut qu'aucuns d'eux ayent deſtourné les eſpees ennemies, qu'au contraire leurs glaiues ont recherché d'ouurir & entamer le corps de leur Roy: par milliers la teſte baiſſee dans le milieu de la fureur des armes eſtrangeres, & par mille & mille morts ils ont ſouuent rachepté la vie de leur Prince: & en ces iours, iours de perplexité & d'oppreſſion, iours ſemblables à celuy que le prophete nomme iour de commotion: en ces iours, diſie, plus noirs que tous les malencontreux de l'ancienne Rome aſſemblez, il y en à eu que

l'effroy de plusieurs morts cruelles, n'a peu destourner, que à trauers les gardes Royalles, au milieu des seruiteurs du Prince, ils n'ayent attenté à sa personne. Quelle rage, quelle fureur, d'employer sa vie, & d'exposer son corps au tourment, en actes si extremes, en toute meschanceté & impieté? Voyla France comme de gardienne tu es deuenuë meurtriere de tes Roys: Et comme selon le dire du Prophete, ton argent est tourné en escume, & ton vin est meslé auec l'eau.

Messieurs ceste comparaison de laquelle le Prophete rauy de l'esprit diuin, à exprimé les desordres & confusions du Royaume, ou il auoit pris naissance, auec trop de raison se peut rapporter à cestui-cy, l'argent, metal le plus clair & lumineux de tous, est pris en l'escriture pour vne chose excellente, pure, nette & qui ne reçoit aucune tache, comme dans le Psalme vnzieſme, la parole de Dieu y est parangonnee, & dans les Prouerbes, la langue du iuste est appellee argent choisi. Aussi la France n'agueres estoit la splendeur du monde, lumiere de la Chrestienté, sans aucune tache qui peust marquer sa reputation, renommee en fidelité, florissante en Iustice, & vrayement ceſt argent choisi cuit & recuit par plusieurs fois dans le fourneau. Mais comme il

n'y a rien plus ord, ny plus salle que l'escume du metal, speciallement celle de l'argent est la plus dangereuse de toutes, à laquelle pour ceste raison les Grecs ont donné vn nom special, l'ayant, comme nous apprenent Discoride, Galien & Pline appellee, ἕλκωσμα ἀπὸ τοῦ ἑλκύειν, ἢ ἕλκειν. Qui est à dire tirer ou vlcerer: de mesme les perfections de la France se sont changees en telles imperfections, qu'elle qui estoit recogneue nette, saine, sans aucune serosité, qui difformast l'excellence de sa beauté, est deuenue si couuerte d'vlceres de perfidie & d'iniustice, qu'il y a entre ce qu'elle a esté, & ce qu'elle est maintenant la mesme difference qui est entre l'argent & son escume.

Sous le nom du vin, l'escriture signifie la bonté & la Iustice, comme par ce vinaigre presenté au Seigneur, attaché & lié à la Croix pour nous destacher, & delier des liens de la mort, les Docteurs dient que les Iuifs sont entdues degenerans du vin des Patriarcges & Prophetes, & en la deffence faicte en l'Apocalypse, à ceste Ange exterminateur, de blesser le vin & l'huile, sont comprins les iustes & gẽs de bien. L'eau bien que prinse souuent en bõne part l'est par fois en mauuaise, de sorte que quelques anciens heretiques, quoy que fort mal

mal à propos, ont pris subiect de nier qu'elle fust faicte & cree de Dieu. Or ainsi que l'eau meslee en quantité auec le vin, le surmonte & reduit sa force à neant: aussi la corruption de ce siecle à surmonté, ou plustost aneanty ce que la memoire des precedents nous auoit laissé de bon. Nous auons comme les Iuifs degeneré du vin de nos peres. C'est à dire de leur probité, & ce vin n'est pas seulement chargé en vinaigre, mais en eau puante, sale & infecte, ayants verifié le dire d'vn autre Prophete, *Foderunt sibi lacus de tritos, & aquam mendacem.* & encores ceste eau comme iadis celle de l'Egypte, s'est conuertie en sang. Certes il s'en est trouué trop d'entre vous qui ont changé le vin excellent de vos peres en vinaigre. C'est en ce lieu, que ceste eau sanguinolente, infecte & mentereſſe, a commencé à sourdre: en ce lieu dis-ie domicile de doctrine, temple de pieté, palais de la crainte diuine, retraicte de la mansuetude Chrestienne, & seiour de la verité, le Prince des tenebres, le pere de mensonge, & l'ennemi de l'homme s'est trouué auoir tant de pouuoir, qu'en fin en est sortie ceste propositiõ digne de luy, & indigne d'vne eschole de Theologie. Non ie ne veux croire qu'elle ayt esté arrestee d'vn commun consentement, comme porte l'acte qui en a esté

dreſſé: mais i'eſtime pluſtoſt que la ſimplicité des vns a eſté ſurmontee par la malice, la timidité des autres par l'audace, & la modeſtie par l'impudence de ceux qui ne ſont que trop recognus pour les ſoufflets de la ſedition & attiſe-feux de la rebellion, leſquels enyurez non de vin, mais de ſang, non de ceruoiſe, mais de fierté, troublez d'auarice, eſblouis d'ambition, & tranſportez de mil autres vitieuſes affectiõs, ont enyuré, troublé, esblouy & tranſporté vne partie de ceux qui les ont eſcoutez. Apres auoir extorqué ceſte propoſitiõ, comme s'ils euſſent craint qu'elle n'euſt eſté aſſez entendue, & que le mot de s'armer contre le Roy, ne fuſt aſſez ſignificatif pour l'entrepriſe qu'ils deſſeignoient ou ſouhaittoient contre ſa perſonne: ils ſe ſont depuis rendus les inſtigateurs publics du parricide, les chaires & eſcholes ont retenty de ces funeſtres voix, & les eſcrits ont eſté parſemez de tels diſcours impies.

Quand ce triſte ſouuenir afflige mon ame, ie me trouue moy meſme tout tranſporté & eſtonné, comme l'eſprit de l'homme à peu conceuoir telles fureurs, meſmes quand ie conſidere ſa creation & naiſſance. car ce n'eſt point vn ouurage tumultuaire; mais tel qu'entre ſes plus grands la nature n'a rien de

qui, ou à qui elle se puisse tant glorifier, ou plustost pour parler en Chrestien, c'est vn parfaict & accomply chef d'œuure de Dieu surpassant mesmes l'excellence du Ciel, quoy qu'il fust selon le dire des Platoniciens, animé d'vne ame diuine. Ne nous amusons à ceste splendeur esclattante de tant de flambeaux, ne iugeons la nature des choses par les diuerses beautez de couleurs, Que mil & mil rayõs d'vn brillãt Soleil ne nous esblouissent. Considerõs que l'homme est enuelopé de peau & de chair, & que sõ corps participe de la terre, voire est terre & cẽdre. Car il estoit raisõnable que celuy qui estoit estably sur toutes les Creatures d'icy bas, leur ressemblast en quelque partie, & en ce, la comparaison seroit fort esloignee & disproportionee, les glebes ou mottes de la terre n'approchent des globes du Ciel. Grande est la difference entre la clarté de l'vn & l'obscurité de l'autre. Mais contemplons l'ame anoblie par l'image du grand Dieu, participante de la raison, capable de l'eternelle beatitude, ame qui oyt, veoit, & en conioingnant le passé auec le present, preuoit le futur, le reste, comme disoit vn antien, estat sourd & aueugle, ame dressee à la societé & mansuetude, ame en sa plus belle & plus grande partie demourante d'où elle est descendue,

& adherante à ſon origine, ne plus ne moins que les rais du Soleil touchans la terre, iuſques au fond de ſes plus baſſes vallees, ne laiſſent d'eſtre en ce haut lieu d'ou ils ſont lancez. Conſiderons pareillement la conionction admirable du corps & de l'ame, par l'incomprehenſible artifice & ſageſſe inueſtigable du Createur, d'qu ſont les mains, miniſtres & ſeruantes de l'intelligence; Mains, ainſi que l'eſcript Ariſtote, & deuãt luy l'excellent Hippocrates, inſtrumens des inſtrumens; mains ſelon l'ancien Anaxagoras, teſmoignages de la prudence humaine. Conſiderons auſſi que ceſte creature eſt creee libre, maiſtreſſe de ſon aduis, & dame de ſa volonté. Quoy? ne voyõs nous pas ce beau Phœbus, grand Capitaine du Ciel & œil du monde, attaché, lié, & comme garotté à ſon globe, remué & tourné, non par ſoy ny par ſa force, mais par vne force eſtrangere, qui luy faict courir perpetuellement vne courſe egale & ſemblable, ſans que, comme diſoit vn autre Philoſophe, il auſe paſſer ſes bornes, & ce d'autant qu'il n'a iugement? Comment dõc en creature ſi parfaicte, meſmes en la partie d'elle, la plus excellente, qui eſt l'ame, ſont peu entrer telles rages qui violent meſmes la ſocieté, à laquelle elle eſt nee? En tels doubtes nous nous deuons reſou-

dre, que si l'homme auec son heureuse & admirable naissance conioinct la discipline & suit la iustice : c'est vne excellente & diuine creature, entre les plus excellentes : mais s'il n'a touſiours pour ſa guide la raiſon, s'il ne ſe range à la iuſtice, que c'eſt le plus furieux & pernicieux de tous les animaux de la terre.

Ny le venin du Serpent, ny la dent du Tigre, ny la griffe du Lyon ne ſont ſi dangereuſes. C'eſt l'ordinaire que le degré que chaſque choſe tient en bonté, quand elle vient à dementir ſa nature, & forligner de ſa condition, elle le prend en la peruerſité: encores ſans ceſte iuſtice naturelle, la connoiſſance en lieu de le retenir, luy eſt vn aiguillõ au mal: de ſorte qu'il a eſté dict, il y a long temps, que la doctrine eſloignoit aucunement les hommes des façons honneſtes & bien ſeantes, ſi que arreſtãs par trop leur eſprit aux liures, & perpetuellement detenuz de ceſte ſolicitude, ils ſe trouuoient comme priuez de ſens commun : mais de telles lectures inconſiderees il en peut encores ſortir plus de mal. Les liures reſſemblent au iardin de l'Ægyptienne Polydamia deſcript par Homere, auquel il y auoit du bon & du mauuais: plein d'vn coſté de drogues ſalutaires, de l'autre de venins, & de poiſons: Qui va és quarrez ſemez de poiſon, ne peut

cueillir ſinon ce qu'il y trouue, & qui plus eſt dans les liures, le bon & le mauuais eſtans meſlez enſemble, le choix en eſt aucunefois difficile: dans les ſacrez meſmes ce meſlange ſe rencontre, ſi qu'en prenant pluſieurs paſſages cruement, ce ſeroit vrayement prendre du poiſon, toutesfois trempez & meſlez auec les autres, ſeruent d'antidot excellent, & contrepoiſon admirable contre toutes les mauuaiſes opinions qui peuuent infecter l'ame. Mais comme le foye qui commance à ſe gaſter, tire à ſoy vne goutte de vin pur du milieu d'vn grand verre d'eau: auſſi la malice curieuſemẽt recherche le mal, quoy que clos & entouré du bien: la deprauation de ſa nature l'y porte, & du bien meſmes elle en faict ce qu'vn mauuais eſtomach des meilleures viandes, & tout ainſi que du vin le plus genereux ſe faict le meilleur vinaigre: auſſi tant plus vn eſprit malicieux eſt inſtruict en la cognoiſſance des choſes, d'autãt plus eſt il dangereux. Nous l'auons ainſi veu & reſſenty par vne playe non à fleur de la peau, mais qui penetroit iuſques au plus profond de nos entrailles: hommes ayãs employé tout leur aage en l'eſtude des lettres ſacrees, ſe ſont renduz les premiers trompettes de ceſte funeſte guerre, ont ſouillé leurs mains dans le ſang, trempé leurs doigts dans

l'iniquité, leur langue à parlé blaſphemes, leurs leures proferé menſonges, & comme dict le Prophete, ont eſclos œufs d'aſpic, & tiſſu toiles d'araignees, deſquels œufs, pour cõtinuer ſõ dire, eſt ſorty le baſilic. C'eſt à dire l'aſſaſſinat cõmis en la perſonne de noſtre feu Roy, vray baſilic de tous les forfaicts. Car comme le baſilic ſurmonte en venin les ſerpens les plus veneneux, que nature courroucee contre l'ingratitude du genre humain ait peu produire, faict mourir les arbres & herbes qu'il touche, bruſle tout par ou il paſſe, fend les pierres, gaſte & infecte l'air de ſon haleine, ainſi que ſouuent à ſon dam eſprouue Corene de Barbarie, autresfois Cyrene de Pentapoli, ou ce monſtre ſe trouue le plus ordinairement. Auſſi il ſe peut dire, que ce meurtre monſtrueux à ſurpaſſé en horreur toutes ſortes d'autres meſchancetez, corrompu l'air ſerain de la France, comblé de toutes ſortes de calamitez, ce Royaume, rompu & briſé la reputation Frãçoiſe, plus ferme iadis & dure à entamer que la roche viue.

Si apres l'execution de l'acte malheureux, la repentance ou pour le moins quelque leger regret s'en fuſſent enſuiuis, il ſe pourroit dire qu'vne ſecouſſe merueilleuſe de la mali-

ce auec impetuosité & violence les auroit emporté. Mais qu'estant passee, ils seroient reuenus à eux & retournez au naturel humain, ne plus ne moins que la pointe du rocher arrachee de quelque montagne par vn tourbillon de vent est porté par l'air, tant que le tournoyement dure, & aussi-tost qu'il faut & vient à lascher retombe en terre : mais tant s'en faut qu'ils se soient retenus, qu'ayans auparauant esloigné d'eux la raison, ils ont puis apres banny & chassé au loing tout ce qui pouuoit rester d'apparence & vestige de raison, notamment en ce que pour ce faict execrable, ils ont rendu graces à Dieu, qui n'estoit autre chose que blasphemer. Pensoient-ils ces miserables qu'en si meschant acte, la diuinité se peust appaiser & concilier par prieres & sacrifices ? n'auoient-ils point crainte que c'estoit d'auantage prouocquer son ire, que de l'appeller par leurs indignes remerciemens en la societé de ce forfaict ? Ne se souuenoient ils point d'auoir leu dans Platon, affin qu'vn Philosophe illuminé seulement de la blasfastre lumiere de la nature, face s'il se peut rougir le frõt à ceux qui se trouuent esblouis en vne si grande & viue, que le Seigneur a espandu par le monde : Auoient-ils, disons nous, oublié le passage ou il discourt

que

que le troisiesme blaspheme contre Dieu, apres la denegation de son essence, & de sa prouidence, est de tenir θεον ἐυπαραμύθητον εἶναι θυσίαις τισὶ καὶ εὐχαῖς παραγόμενον. D'auantage pour aller touſiours de mal en pis, par vne nouuelle & estrange apotheose, ils ont sanctifié l'assassin, & luy ont addressé vœus & prieres, comme à vn des bien-heureux. En quoy gratifiions leur aucunement, mais d'vne gratification qui descouurira d'auantage leur honte: appellons auec eux l'assassin sainct & sacré, neantmoins en pareil sens que les anciens nommoient le mal caduc, maladie sacree & diuine, non point en mentant, comme a dict Callimachus par le rapport de l'interprete d'Apollonius: ψευδόμενοι δ' ἱερὸν φημίζομεν. Mais veritablement comme Apulee mieux à propos escrit en son premier apologetic, *Eum nostri non modò maiorem & comitialem, verum etiam diuinum morbum; ita vt Graeci* ἱερὸν νόσον, *verè nuncuparunt.* Et ce d'autant que telle maladie trouble la partie de l'ame participante de la raison qui est treſsaincte. Semblablement par ce meurtre sanglant, ce qui est de plus sainct venerable & respectueux, non en ce Royaume seulement mais en la societé humaine a esté troublé, & le magistrat sacrosainct, ou plustost la digne sacrosaincte

plus haute qu'aucun magistrat. violee. Ainsi c'est chose tres-estrange, que ceux qui ont esté autresfois lumieres de la Frãce, pour l'esclairer, soient deuenus flambeaux pour l'embraser, de liens de concorde entre nous, se soient rendus les glaiues de discorde, d'estoilles salutaires de Castor & Pollux, pour la conduite du sacré vaisseau de l'Eglise, se soient conuertis en la cruelle & dangereuse surnommee Helene pour le submerger, & d'oiseaux de bonne encontre, se soient rendus corbeaux, hiboux, fresaies, monstres de nuict, & autres oyseaux de mauuais presage, iusques à nous representer cest oyseau incendiaire, qu'ils appelloient *Spinturmium*, ou σπυνθάριγα, pour lequel jadis plusieurs fois la ville de Rome a esté purifiee.

Combien aurions nous besoin de telles purifications, si comme la lumiere de l'Eglise s'est trouuee comme couuerte de nuees, par tels scandales, de l'autre costé elle ne reluisoit & esclattoit ez hommes, qui ornez de la charité, remplis de mansuetude & guidez par l'obeyssance & humilité Chrestienne, se sont rendus religieux obseruateurs de ses sainctes ordonnances! Certes par la confession mesme de la haine, & de l'enuie, vn bon nõbre d'Ecclesiastiques sont recognus auoir

empraincte en l'ame la crainte de Dieu, & l'obeyſſance enuers leurs Princes, à la bonne & exemplaire vie deſquels la peruerſe de ces desbauchez ſert de luſtre. Et ſi quelques-vns ſans auoir eſté agitez de ces fureurs extraordinaires, ont eſté ſimplement frappez de la contagion fatalle du temps, en eſtant maintenant gueris, il eſchet pluſtoſt de leur congratuler leur ſãté, que de leur reprocher leur maladie: Et cõme le forfaict cõmis auec pluſieurs, c'eſt vne eſpece d'innocence, les agreger, n'y trẽpans plus, à ceux qui parmy les corruptiõs de ce ſiecle (l'eſgout des precedens) ſe ſont conſeruez nets, & impollus, tels qu'il y a pluſieurs de voſtre corps. Et pour les autres, puiſque demeurans en ce lieu auez faict le ſerment de fidelité à voſtre Roy: Ie tiens que vous auez tous iuré non du bout des leures, ains du fonds du cœur, apprehendãs auec raiſon les iuſtes menaſſes de Dieu contre ceux qui iurent faulſement en ſon nom, notamment en ce qui eſt de deu à ſon oinct eſtably pour le repreſenter icy-bas: Veu meſmes qu'ez Royaumes qui ſe defferent par ſucceſſion, la force des ſerments des ſubiects enuers le Prince, eſt bien plus expreſſe, parce que dez que nous naiſſons, noſtre naiſſance nous rẽd obligez enuers celuy qui n'eſt pas encores,

mais que la prouidence en ſon conſeil eternel a arreſté qu'il ſeroit, & nous rend obligez en ſon endroit, plus beaucoup que ſi ſolemnellement nous luy auions iuré & promis la foy. L'air que nous commençons à reſpirer, & la terre ſur laquelle nous poſons nos premiers veſtiges, l'eau & le feu neceſſaires inſtruments de la vie en laquelle nous entrons, font pour nous ce ſainct & ſacré ſerment, & ſe conſtituent comme pleges & cautions de noſtre fidelité? Que ſi c'eſt grande meſchanceté, de faindre auec la bouche la profeſſion du ſerment, & retenir en l'ame l'impieté de la perfidie. Si c'eſt trahiſon extreme de iurer à ſon Roy, & luy preuariquer la foy iurée. Si c'eſt audace ſignalee de prouoquer le iugement de Dieu, qui prononce à haute voix, *Le maudit ſera hors la malediction, & ira en la maiſon de celuy qui aura faulſement iuré en mon nom, demeurera au milieu de ſa maiſon, la conſommera, & le bois & la pierre.* Que ſera ce quand en ce ſerment, le Ciel, ſon throſne, & la terre, l'eſcabelle de ſes pieds, ſont conioincts. Quand l'eau y eſt meſlée, non cóme eau corrompuë & ſanglante, de laquelle nous parlions: mais l'eau le premier element & commencement du monde, ſur laquelle auparauant ſa creation l'eſprit diuin eſtoit porté. Et ſans laquelle nulle choſe ani-

mee ne peut viure, de ſorte que pour ceſte raiſon elle a eſté ſurnommee amitié eſtroite de la vie: Quand auſſi en ceſte promeſſe le feu y eſt pareillement appellé, qu'aucuns ont à peu pres eſtimé comme nous, depuis mieux inſtruicts, la ſemence, & la fin du monde, qui eſt la matiere de la lumiere, la cauſe efficiente & la conſeruation des arts qui policent la vie humaine, ſi qu'à ceſte occaſion les Poëtes ont faict de Vulcain vn Roy des meſtiers. Quand en vn mot tous les Eſlements deſquels la diuinité à compoſé & nous & tout ce que nous voyons, ſont violez, quelle eſperance en telles gens? quelle foy? quelle alliance apres vne ſacroſaincte & inuiolable nee, quād & quand nous, enfraincte & pollue? Comme ie crois que vous deteſtez en vos ames telles perfidies, & ceux qui contaminans ceſte ſacree eſchole de ces prodigieuſes opinions, ont par leur malice preiudicié voſtre innocence: auſſi i'eſtime que vous ne pouuez eſtre offenſez de ce que vous oyez dire contre eux! L'accuſation de l'improbité eſt loüange & recommandation de la fidelité & preud'hommie, ioint que comme la veuë de la place ou l'iniure à eſté receuë, en rafraichiſt la memoire, auſſi nous nous voyõs au lieu ou la couronne de France a eſté ſi eſtrangemẽt outragee

que certains ſeditieux l'ont voulu faire dependre de leurs fantaſques & mal aduiſez aduis: Quand nous remarquons l'endroict, auquel a eſté priſe la premiere reſolution contre l'auctorité Royalle, & les fondemens remuez de la ſeureté publique, il ne ſe peut que nous ne ſoyons ſurpris de iuſte deſdain. De ſorte qu'il eſchet de pardonner à l'impatience, qui par vne liberté de douleur s'eſchauffe contre telles petulances, & faut que l'excez de tant de maux nous iette en l'excez de plainte, ſi l'excez peut eſtre en la plainte qui ſe faict pour vous-meſmes, qui ſe faict pour nous, qui ſe faict pour tous les ordres du Royaume. *Acerrimè dolendum eſt, vbi pro omnibus dolendum eſt.* Tant y a que comme eſcriuoit vn ancien Pape à vn heretique, perturbateur du repos de l'Egliſe: *Dura duris debetur reſponſio, & dura rurſum vltio, ſi modò, vltio vocanda eſt cum blaſphemiæ, ſolis verbis vindicantur.*

Certes ſi on compare noſtre reſponſe à la longue trainee des miſeres auſquelles ceſte reſolution des perturbateurs de l'Egliſe & de l'Eſtat tout enſemble, & en laquelle le nombre des blaſphemes eſgale celuy des mots, a donné naiſſance, on la trouuera encores trop courte. La loy d'amniſtie ne nous permet de l'eſtendre plus auant, mais comme ceux qui

coupent vn bras ou vne iambe, taſchent pour la celerité de la ſection, tromper le ſentiment de la douleur: auſſi nous auons penſé deuoir renfermer en peu de paroles, & à la ſuitte d'vn autre diſcours, l'aſpreté de ceſte reprimende qui meritoit à part vne oraiſon toute entiere: reprimende laquelle en ceux qui ont failly, ou participé à la faute, eſt ce qu'aux malades la ſection, d'autant que s'ils la prennent comme il faut, elle eſt pour couper tout ce qui peut reſter en leurs eſprits, de ces faulſes & dangereuſes propoſitions. Et à la verité ce n'eſt point tant reſponſe ou reprimende de leurs maximes, que conſeil pour l'aduenir. car vous remettãt deuãt les yeux l'horreur & grandeur du mal: c'eſtà mõ aduis vne viue & preignante perſuaſion, pour les fuir & abhorrer à iamais.

Voyez ſon commancement, leger ce ſembloit, conſiderez ſon eſtrange progrez, & en combien peu de tẽps, & lamentez ſa fin funeſte, fin effroyable, fin à iamais deplorable. *O quàm paruis veniunt ſumma mala principiis!* Comme l'huile iettee dans le feu l'enflamme en lieu de l'eſteindre: auſſi l'huile ſacree de laquelle noſtre Roy auoit eſté oingt, ayant eſté auec ſon ſang reſpanduë, dans le feu de nos diuiſions, nous l'auõs remarqué accroiſtre à veuë d'œil, & reſſenty ſon embraſement plus cui-

ſant & plus violent. C'eſt l'inſtruction la plus certaine, & qui ſe peut donner auec plus de fruict aux ames ſeduictes, qu'au milieu des effects de leur ſeduction, par leſquels reconneue veritable, elle ſe rend grandement auctoriſee. car ce que n'ont peu les raiſons & diſcours ſalutaires, les effects preſens, & encores plus les paſſez, qui donnent le loiſir de refroidiſſement à la chaleur des paſſions, ces effects, diſ-ie, peſez & conſiderez l'emportent à ceſte fin. Quel inconuenieñt y auroit-il, vous repreſenter comme en vn tableau, ſinon toutes, pour le moins vne partie de noz calamitez? Car ſi parmy le bien preſent la memoire du mal paſſé n'eſt deſ-agreable: Si le marinier prend plaiſir à ramenteuoir les tempeſtes qu'il à couru, les eſcueils ſur leſquels il a eſté porté, les bancs dans leſquels il à eſté ietté: Auſſi pourquoy ne nous ſouuiendrons nous de nos orages, à ce que de plus en plus nous reconnoiſſions le ſerain & calme dont nous approchons, ou pluſtoſt à ce que la memoire perpetuelle des cauſes & principes malencontreux du precipice de noſtre malheur, nous empeſche d'y retomber.

Mais quel beſoing eſt-il d'adiouſter à ce que nous en auons ia dict, & de nous ramenteuoir ce qui n'eſt que trop preſent, non ſeulement

ment aux yeux de l'ame qui voyent le passé, ains aux corporels mesmes qui ne s'arrestent qu'à ce qui est subiet au sentiment? Voyons nous pas la terre freschement remuee, & encores demy ouuerte pour receuoir les corps d'vn si grand nombre de nos compatriotes, emportez par la rage de la guerre? Ne remarquons nous pas le deuil en la plus part des familles de France? Et moy qui parle, ie ne faicts que laisser celuy de l'habit du corps: car celuy de l'ame y est tellement serré, que malaisemẽt le deuestira elle iamais, pour la perte d'vn mien frere, né à toutes choses grandes, (ie le puis dire sans enuie, aduoué de tous ceux qui l'ont conneu,) & neantmoins mort en la fleur de son aage, en l'assaut & sur le rempart d'vne ville assiegee. Ne sçauons nous pas plusieurs grandes familles estainctes, & entierement arrachees de la face de la terre? Ne sentons nous pas es nostres, outre la perte de nos plus proches, la perte des cõmoditez desquelles elles abondoient auparauant les troubles, la plus-part accablees de debtes, & de riches & opulentes qu'elles estoient, reduictes en vne extreme neccessité? Ou sont tant de beaux Chasteaux, Bourgs, & Villages? le lieu de leur assiette decoré de bastimens, est maintenant difformé de ruynes, ou couuert de cendres.

Qu'eſt deuenuë vne partie du peuple François? coupee par le fer, abatuë par la miſere, & conſumee par l'indigence & diſette? En quel eſtat eſt la plus grand part de ce qui reſte? certes ſi alangourie, qu'il n'y à pas apparence qu'elle puiſſe plus longuement ſubſiſter. Mais pour remarquer toutes ces calamitez, il ne faut point paſſer ceſte ville, elle en eſt vn abregé, comme autrefois d'heurs, de biens & de commoditez. Nous ne pouuons que trop veritablement repeter pour elle ce qui à eſté dict iadis de toute la Gaule, par vn ancien Gaulois à l'Empereur Theodoſe, que pendant la rebellion de Maximus, auec raiſon elle ſe pouuoit attribuer le priuilege de Miſeres. Ce ſouſleuement de Maximus eſtoit comme ceſtuicy, couuert du voile ſpecieux de deuotion enuers la religion Catholique, qui s'arreſta principalement és Gaules, & ce dernier auoit eſtably ſon principal ſiege en ceſte ville, tourmentee par cinq ans continuels d'vne cruauté aſſeuree, & d'vne auarice pauure: de ſorte qu'entre toutes les villes de la France, elle à certainement eu le priuilege de miſeres.

Oyez ie vous ſupplie comme en peu de mots, Pacatus, c'eſt celui duquel nous parlõs, deſcript les afflictions de ſa patrie, qui eſt au-

iourdhuy la noſtre. *Quid ego repetam vacuatas municipibus ſuis ciuitates, impletas fugitiuis nobilibus ſolitudines? Quid perfunctorum honoribus ſummis virorum bona publicata, capita diminuta, vitam ære taxatam? Vidimus redacta in numerum dignitates, & exutos trabeis conſulares, & ſenes fortunarum ſuperſtites, & infantium ſub ipſo ſectore ludentium flendam ſecuritatem, cum interim miſeri vetabamur agere miſeros, & cum domi atque ſecretò ſolis coniugibus ac liberis credidiſſemus furtiuum dolorem, procedebamus in publicum non noſtræ fortunæ vultu.* Faut-il autres paroles pour exprimer nayuement & deſcrire à la verité les afflictions d'vne partie de la France, & ſpecialement de ceſte pauure ville? y à il vn ſeul mot duquel vous n'ayez veu, nous ouy, les vns & les autres ſenty l'effect? l'adiouſteray la deſolation de ceſte Vniuerſité celebre par tout le monde, & à laquelle on venoit de toutes les parts de la Chreſtienté, comme à vne foire des ſciences, & à ceſte heure ſi deſcheuë que elle à perdu & ſon ſuc & ſon ſang, quand & quand ſa forme & figure. Auſſi auez vous eſté perſecutez en vn meſme temps, de tous les miſerables accidens qui peuuēt tourmēter les peuples: guerres, ſeditions, tyrannies, anarchies deuorez par le glaiue, minez par la famine, & moiſſōnez par diuerſes ſortes de mala-

dies. Tellement qu'il ſe peut dire, (le dernier poinct de la deſtruction excepté) que la fortune de ceſte ville à rapporté en tous les autres, à celle de Hieruſalem, tant publiee & deploree par les Hiſtoires. Ce qui ſe peut aiſemẽt iuſtifier par la comparaiſon des douloureuſes aduentures de l'vne & de l'autre.

Toutes deux s'eſtoient ſouſleuees contre leur iuſte & legitime Prince: Hieruſalem contre vn autre Prince eſtranger, eſtranger de naiſſance, de langue, de mœurs & de religion, duquel les predeceſſeurs auoient conquis par les armes, ou pour mieux dire, vſurpé la ſouueraine domination de ceſte Cité. Paris cõtre vn Prince naturel, conioinct auec elle de langue, de mœurs, & de religion, les ayeuls duquel non point par force, mais volontairemẽt, non par l'iniuſte droict des armes, mais par le treſ-iuſte de ſucceſſion, auoient par pluſieurs ſiecles, auec beaucoup d'equité & moderatiõ, gouuerné & la ville & le Royaume. Hieruſalem prenoit pour pretexte de ſon ſouſleuement la deffence de ſa religion, contre vn Prince à la verité ſon ennemy, mais neantmoins qui luy en toleroit l'exercice. Paris s'eſt ſeruy du meſme pretexte, pour couurir & maſquer ſa rebellion contre vn Prince treſ-religieux, & qui apportoit tout ce qui eſtoit en

luy pour l'exaucement de la pieté. Le commancement de la rebellion Iudaïque feuſt, Qu'Eleazar & autres ſeditieux, moyennerent qu'on ne receuſt plus au temple aucun preſent, ou hoſtie, de ceux qui ne ſeroient de la race & religion des Iuifs, & par ainſi celles que l'Empereur & les Romains enuoieroient fuſſent reiettees: à quoy Ananias, Simõ ſon frere, Saulus Antipas, Caſtobarus & autres des principaux pontifes, & Gentils-hommes, reſiſterent de tout leur pouuoir. Icy la rebellion commença par la radiation du nom du Roy, des prieres de l'Egliſe, & deffences, communiquer ſes Sacremens à ſes bons ſeruiteurs & ſubiects, bien qu'ils fuſſent d'vne meſme religion, auec ceux qui faiſoient telles ſeparations ſacrileges, de ſorte qu'on à veu le ſacroſainct myſtere de la Meſſe maintefois interrompu par la ſuruenue de quelques Gentils-hommes portans eſcharpes blanches. Choſe eſtrange, que l'ancienne marque des François, & laquelle nos premiers peres auoient, pour teſmoigner la ſincerité & candeur de leur foy, prinſe quãt & quãt le Chriſtianiſme, ayt receu au cœur de la France, par quelques vns de leur poſterité, tant de ſcandale. Il ſe trouua en Hieruſalem des Pontifes & Sacrificateurs qui feirent leur deuoir d'empeſcher ce deſordre,

cauſe & ſemence de la guerre qui les accabla depuis: En ceſte ville peu ou pluſtoſt point du tout l'ont auſé. Ces Iuifs mutins flambeaux de leur Cité, & peſtes de leurs pays, s'appelloient zelez. Comme ſi, ainſi qu'eſcript Ioſephe, ils euſſent eſté imitateurs d'vne bonne & ſaincte profeſſiõ, & n'euſſent ſurpaſſé en leurs deportemens toutes les plus horribles cruautez. Ceux-cy ſe comportans de meſme ſorte, ont pris le meſme nom, la rage de ces anciens zelez, s'exerçoit principalement contre ceux qui eſtoient eſleuez en dignité & nobleſſe: celle de ces nouueaux, pareillement contre les perſonnes de qualité. Le ſubiect ſur lequel les anciens zeles, empriſonnoient & maſſacroient leurs concitoyens, n'eſtoit fundé que ſur les calumnies, qu'ils leur impoſoient d'auoir voulu ſe retirer en l'armee des Romains, & d'auoir traicté auec eux de la reddition de la Cité, & partant pretendoient les punir cõme proditeurs de la liberté. Comme entre pluſieurs autres eſt remarquable la cruauté dont ils vſerent enuers Zacharias, fils de Baruch, lequel ils ne haiſſoient pour autre raiſon, ſinõ pource qu'il eſtoit riche, ennemy des meſchans, & amy des bõs. Ayans donc inenté contre luy, l'accuſation de retraicte & proditiõ, ils deputerent ſoixante dix des plus

apparés du peuple, pour luy faire son procez. Ces soixante & dix deputez ayans reconu son integrité, & eu le courage & la resolution de l'absoudre, aimás mieux mourir qu'estre coulpables de la mort, & souillez du sang de l'innocent, on ne laissa pourtant de le tuer au milieu du temple, en la presence des Iuges, qui furẽt chassez à coups de plat d'espee. C'estoit le mesme subiect de vos Seize brigands, & meurtriers pour voller, empriſonner, & meurtrir, lesquels encores plus insolens n'alloient point deuant les Iuges, pour obtenir condamnation contre ceux qu'ils hayssoient, mais eux-mesmes les condamnoient, les faisoient executer en leur presence, & exposoiẽt leurs corps meurtris au public auec apposition du tiltre & escriteau de proditeurs de la patrie & liberté: ou bien s'ils alloient deuant les Iuges, c'estoient Iuges de leur faction, & qui auparauant que voir le procez, auoient ja coniuré la mort des accusez. Tant d'inhumanitez se faisoient, comme remarque Iosephe, que la plusparт des vœux des habitans de Hierusalem estonnez de leurs maux interieurs estoient pour les Romains, leur souhaitoient la victoire, affin qu'elle peust aumoins moderer leurs calamitez domestiques: se desiroient voir reduits en seruitude,

pour asseurer leur vie, & celle de leurs enfans, & l'affranchir de la barbarie de ces seditieux. De mesme vne bonne partie des habitans de ceste ville la desiroient emportee d'assault, n'en apprehendoient le sac, ny ne redoutoient le pillage de leurs maisons, ny ne se soucioiét du rançonnement de leurs personnes, affin d'estre deliurez du cruel ioug de ces bons zelez. Comme celuy que le calcul trauaille, se resoult à la taille, aymant mieux pour vn coup endurer la violence de la douleur, que cause & l'incision & l'extraction, & s'exposer au danger de la vie, que languir perpetuellement tourmenté: ainsi ce pauure peuple aimoit mieux porter, tout à vn coup vne montioye de calamitez, ordinaires ez villes emportees d'assault, esquelles n'y à point de retenuë à l'insolence & auarice du soldat, plustost que croupir en perpetuelles afflictions, lesquelles suruenoient l'vne apres l'autre, aussi promptement que la vague suit la vague.

De faict nous demeurons tous d'accord, que ceste ville n'eust receu tant de perte par vn sac de trois iours, dés que les chefs sont contraincts de tolerer à l'audace du soldat victorieux, qu'elle à souffert par cinq ans continuels de dangueur en sa misere. Ouoy que

s'en

s'en ſoit, il falloit bien que le mal fuſt extreme, puis que pour remede on ſouhaittoit ce qui eſt de plus formidable & dangereux entre les maux que produit la guerre, leur mere & nourrice. *Equidem malorum maximum hunc cumulum reor, ſi abominanda caſus optata efficit.* Ces miſerables Iuifs des qu'ils auoient quelque reſpit de la guerre Romaine, tournoient leurs mains, conſeils & deſſeins contre eux-meſmes, tant aigre & pleine d'opiniaſtreté, eſtoit la contention entre ceux leſquels deſiroient la paix, & ceux qui la reiectoient. Si on ſe repreſente ce qui ſe paſſa en la iournee, en laquelle le pain ou la paix furẽt demãdez, ſans compter les diuers accidents de beaucoup d'autres ſemblables, on aduouëra ceſte ville auoir eſté comblee de ſemblables diſſenſions & confuſions. La faim, le deſeſpoir, & le courroux contre les zelez amenerent vne Dame de Hieruſalem à ce poinct, qu'elle mãgea ſon propre enfant. Ie ne penſe point que ceſte ville aye eſté contaminee de ſemblable prodige: Mais bien ie diray qu'il n'a tenu à quelques Predicateurs, ſortis de ceſte eſchole, que telle n'aye eſté la viande des meres, furie de leurs ames, & fable de la vie humaine: Car voyans que l'extremité de la famine, en laquelle la ville eſtoit reduite, dif-

poſoit à leur deuoir ceux meſmes qui auparauant en eſtoient les plus eſloignez, n'ont eu honte ny horreur de ſouſtenir en plaine chaire, Qu'il falloit premierement manger ſes propres enfans: ce n'eſtoit plus ſimplement conſeiller le meurtre, comme touſiours auparauant, c'eſtoit conſeiller la diſſolution entiere de la nature humaine, c'eſtoit enſeigner aux hommes de deſpouiller d'eux tout ce qui eſtoit de l'homme, veſtir, voire ſurpaſſer la fierté des plus cruelles beſtes qui ayẽt oncques eſté, auſquelles la nature inſinuant le deſir de procreation, inſinue par meſme moyen le ſoing de cherir, & conſeruer ce qui eſt procreé.

Si le Prince des tenebres accompagné de toutes les furies, & horreurs de ſa ſuitte, euſt parlé, euſt il peu prononcer parole plus horrible? Quand meſme abſolument il commandoit, ou pluſtoſt tyranniſoit les peuples aueuglez par la nuict, & plongez dans le gouffre de ſes erreurs, & qu'en vn mot il eſtoit comme l'eſcriture le nomme, le Prince du monde, il n'eſt point venu ſi auant que de perſuader aux peres & meres, de ſe paiſtre de la chair tendrette de leurs enfans. Il auoit autrefois tellement gaigné ſur eux, que les Grecs ſacrifioient des hommes à Bacchus ſurnommé

Omeſtes c'eſt à dire mangeant chair creue: les Scythes & Italiens à Saturne, les Gaulois à Eſus & Theutantes, qui eſt à dire, ſelon qu'explique Tertullian, à Mercure: les Carthaginois d'auantage immoloient leurs propres enfans à Saturne. Et combien que tels abominables ſacrifices leur euſſent eſté deffendus pluſieurs-fois, meſmes du temps de l'Empereur Tibere, ſous lequel les Preſtres deteſtables, qui peurent eſtre deſcouuerts, furent punis fort rigoureuſement: Si eſt-ce qu'ils eſtoient tellement enſorcelez, que le meſme Tertullian eſcrit que iuſques à ſon temps en cachettes ils les continuoient. Nous voyons encores la tyrannie de ceſt ennemy mortel & immortel tout enſemble du genre humain, tellement eſtablie en ceſte quatrieſme partie du monde n'agueres deſcouuerte, que non contents de l'abomination de telles oblations, il fait que les hommes s'entremangent les vns les autres: mais encores n'a-il point paſſé ſi auant, ſi ce n'eſt par l'organe & miniſtere de ceux deſquels nous parlons, qu'il ait donné aduis aux peres & meres de manger leurs propres enfans, & de trouuer ſaueur en leur chair. On a reproché jadis à nos anciens François, d'auoir retenu quelque temps apres auoir eſté eſclairez de la lumiere du Chri-

ſtianiſme,ces inhumaines façons de ſacrifier; ces enragez apres tant de ſiecles qui ont poly & adoucy nos mœurs plus que d'aucune autre nation du monde,ont veriffié,ou pluſtoſt augmenté le reproche:car ſi nous prenons les choſes non par l'euenement, mais par le conſeil, nous pouuons dire non ſeulement pareil malheur, ains encores plus grand que celuy de Hieruſalem,auoit eſté ſur le poinct d'arriuer en ceſte ville. Vn deſeſpoir particulier auoit dreſſé la table funeſte, & preparé ce piteux banquet, qui donna frayeur aux plus ſceleres de la ville. De maniere qu'ils ſortirent tremblans & tous tranſportez de la maiſon contaminee. Mais icy publiquement en la chaire de verité, au milieu de la ſainctété des temples, & à la veuë des ſacrez autels, ceux qui faiſoient profeſſion de la pieté, ont en lieu de la paſture ſpirituelle, propoſé telles viandes non ſeulement contre la nature des hõmes: mais de tous les animaux & de l'eau & de la terre. *O tempora, ô mores, ô facinus, ô ſcelus!*

Or pour toucher encores en vn mot la conformité des miſeres de Paris, & de Hieruſalem, Ioſephe remarque auſſi que ce miſerable peuple des Iuifs croyoit entierement certains faux Prophetes, ſubornez par les ſeditieux qu'elegamment il appelle calumnia-

teurs de Dieu, nom pareillement fort propre à ceux qui ont esté icy susciteż de mesme sorte, apres lesquels nostre peuple estoit tellement abesti, que biẽ que de iour en iour leurs tromperies se descouurissent, & leurs impostures se manifestassent, ils ne laissoient pourtant d'y adiouster foy. Titus ayant intention de conseruer plustost, que ruiner Hierusalem, a souuẽt inuité ses habitans à la paix, laquelle, aueuglez par les malignes influences du Ciel courroucé contre eux, ils reiettrent. Combien de fois le Roy ayant l'ame touchee de l'affliction des habitans de ceste ville, les a faict semondre à se recognoistre, à se donner repos & relasche, ou plustost la fin de leurs miseres? Autãt de fois qu'il a esté victorieux, autant de fois comme s'il eust esté vaincu, il leur a presenté la paix: humanité qui en lieu d'amollir endurcissoit par la dure loy de la mauuaise destinee leur cœur, ne plus ne moins que le Soleil endurcist la fange, & mollifie la cire.

Mais si les accidens de Paris & de Hierusalem ont rencontré en plusieurs poincts, ils ont esté aussi fort dissemblables en d'autres. Les Iuifs qui sortants de la ville estoient prins, se trouuoient tres-cruellement traictez en l'armee de Titus, les vns estoient mis en croix, aux autres on fendoit le ventre, & re-

cherchoit on s'il y auoit point de l'or caché : au contraire ceux qui ſortoient de ceſte ville eſtoient reçeus comme compatriotes en noſtre armee. Titus ne s'eſt rendu maiſtre de Hieruſalem que piece à piece, en bruſlant premierement le temple, puis ruynant de fonds en comble le reſte de la ville, & auec vne tuerie & carnage ſi grands, qu'il n'y auoit coin ny recoin qui ne trempaſt tout en ſang, en telle abondance qu'en pluſieurs quartiers il eſtaignoit la flamme, que le couroux du victorieux auoit allumee. Et combien que ce Prince pour ſa clemence, ait raporté le nom honnorable de delices du genre humain, ſi eſt ce que ce couroux enuenimé contre l'opiniaſtreté de la rebellion Iudaicque, luy feiſt vſer rudement de ſa victoire, faiſant premierement mourir les Sacrificateurs, qui ſ'eſtoient venus rendre à luy: & puis ayant expoſé aux theatres la pluſpart de ceux auſquels le glaiue auoit pardonné, pour eſtre dechirez ou deuorez des beſtes: ou comme gladiateurs, ſ'entretuer les vns les autres, & le reſte du ſexe & de l'aage, que l'eſpee ennemye a de couſtume d'eſpargner, reduict en ſeruitude. Noſtre Roy ſurpaſſant Titus en clemence & bõté, eſtant entré en ceſte ville, n'a voulu permettre qu'aucun ait eſté outragé, a ſauué

meſmes ceux qui eſtoient de voſtre corps, meſſieurs, qu'il ſçauoit auoir ſeduict l'aſſaſſin Barrieres contre luy : en vn mot, Titus a eſté le Poliocertes, le forceur & ruineur des villes, & le tonnerre qui à foudroyé ceſte ancienne Cité, noms deſquels aucuns Roys payens ſe ſont flattez. Au contraire le Roy à eſté le Polieus, ou le Poliouchos, c'eſt à dire le protecteur & conſeruateur de ville: nom que pour teſmoignage d'vne rare & excellente vertu, l'antiquité donnoit à ſon Iupiter : & comme l'aſtre appellé φωσφόρος, ſignifie la proximité du iour, & la fin de la nuict: Auſſi ſon arriuee en ceſte ville à eſté la fin de la nuict de ſeruitude, en laquelle elle eſtoit plongee, & le commencement du iour de liberté legitime, dont elle iouiſt maintenant; ç'à eſté vne lumiere eſclairante, & non bruſlante, comme celle du tonnerre, à laquelle nous auons comparé Titus, auec toute ceſte douceur & humanité tant vantee par les Hiſtoires.

Meſſieurs, le diſcours de nos miſeres m'a emporté plus auant que ie n'auois propoſé, ſi que ie reconnois m'eſtre arriué, ce qui arriue à ceux leſquels à pied entrent en mer, plus vont auant, plus la trouuent profonde, ou bien à ceux, leſquels ſeruitez par ſon calme, ſe pourmenent dans vn eſquif, le long de la co-

ſte. Car ſouuent il aduient que lors qu'ils penſent retourner en terre, ſe leue vn vent qui les iecte bien loing, d'ou ils ne peuuent plus apperceuoir ny le haure, ny la coſte: & comme dict Homere: οὐδέπῃς ἄλλη φαίνετο γαῖαν, ἀλλ' οὐρανος ἠδὲ θάλασσα. & par faute de bouſſole, ne ſçauent en quel endroit ils ſont, ny de quel coſté ils ſont portez. Auſſi en me repreſentãt les eſtranges accidens & rencontres extraordinaires de ceſt eſtat, ie m'y ſuis trouué tellement enueloppé, qu'en ayant entamé le propos, plus i'ay trouué dequoy parler & de nous plaindre: plus ie taſchois à m'en retirer, plus mon diſcours s'y enfonçoit: & cuidant le conduire ſur le bord, le vent, non le ciroc, ny le maiſtral, mais vn vent plus grand & plus vehement, ſortant de la bouche diuine, ſur l'execution de ſon iugement, contre deux grandes villes, Hieruſalem & Paris; l'a porté en vne plaine mer de tempeſtes: dont ſi i'ay remarqué quelques vns de voſtre ordre auoir eſté entre les principaux turbillons, ce n'eſt point pour eſtendre leur crime ſur vous, ny taxer l'ordre que i'honore & reuere, cõme vn des plus venerables & principaux mẽbres de l'Egliſe: Au cõtraire, ie tiẽs que vous eſtes dignes de louãge, pour vous eſtre parmy la cõuerſation d'eſprits ſi malins, maintenus en la probité, manſue-

manſuetude & obeyſſance Chreſtienne de vos predeceſſeurs: de maniere que nous auons veu, & vous voyons encores entierement diſpoſez à receuoir les commandemens de voſtre Roy, & de ſes magiſtrats.

Nam qui cum ingeniis conflictatur huiuſmodi,
Neque commouetur animus in ea re tamen,
Sciat poſſe habere iam ipſum ſuæ vitæ modum.

Comme il faut que celuy qui hante auec les peſtiferez, ſans eſtre infecté, ait le corps merueilleuſement ſain & repurgé de toutes mauuaiſes humeurs, auſſi n'eſtre contaminé des mœurs & humeurs vitieuſes, de ceux auec leſquels on vit, c'eſt vn ſigne certain, d'eſprit fort diſpoſé au bien.

Quant à l'ordre, il eſt tel que la perueriſté de dix ou douze, iuſtiffie pluſtoſt qu'il ne preiudicie ſon integrité, en ce que, nonobſtant leur mauuaiſtié, il demoure en ſon entier, ne plus ne moins qu'il faut auſſi que le corps humain ſoit bien ſain, lequel n'a peu eſtre gaſté par la gangrene qui s'eſt coulee en vn de ſes membres. Mais tout ce que nous auons diſcouru, à eſté pour monſtrer par le commencement & la fin de toutes ces calamitez, leur cauſe n'auoir eſté autre que le defaut de reconnoiſſance de l'auctorité Royalle. Car comme quand le Soleil ſe recule de noſtre ho-

miſphere, les arbres ſe deſpouillent de leurs fueilles, les fleurs meurent, les herbes ſeichent, la terre ſe couure de neges & de glace, la lumiere du iour s'accourcit, & en ſa plus grande force eſt obſcurcie de brouillards & nuages: au contraire, quand il ſe rapproche, la terre quitte ceſte malplaiſante couuerture, ſe reueſt d'herbes, & ſe repare de fleurs, les arbres reprennent leur ornement ordinaire, la lumiere du iour claire & ſerene, reduict au petit pied l'obſcurité de la nuict: Tout de meſme ce Royaume, & ſpeciallement ceſte ville, eſloignez du deuoir, dont ils eſtoient redeuables à leur Roy: ſe ſont trouuez comblez de mil deſordres, & opprimez d'vne infinité d'afflictions: l'air ſerain de la France reſpirant toutes ſortes d'heurs & de biens, a eſté ſoudainement conuerty en vn eſpais d'horreurs & de confuſions: toutes ſes dignitez ſe ſont tout à coup trouuees indignement deſpouillees de leurs ornemens. Mais le retour au deuoir, & le raprochement de l'obeyſſance, a eſté auſſi toſt le retour au bien, & le raprochement du bonheur, le reſtabliſſement de l'ordre, & reſtitution des dignitez.

Ainſi ſur peine de retomber ez deſaſtres paſſez, il nous faut bien garder de tenir, & encores moins de pratiquer aucune maxime

qui puisse preiudicier la grandeur Royalle, puis que nous ressentons encores les dangereux effects de celles que le mauuais genie de la France à prononcé en ce lieu, lesquelles aucunement tolerables, ce sembloit du commencement, se sont en fin aboutyes à ceste extreme, & intolerables laquelle si elle n'a armé la main du subiect contre son Roy, pour le moins a elle renforcé ses armes d'vne trempe fausse de Religion: c'est ce qui rend telles propositions plus dangereuses quand on les couure du voile de pieté, ne plus ne moins que le poison descouuert ne peut nuire, d'autant qu'il ne se trouue personne qui en vueille prendre: Mais meslé parmy les bonnes viandes, c'est lors qu'il entre dans le corps humain & le pert. Partãt la faulte ne peut estre excusable de celuy qui au milieu de tant de luctueux accidents, procedans de si pernicieuses maximes; apres que le consentement de l'Eglise vniuerselle les a reiettés, la doctrine de la Gallicane improuué, & les arrests de la Cour condamné, s'est neantmoins efforcé de les renouueller, faute qui aupatauant la defence pouuoit estre moins grieue: mais la censure de la Cour sur semblable estant interuenue, elle passe maintenant en crime, tant que le temps, regle certaine des affaires, l'agra-

ue encores d'aduantage: Car il eſchet de conſiderer que le Pape Clement huictieſme, par les artifices & violences d'Eſpagne, n'ayant encores reçeu le Roy, comme tres-digne aiſné de l'Egliſe: La Cour ayant les yeux ouuerts à la conſeruation de la dignité Royalle, a eſté neceſſitee à ſon grand regret, de faire deffenſes de ſe pouruoir pardeuers luy. Tellement que luy donner par des poſitions publiques des prerogatiues, que poſſible il ne recognoiſt ny ne demande, & employer particulièrement ſon nom, c'eſt bleſſer la Majeſté du Roy, violer les loix du Royaume, & enfraindre les arreſts de la Cour. C'eſt auſſi par telles diſputes importunes, mettre les choſes en tel hazard, que le chemin ſoit fermé à la reconciliation prochaine, ainſi qu'ordinairement il aduient, que les plus grands affaires ſur le poinct de leur accompliſſement ſont rompus par quelque leger accident, que la malignité de la fortune entreiecte: car ſi telle maxime eſtoit encores toleree: vous voyez par la cognoiſſance des maux paſſez, le danger des futurs, leſquels on imputeroit aux magiſtrats qui par le deub de leurs charges ſont tenus de reprimer telles follies: au cõtraire ſi ceſte-cy eſt chaſtiee ſelõ ſõ demerite, il eſt à craindre qu'elle ne donne prerexte

aux ennemis du repos de l'Egliſe, pour empeſcher ceſte reconciliation ſouhaittee & eſperee, en faiſant entendre au Pape, quoy que faulſement : mais auec quelque apparence neantmoins, que ſon nom eſt ſi hay & meſpriſé en France, que ceux qui en parlent honorablement, ſont aſſubiectis à toutes recherches rigoureuſes. Conſiderez donc s'il vous plaiſt en quelles extremitez nous met l'Autheur de ce ſcandale, ou de diſſimuler ce à quoy il ne nous eſt loiſible de conniuer, ou en le releuant hazarder ce ou tendent les vœus & s'addreſſent les ſouſpirs de tous les bons Catholiques.

Auſſi la Cour en ceſte cõſideration, & pour ſe conformer à l'exẽple de la bonté, & clemẽce du Roy, a rẽperé & moderé ce qui eſt de la ſeuerité des loix, & n'a voulu que ſon arreſt fut gueres d'auantage que vn ſecond aduertiſſement : mais il eſtoit raiſonnable que la faute publique fuſt reparee publiquement, & au lieu ou elle deuoit receuoir ſon entiere perfection, ſi en l'imperfect aucune perfection ſe peut rencontrer. Nous trouuons qu'anciennement les ſages Medecins, quand ils vouloient coupper quelque membre pourry, ou tirer des plus cachez conduits du corps humain, la pierre, ou bien corriger quelque au-

tre vice de la nature, ils ne faiſoient telle cure en lieu retiré: mais au milieu de la place, & en preſence de tous les paſſans, non pour publier les calamitez humaines: mais pour recõmander à vn chacũ le ſoin de ſa ſanté. De meſme l'eſcriture quãd elle veut reprendre quelqu'vn, elle le propoſe, cõme dit vn grãd Theologiẽ, en vn lieu haut eſleué, nõ en plain marché d'vne ville: Mais au milieu de la terre, & puis quãd le theatre du monde eſt aſſẽblé, elle apporte la guariſõ, No⁹ aduertiſãt que ſoyõs plus circũſpects, & plus attẽtifs à noſtre ſalut: La Cour en ce faict à imité ceſte prudence, ayant ordonné que le coulpable amenderoit icy deuant tous, ſa faute; non pour le ſcandaliſer, ne s'eſtant luy meſme que trop ſcandaliſé: mais affin de vous aduertir que penſiez à vous meſmes, & que ne laiſſiez rien paſſer parmy vous, qui puiſſe preiudicier l'auctorité du Roy: & trauerſer l'obeyſſance à luy deuë par tous ſes ſubiects; I'eſpere que vous ny manquerez aucunement, & que la memoire de ceſte iournee ſera perpetuelle en vos ames, vous repreſentant que outre les obligations generalles & communes enuers tous nos Roys; nous en auons de ſpecialles & treſ-eſtroictes à ceſtuy-cy, la vertu duquel inſtrument de la bonté & puiſſance diuine a tiré la France de la

flamme, du fer, des liens, & des ceps preparez à sa franchise. Mais entre tous ses subiects il semble auec raison, qu'il n'y en ait point de plus obligez que vous, desquels la profession, sans la paix & le repos, peut moins subsister qu'aucune autre, ainsi que le nom mesme de ce lieu signifie. Ainsi ce repos estant moyenné par la seureté publique, vous auez encores plus de subiect d'honorer l'autheur d'vn tel bien, que ceux lesquels brouillez dans les affaires du monde, se peuuent aucunement maintenir parmy ses tempestes. Ce bon pasteur remis en sa cabane, dont la guerre l'auoit chassé, louë selon son petit pouuoir l'autheur de son bien, disant.

— Deus nobis hæc otia fecit.
Namque erit ille mihi semper Deus, illius aram:
Sæpe tener nostris ab ouilibus imbuet agnus.

Aussi Dieu ayant suscité le Roy pour restituer la France à nous, & nous restituer à elle, & speciallemẽt les moyẽs estans rendus à vostre eschole, soubs la seureté de ses armes inuincibles, de recouurer son ancienne splendeur, vous qui estes les pasteurs des ames, ne deuez pas moins estre memoratifs d'vn tel & si signallé bien-faict, enuers sa Majesté, que ce bonhomme conduict par son sens naturel à esté enuers son bien-faicteur, & en disant non seu-

lement de bouche, mais auſſi de cœur, *Deus nobis hæc otia fecit*, louer & honorer à iamais celuy que ſon ineffable bonté à choiſi & pour ſon oinct, & outil pretieux de noſtre conſeruation, & de noſtre repos.

Ce faict, auons commandé audit Aſſe de faire lecture dudit arreſt. Apres la lecture duquel, auons pareillement commandé audit Dorron, premier Huiſſier, de lire & faire prononcer audit frere Florentin Iacob, preſent, eſtant teſte nuë & à genoux, aſſiſtant ledit maiſtre Thomas Blanzy, teſte nuë & ſur pieds: la declaration contenuë audit arreſt, laquelle declaration ledit Iacob à prononcé comme enſuyt.

Ie declare que temerairement & indiſcretemẽt i'ay compoſé & publié les poſitions dont le cinquieſme article eſt contenu en l'arreſt qui preſentement à eſté leu, pour eſtre ces poſitions diſputees, & par moy ſouſtenues en mon acte de grand ordinaire, dont ie me repents & en demande pardon à Dieu, au Roy, & à Iuſtice. Ce faict, ont eſté leſdites poſitiõs par ledit Dorron rõpuës & lacerees.

Procedant en outre à l'execution dudit arreſt, nous auons remonſtré auſdits Doyen, Docteurs & Bacheliers formez de ladite faculté:

Que

Que des deux puiſſances ordonnees de Dieu pour le ſalut des hommes, & la trãquillité publique, l'vne regarde le ſpirituel, l'autre le temporel, & combien qu'elles fraterniſent & s'aident mutuellement, l'vne ſoit neceſſaire à l'autre, & que ceux qui en ont le gouuernement, ſont appellez d'vn meſme nom, miniſtres de Dieu: toutesfois leurs functions ſont tellement differentes, que ſi elles eſtoient confuſes, s'en enſuiuroit confuſion vniuerſelle, en l'eſtat Eccleſiaſtique & politique.

Noſtre Sauueur, *Cui cœlum ſedes eſt, & terra ſcabellum pedum ſuorum*: Qui eſt Roy des Roys, Seigneur des Seigneurs, duquel le Royaume ne finira iamais, au commandement duquel la terre & les cieux obeiſſent. Tant qu'il a eſté en terre Chef de l'Egliſe viſible & militante, à monſtré à ceux qu'il a laiſſez ſoubs luy ſuperieurs en l'eſtat Eccleſiaſtique, tout exemple d'humilité, & principalement de s'abſtenir de toute puiſſãce & charge tẽporelle. Il à dict que ſon Royaume n'eſtoit de ce monde, mais ſpirituel, eſtoit eternel, non temporel: a commandé d'obeyr aux Princes temporels; luy meſme a payé le tribut à vn Empereur payen. Quand il à eſté requis de iuger ou d'exercer charge temporelle, il a dict, *quis me conſtituit*

iudicem? il a reieté ceſte charge, cõme ne l'ayãt du Prince temporel, & comme eſtant diſtincte de la puiſſance ſpirituelle, qui eſt d'enſeigner, preſcher la parole de Dieu, auoir ſoing de ce qui eſt de la conſcience. *Terrena declinauit*, dict ſainct Ambroiſe, *qui propter diuina deſcenderat*, il à dict qu'il eſtoit venu au monde pour adminiſtrer, *non miniſtrari, iudicari non iudicare.*

A ſon exemple, il à laiſſé cõmandement expres à ſes Apoſtres, de s'abſtenir de toute domination, & de la laiſſer aux Princes tẽporels. Il a dict en S. Luc vingtdeuxieſme. *Reges gẽtium dominantur eorum, vos autem non ſic.* Par ces mots, dict ſainct Bernard, *Apoſtolis interdicitur dominatio, indicitur miniſtratio. Diſce*, dit il au Pape Eugene, *miniſterium tibi impoſitum, non dominiũ datum: Diſce ſacculo tibi opus eſſe, nõ ſceptro.* S. Cyrille expoſant ce meſme paſſage de ſainct Luc, eſtime que l'ambition des puiſſances temporelles, doit eſtre eſloignee de ceux qui ont charge en l'Egliſe. *Quorum, inquit animum eſt in humilitate*, ſainct Iean Chryſoſtome homel. 35. met la difference entre les Princes temporels, & les Princes ſpirituels, *Principes mundi ideo conſtituuntur, vt dominentur minoribus: Principes Eccleſiæ ſunt, vt ſeruiant minoribus.*

Si les Apoſtres ſuiuant le commandement & l'exemple de noſtre Seigneur, ſe ſont bien gardez de prendre aucune puiſſance temporelle: Auſſi peu leurs ſucceſſeurs l'ont voulu enuier aux Princes temporels, ſouuerains: & l'opinion de quelques canoniſtes, peu en nombre, qui l'ont attribuee aux Papes, ſur tous les Royaumes, & principautez, a eſté rettee de tous les Theologiens vniuerſellement: & n'a peu ſeruir de fondement & auctorité à ceſte opinion, le ſens allegoric que l'on a voulu dõner au paſſage de S. Luc, vingt-deuxieſme. *Qui habet ſacculum tollat, & gladium emat*, & ce qui enſuit, car l'interpretation du ſens litteral, ſe doit prendre de l'auctorité des anciens peres. *Non putemus*, dit ſainct Iean Chryſoſtome, *Chriſtum iuſſiſſe vt Apoſtoli gladios poſſiderent, ſed per gladios innuit imminentes inſidias Iudæorum.* Theophylacte en ce meſme lieu, monſtre que cela fut dict par noſtre Seigneur, *ænigmaticè*, c'eſt le mot dont il vſe, & que les Apoſtres ne l'entendans pas, diſans, *Ecce gladij duo*, il leur dict, *ſatis eſt, neque omnino reuelauit, inquit, neque omnino ſiluit, ne repentinis inſidiis confunderentur.* Si l'on vouloit chercher vn ſens allegoric, ſainct Ambroiſe dict que ces deux glaiues, ſe pourroient raporter au vieil & nouueau teſtament, *quibus aduerſus dia-*

boli insidias armamur.

Il faut donc reconnoiſtre que les Apoſtres ont laiſſé à leurs ſucceſſeurs la puiſſance qu'ils auoient, qui eſt le ſoing ſur les Egliſes, non pas la domination temporelle ſur les Princes temporels.

Nos Roys ne tiennent leur ſouueraineté temporelle d'autre que de Dieu ſeul, ne recognoiſſent par deſſus eux, pour le gouuernement temporel de leur Royaume, autre que Dieu. C'eſt choſe que l'Egliſe Gallicane tient pour reſoluë & indubitable, non pas par priuilege ou liberté particuliere, mais par droict commun, conforme à la parole de Dieu, à l'ancienne police de l'Egliſe vniuerſelle, & aux decrets des Conciles œcumeniques.

Comme ce Royaume eſt le premier eſtat Chreſtien, & nos Roys ont acquis ce titre hereditaire de Treſ-Chreſtiens & premiers fils de l'Egliſe: Auſſi n'y a il Princes au monde qui ayent plus conduict d'armees, & auec plus de valeur combatu pour la foy Chreſtienne, contre les infidelles, qui ayent plus deuotement & courageuſement expoſé leurs forces, leurs moyens, & leurs propres vies, pour eſtendre & auancer le Chriſtianiſme, qui ayent plus liberallement & ſumptueuſe-

ment decoré les Egliſes, de fondations, d'ornements, & de priuileges, & qui ayent plus obligé par leurs armes, defences, & protection, les Papes & le ſainct ſiege, qui doiuent aux François, ce qu'ils ont de grandeur, & auctorité terrienne & temporelle.

Obligatiõ que les Papes, depuis Charlemagne, par vne lõgue ſuitte d'annees, & ſucceſſiuement ont recognuë, & ne s'en eſt iamais trouué qui ait entrepris ouuertement d'attenter à l'auctorité & ſouueraineté tẽporelle de nos Roys, iuſques au Pape Boniface VIII. duquel a eſté parlé, l'arrogance & temerité duquel eſt aſſez blaſmee, par ceux qui ont deſcrit ſa vie: qui ont dict que, *Terrorem potius quàm religionem populis intulit*, l'Hiſtoire du remede que y apporta le Roy Philippes le Bel eſt notoire. Le Concile de l'Egliſe Gallicane, tenu pour ceſt effect à Paris, en la preſence du Roy & des Princes, y pourueut: deſlors ceſte arrogante propoſition fut condamnee, & la bulle bruſlee, & pour reparer ceſte faute, Clement cinquieſme ſon ſucceſſeur, mieux auiſé, decerna bulles contraires, abrogeants celles de ſon predeceſſeur.

Onques puis n'auoit eſté parlé en Fran-

ce de ceſte erronee propoſition, iuſques en l'an mil cinq cens ſoixãte vn, qu'elle fut tenuë & diſputee en ce lieu, par Maiſtre Iean Tanquerel lors Bachelier en la Faculté de Theologie, auquel & à quelques Docteurs de la Faculté procez extraordinaire fut faict en la Cour de Parlement, à l'inſtance & requeſte du Procureur general du Roy. S'enſuiuit Arreſt par lequel Tanquerel fut condamné declarer en plaine Sorbonne, en preſence des Doyen & docteurs de la faculté, que indiſcretement ceſte propoſition auoit eſté par luy tenuë, eſtoit certain du contraire: & porte l'arreſt les clauſes, & deffenſes ſur ce ſubiect dignes de la grauité du Parlement.

Si de ce temps le Parlement par vn meur & ſolide iugement, par ſa prudence accouſtumee, par vne ſage preuoyãce du mal qui pouuoit naiſtre de ceſte propoſition, iugea eſtre à propos d'apporter en ce iugement de l'exemple, & de la ſeuerité: à plus forte raiſon ce meſme Parlemẽt, touſiours remply de ſon ancienne dignité & grauité, touſiours ſemblable à ſoy-meſme, voyant le mal preueu, en fin aduenu par ceſte erronee propoſition, & que tous les ſubiects de France, par vne commune & funeſte experience ſentent ce mal viuement: Tous en auons ſouffert, & ſouffrons

encores les extremitez d'aduerſité: a eſtimé qu'il eſtoit neceſſaire pour la tranquillité publique, renouueller les condãnations de ceſte propoſition auec vne peine exemplaire contre celuy qui l'a voulu mettre en diſpute, adouciſſant neantmoins en faueur de ceſt ordre la rigueur de la ſeuerité des loix qui puniſſent des peines du crime de leze-Majeſté, tous actes qui tendent à ſedition, trouble de l'eſtat & diminution de l'auctorité du Roy, & de l'obeyſſance qui luy eſt deue.

Gracchus diſoit, *ſeſe in focum ſicas proiecciſſe quibus digladiarentur inter ſe ciues:* auſſi ceux qui ont ſeruy de trompettes de la ſedition, ont voulu faire croire ceſte propoſition veritable, l'ont iettee parmy le ſimple peuple, afin de s'en ſeruir de ſemence de diuiſion, & pour nous faire ruiner les vns les autres, ce a eſté le flambeau qui a allumé le feu, puis embraſé, en fin quaſi conſommé la France: car du ſecret de ceſte propoſition dépẽdoit le deſſein pernicieux d'expoſer ce Royaume à la proye & vſurpation de l'eſtranger.

De là eſt ſortie la coniuration de l'abominable parricide commis en la perſonne du feu Roy d'heureuſe memoire Tres-Chreſtien & Tres-Catholique, que Dieu abſolue; de là le feu, le ſang, les meurtres, les ſacrileges, les bri-

gandages, les violences, les cruautez, les inhumanitez, les monstres, les prodiges, & l'infinité de maux, qui nous ont exercez depuis sept ans.

Dieu apres tant de maux par son incomprehensible bonté a pitié de nous, nous faict respirer, nous faict iouyr d'vn repos, & comme disoit le Prophete, *Cogitat super nos cogitationes pacis.* Quelle ingratitude enuers ceste diuine bonté, de vouloir par vn renouuellement de ceste erronee proposition renouueller les semences de nos malheurs?

Le marinier qui recognoist le rocher ou il a pensé perir, n'y doit retourner: aussi nous deuons estre sages par nos aduersitez & nos miseres passees. Mais comme les mouches gueppes fuyent les perfums & bonnes odeurs, & s'ayment parmy les ordures: aussi aux turbulents les choses mauuaises plaisent plustost que les bonnes.

La douceur & la clemence de la Cour paroistra tousiours enuers ceux qui aymeront le repos, & qui entretiendront l'amnistie par leurs paisibles actions & deportements: Mais contre ceux qui ne peuuent dissimuler leurs volontez & cogitations mauuaises, qui par artifices troublent le repos public, & sont opiniastres à la sedition, il est necessaire d'vser de la

la ſeuerité: & que ce que la raiſon ne peut gaigner ſur eux, la iuſtice le puiſſe. En toutes autres fautes pardonner eſt choſe tolerable: mais en renouuellement de troubles, elle eſt pernicieuſe, c'eſt lors que *Salutaris ſeueritas vincit inanem ſpeciem clementiæ.* Comme le miel cuiſt à la playe, mais il la purge: auſſi ceſte correction & punition à bien de l'amertume: mais elle eſt ſalutaire.

Nous leur auons dict que la Cour ſe perſuade facilemẽt, que la Faculté n'eſtoit coulpable de la faute commiſe par frere Florentin Iacob là preſent, ces Theſes n'ayans eſté diſputees en Sorbonne, ny en leurs preſences: & nous voulions bien nous promettre tant de leurs prudences, qu'ils n'en euſſent permis la diſpute, auſſi qu'ils voioyent que *Vnde culpâ, ibi pœna conſiſtit.*

Que la Faculté de Theologie de Paris, a eſté autrefois l'vn des ornemens de la France, remplie de perſonnages graues, pleins de probité, d'erudition, & de bõne vie, leſquels rendoient aux Roys toute l'obeyſſance qui leur eſt deuë, parloient d'eux reueremment, contenoient le peuple en ce meſme deuoir, par leurs Predications, annonçoient la parole de Dieu ſincerement, s'affectionnoient à la deffence de la dignité, & auctorité de ceſte cou-

tonne, & s'oppoſoient fidellement & courageuſement contre les entrepriſes des droicts de l'Egliſe Gallicane: leurs belles actions, en l'an mil deux cents ſoixante-ſept, en rendent teſmoignage. Dont s'enſuiuit la pragmatique ſanction du Roy S. Loys. Leurs plainctes faites au Parlement des entrepriſes ſur l'Egliſe de France, au temps du Roy Charles ſixieſme, ſur leſquelles interuint l'arreſt celebre de la Cour en Septembre, l'an mil quatre cents ſept, font foy de leur genereuſe affection aux droicts de la France; Comme auſſi les inſtances qu'ils firent à ce que les Decrets des Conciles de Conſtance, & de Baſle fuſſent obſeruez: ſurquoy y fut pourueu par le Concile François aſſemblé à Bourges du temps du Roy Charles ſeptieſme. Dont en fin reuſſit *Palladium iſtud Gallicum*, aſſauoir la Pragmatique ſanction heureuſe pour la France, ſi la corruption ne l'euſt abrogée.

Ceſte loüable vertu de leurs predeceſſeurs ſert de condemnation de blaſme & de reproche à ceux de ceſt ordre, qui durant les troubles en ont degeneré, qui au lieu de preſcher la parole de Dieu, ont preſché le ſang, les meurtres, les parricides, au lieu de maintenir l'eſtat, ont eſſayé de le mettre en puiſſance eſtrangere, au lieu de deffendre les droicts de

l'Egliſe Gallicane, les ont voulu perdre & aneantir. Somme ſe ſont precipitez à ſi deteſtables fureurs, ſcandales, ſeductions, cõtemnemẽts des loix diuines & humaines; que c'eſt horreur d'y penſer, & faut eſſayer d'en enſeuelir la memoire, tant elle eſt deſplaiſante à Dieu & aux hommes.

Surce auons exhorté ceux d'entre eux, qui n'ont conſenty au mal; & y ont reſiſté, de perſeuerer en leur deuoir, les autres d'effacer par bonnes actions la tache des fautes paſſees. Et tous enſemble bien vnis, corriger eux-meſmes, & chaſtier par la diſcipline de la Faculté, *Vanos & ventoſos iſtos qui priuatim degeneres, in publicum exitioſi, nihil ſpei, niſi per diſcordias habent, qui quos honores quieta republica deſperant, turbata conſequi ſe poſſe arbitrantur, qui pro certis noua, ambigua & ancipitia malunt.* S'ils trouuẽt des refractaires & deſobeyſſans à leurs admonitiõs & correctiõs, auoir recours au magiſtrat, & à la Iuſtice, donner ordre par leurs deportemens, que l'on cognoiſſe que ce ſerment de fidelité qu'ils ont faict ſolemnellement, ſoit en effect veritable, faire reuiure ceſte ancienne obeyſſance, & affection que leurs predeceſſeurs ont rendue au ſeruice des Roys, imiter l'herbe appellée *Heliotropium*, qui ſe tourne touſiours la part ou eſt le Soleil,

auſſi pancher touſiours de la part de noſtre Soleil François, qui eſt le Roy, auquel apres Dieu nous auons obligation de la manutention de l'Egliſe Catholique Apoſtolique, & Romaine, & de la conſeruation de ceſt eſtat, & de nos fortunes: Plus d'auoir l'œil ouuert, & prendre garde que le ſcandale que ceſte propoſition erronnee à apporté, n'aduienne plus, pouruoir ſoigneuſement que ce qui qui ſe met en diſpute en leurs eſcholles, ſoit pour l'edification, ne permettre qu'il y ſoit propoſé choſe qui tende à ſedition. Se ſouuenir qu'en ces altercations publiques on cõbat ſouuent pour la victoire contre la verité, & que ſouuẽt s'engẽdrent ez eſprits des eſcoutans dès ſcrupules ſur matieres qui doiuẽt eſtre tenuës nõ pour douteuſes, fluctuãtes, ou ſubiectes à la diſpute: mais pour reſoluës, certaines, arreſtees, & indubitables: conſiderer qu'en ce temps les eſprits des hommes ſont malades pluſtoſt ſuſceptibles du mal que du bien. Ceux qui ſont malades de maladie du corps ne cherchent que le repos, mais ceux qui ſont malades de maladie d'eſprit, *Abhorrent à quiete, & medico, bilem ſecum ferunt.* Que les fueilles d'vn arbre appellé *Rhododaphnis* ſont venemeuſes aux beſtes; aux hommes ſeruent de remede contre les Serpents. Auſſi

en ces diſputes, ce qui peut eſtre proffit aux ſains d'eſprit, nuiſt à ceux qui en ſõt malades.

Quant aux Bacheliers, nous leur auons remonſtré que c'eſt principalement à eux, à qui doit ſeruir & proffiter l'exemple qu'ils ont veu deuant leurs yeux, qu'ils doiuent aprendre d'eſtre ſages par la peine, & peril d'autruy, ſe doiuent garder de tomber en ſemblable faute, s'accouſtumer d'apporter en leurs poſitions & diſputes de la diſcretion, & fuir tout ce qui tend à ſchiſme & diuiſion, que la continuation des crimes aigriſt & augmente la rigueur de la peine, partant qu'ils ſe ſouuiennent d'eſtre retenus, & de mettre *Ori ſuo cuſtodiam*, comme dict le Pſalmiſte, *& ianuam munitionis circa labia ſua. Qui cuſtodit os ſuum & linguam*, dict le Sage, *ab afflictione ſeruat animam ſuam.*

Auons adiouſté que l'arreſt de la Cour, l'execution duquel eſtoit pourſuiuie par le Procureur general, & pour lequel executer nous auons eſté commis, auoit ja eſté executé pour le premier chef d'iceluy, concernant les perſonnes de frere Florentin Iacob, & Maiſtre Thomas Blanzy, qu'il reſtoit à executer le ſecond chef qui touche & concerne les deffences ordonnees eſtre faictes en partie aux Bacheliers, en partie aux Doyen, Syndic,

& Docteurs de la Faculté. A ceſte cauſe en executant ledit arreſt, & ſuyuant iceluy, Nous auons faict inhibitions & deffences de par le Roy, & ſa Cour de Parlement, à tous Bacheliers, de compoſer & preſenter poſitions ſemblables à celles mentionees par l'arreſt ne autres contre la puiſſance & auctorité du Roy, l'obeyſſance à luy deue par tous ſes ſubiects, eſtabliſſement de l'eſtat Royal, & droicts de l'Egliſe Gallicane: & aux Doyen, Syndic, & Docteurs de la Faculté, de les receuoir, ny permettre qu'elles ſoient imprimees, ny diſputees, ſur peine d'eſtre declarez criminels de leze-Majeſté, & indignes de iouyr des priuileges à eux octroyez par les Roys predeceſſeurs du Roy regnant, & par luy confirmez. Auons en outre ordonné que l'arreſt ſera eſcrit ez regiſtres de la faculté, & leu par chacun an à la premiere aſſemblee de Sorbonne par le Bedeau d'icelle Faculté: & auons enioint au Syndic de certifier la Cour de la lecture dedans trois iours apres qu'elle aura eſté faicte, ſur peine de deſobeyſſance aux arreſts.

A quoy a eſté reſpondu par leſdits de la Faculté, portans la parole pour eux ledit Maiſtre Iacque le Febure, Curé de S. Paul, que la Faculté nous remercioit tres-humblement de l'honneur que luy auions faict, & qu'elle ſe

monſtrera touſiours tres-humble, & tres-affectionnee au ſeruice du Roy, & de la Cour.

Reſponce faicte par Maiſtre Iacques le Febure Curé de S. Paul, pour la communauté de Meſſieurs de la Faculté.

Meſſieurs, la Faculté vous remercie treshumblement de l'honneur que vous luy auez faict, & de la peine que vous auez priſe: elle eſt, & ſe monſtrera touſiours tres-humble & tres-affectionnee au ſeruice du Roy, & de vous Meſſieurs. Faict le Mecredy 19. de Iuillet, mil cinq cents quatre-vingts quinze, en l'aſſemblee faicte en la ſalle de Sorbonne.

Par le commandement des Doyen, & Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris.

Signé, FORGET, de FLEVRY, ANGENOVST, ANROVX, BAVYN. Et plus bas, VOYSIN.

FIN.